

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2010

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
CMJ/MB/CZ

Le vendredi 26 novembre 2010 à 14 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19 novembre 2010 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire : Compte tenu de la lourdeur de ce Conseil municipal et des nombreuses présentations, en particulier le débat d'orientation budgétaire d'une part, et les questions concernant l'eau et l'assainissement, d'autre part, nous n'avons pas de présentation de la Communauté d'Agglomération et en même temps nous allons essayer de faire les choses de la façon la plus ouverte et la plus succincte. Je commence donc l'appel nominal

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET,
M. Francis PERUGINI à Mme Cléa PUGNAIRE,
Mme Françoise THOMEL à M. André PADOVANI,
Mme Yvette MEUNIER à M. Yves DAHAN,
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR,
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS,
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER,
Mme Khéra BADAOUÏ à Mme Marguerite BLAZY,
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI,
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents :

Mme Simone TORRES FORET DODELIN, (arrivée question n°00-2 avec procuration de Mme D'épétris)
M. André-Luc SEITHER, (arrivée question n°00-2 avec procuration de M. Rambaud)
M. Audouin RAMBAUD, (arrivée question n°00-4 avec procuration de M. Bayle)
Mme Monique CANOVA, (arrivée question n°00-4)
M. Jacques BARBERIS, (arrivée question n°00-4)
M. Jacques BAYLE,
Mme Carine CURTET (arrivée question n°00-2)
Mme Nathalie DEPETRIS

Présents : 31 / procurations : 10 / absents : 8

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Matthieu GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MONSIEUR LEONETTI

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2010 – ADOPTION

Monsieur le Maire : Pas de remarques particulières ? Personne ne s'abstient, personne n'est contre, le procès verbal est adopté.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Mme TORRES-FORET-DODELIN avec procuration de Mme DEPETRIS

Arrivée de Mme CURTET

Arrivée de M.SEITHER avec Procuration de M.RAMBAUD – Présents 34/Procurations 12/Absents 3

00-2- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE – DECISIONS – COMPTE RENDU

Monsieur le Maire : J'ai les interventions de la Gauche et l'Ecologie, PS et les Verts. La Gauche et l'Ecologie.

Monsieur PIEL : Monsieur le Maire, l'arrêté n° 1 me pose question. En lisant le quotidien local daté du 19.11.2010, qui nous informe de l'installation d'une école privée dans des locaux municipaux, j'ai eu un doute.

Est-ce que le Conseil municipal allait voter une délibération dans ce sens, est-ce que les organismes partenaires de la Commune avaient donné leur avis ? Il me semble que c'est la moindre des choses pour l'aliénation pendant un an d'une partie du patrimoine municipal et cela à un coût défiant toute concurrence.

Heureusement le même jour, nous recevions les documents du Conseil municipal et là, j'ai constaté que vous aviez pris cet arrêté qui date déjà de deux mois, puisqu'il a été signé le 27 septembre 2010.

Dans le même temps, je trouve que vous faites preuve de beaucoup de mansuétude vis-à-vis de l'Enseignement privé, de Montessori, les ATSEM des maternelles publiques ne sont pas remplacées pendant leur absence y compris d'ailleurs quand certaines partent à la retraite, aussi je trouve que votre comportement envers l'enseignement privé et envers le personnel des maternelles publiques constitue deux poids et deux mesures.

Monsieur le Maire : Votre intervention serait justifiée Monsieur PIEL si nous étions en train de subventionner une école privée, or, simplement il y a des locaux qui sont libres et on lui donne la possibilité d'occuper ces locaux.

Votre intervention serait justifiée si ce que vous dites après était vrai, sauf que les ATSEM et nous l'avons vu dans l'audit, sont en nombre important dans la Ville d'Antibes et qu'elles sont remplacées après leur départ à la retraite.

C'est écrit au procès verbal et j'ai donc donné les instructions pour que l'on garde les mêmes quotas que nous avons et d'ailleurs si vous savez la façon dont les choses s'opèrent, c'est que lorsqu'il arrive sur mon bureau le renouvellement d'un départ à la retraite, il y a mesure dérogatoire et la mesure dérogatoire c'est chaque fois qu'elle accompagne les enfants, chaque fois qu'il y a une mission sociale.

Lorsqu'il y a un encadrement dans les crèches ou dans le service Jeunesse des jeunes enfants, dans ce cadre-là il n'y a même pas de discussion, sous le contrôle de Monsieur le Directeur Général des Services, il y a renouvellement.

On me dit que pour l'école Jacques Prévert, le jury vient d'avoir lieu la semaine dernière.

Monsieur PIEL : *inaudible*

Monsieur le Maire : on ne recrute pas dans cette ville sans jury alors je pense que vous êtes d'accord pour que l'on fasse des jurys, je pense que vous êtes d'accord pour que l'on recrute dans la Ville d'Antibes sur des jurys dans lesquels il n'y a même pas d'Elus puisque c'est totalement impartial mais en même temps personne n'ignore que recruter des ATSEM à l'heure actuelle, c'est particulièrement difficile.

D'ailleurs, ceux qui ont des parents qui ont des difficultés pour trouver un emploi, je vous incite à leur proposer d'être ATSEM à la Ville d'Antibes, car nous embauchons sans aucun problème puisqu'on n'en trouve même plus dans le périmètre du département. Autre intervention Madame MURATORE.

Madame MURATORE : Nous aussi nous intervenons sur l'école Montessori.

La ville met à disposition d'une maternelle Montessori des locaux au centre des Colonnes pour 3 073,80 € pour dix mois.

Nous voyons avec satisfaction que de telles méthodes pédagogiques sont maintenant proposées aux parents à Antibes. Nous souhaitons que les mêmes moyens soient donnés aux enseignants de l'Education Nationale pour pouvoir proposer une pédagogie différenciée, telle que Montessori, Freinet, Steiner, etc. selon les besoins de l'enfant.

Mais pour cela il est nécessaire de travailler avec des petits groupes, ce qui n'est pas le cas actuellement dans les classes maternelles d'Antibes surtout avec les suppressions de postes réalisées depuis plusieurs années.

On compte en France en moyenne 22,7 élèves par classe pour 14,4 élèves par enseignant en Finlande et 12,2 en Suède. Une étude réalisée par Thomas Piketty et Mathieu Valdenaire démontre qu'un élève par classe en moins se traduit par un gain de 0,7 points au test de mathématiques en début de CE2.

Nous comptons sur vous pour obtenir de l'Inspecteur d'Académie de tels moyens pour toutes les classes maternelles et primaires d'Antibes. Merci.

Monsieur le Maire : Je considère donc que votre intervention dit simplement que contrairement à ce que vient de dire Monsieur PIEL, un type d'école Montessori est utile. C'est le premier point.

Ensuite, vous avez bien noté qu'il n'y a aucune subvention d'Etat, ni aucune subvention municipale sur ce type d'établissement ou d'expérimentation sur une période courte. Quant à l'intervention que vous faites et qui a un sens plus national, vous rappelez que la France, peut être de façon mal répartie et nous devons travailler à ce sujet, est le pays de l'Europe qui consacre le plus d'argent à son système éducatif.

A un moment donné, il faudra se poser la question... non, non, Madame MURATORE, je ne vous ai pas attaquée personnellement donc on ne va pas entrer dans un débat. Si je vous avais fait une attaque personnelle, vous auriez le droit de me répondre, mais là je vous dis simplement que je suis prêt à vous fournir les éléments comparatifs avec les autres pays européens, la France est l'Etat qui consacre le plus d'argent public à l'ensemble de son système éducatif.

Madame MURATORE : Je peux quand même dire un mot, on compte là-dedans les grandes écoles qui sont effectivement les mieux dotées d'Europe.

Monsieur le Maire : la France a aussi des élitismes républicains qui font que l'on passe des concours et que ce n'est pas uniquement les enfants des parents aisés qui accèdent aux plus hautes fonctions et qu'en conséquence, un enfant modeste dans ce pays peut encore accéder à des hautes études et je trouve que c'est une bonne chose de sélectionner les jeunes de ce pays par des concours et de privilégier aussi le mérite.

Je sais bien que ce sont des mots qui vous irritent mais il n'empêche que si des enfants de personnes modestes peuvent accéder aujourd'hui à des emplois ou à des enseignements supérieurs de grande qualité, c'est grâce au système éducatif français.

Je doute que lorsqu'on aura supprimé le concours de l'internat, le concours de la première année de médecine ou le concours de l'ENA, on ait pour autant une économie extrêmement importante à répartir sur l'ensemble du système éducatif.

Ces décisions n'étant pas l'objet d'un vote nous passons à la délibération n°3.

Le Conseil municipal prend acte de ce compte rendu.

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - INSERTION ET MAINTIEN DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LEUR EMPLOI - REALISATION D'ETUDES ERGONOMIQUES DES POSTES DE TRAVAIL - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ALPES MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire : Bien entendu vous le savez, la Ville d'Antibes fait mieux d'abord parce qu'elle est dans les normes françaises, elle fait mieux que le département des Alpes-Maritimes, que la Région PACA et l'ensemble du système des fonctionnaires français. Je vous rappelle que les personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique, c'est 3,8 et que pour la Ville d'Antibes c'est 6,4. Effectivement nous continuerons de mener cette politique de manière concertée et efficace.

Pas d'intervention, personne n'est contre ni s'abstient, la délibération est adoptée.
Adopté à l'**unanimité**.

Arrivées de M. BARBERIS

Arrivée de M. RAMBAUD avec Procuration de M.BAYLE, la procuration de M. RAMBAUD à M. SEITHER s'annule)

Arrivée de Mme CANOVA - Présents 37/Procurations 12/Absent 0.

00-4 - BUDGET - ORIENTATIONS BUDGETAIRES – DEBAT

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, j'ai presque des scrupules à vous faire un Débat d'Orientation Budgétaire tant les orientations budgétaires sont connues, débattues et répétées à longueur de conseils municipaux.

Je voudrais mettre en exergue un certain nombre de points, en particulier sur les documents qui vous ont été remis aujourd'hui et qui concernent l'orientation du budget futur.

C'est une réalité que personne ne peut contester, la Ville va investir cette année dans des grands projets d'équipements structurants et je dirai que l'ensemble de ces éléments coïncide avec l'année 2010.

L'année 2011 va se caractériser par un niveau particulièrement important d'inscriptions de dépenses d'équipement et en particulier la participation de la Salle de Spectacles - 2300 places Avenue Jules Grec, qui est en cours de réalisation, le commencement de l'EPAHD Maison de retraite médicalisée – 125 lits à côté de l'hôpital de la Fontonne, les démarrages des parkings du Pré des Pêcheurs et du Palais des Congrès, qui elles n'amèneront pas de dépense supplémentaire et généreront plutôt des recettes puisqu'elles sont dans le cadre d'un partenariat privé, la halle sportive polyvalente aux Trois Moulins qui devrait démarrer cette année et se poursuivre sous 2012.

Enfin nous devrions dans ce cadre inscrire 10 millions d'euros sachant que les premiers versements attendus de subventions versées par nos partenaires viendront bien entendu atténuer ce montant.

Parallèlement le Tribunal Amiral Barnaud sera transformé en théâtre avec 75 places et il abritera l'ensemble des bureaux administratifs des services municipaux à vocation culturelle.

Cette année, l'effort sur les infrastructures ne sera pas négligé puisque nous continuerons les tranches supplémentaires sur le boulevard Albert 1^{er} et sur le boulevard Wilson, pour arriver à une rénovation de l'ensemble de ces boulevards à la fin de ce mandat.

Le quartier de Juan-les-Pins ne sera bien entendu pas oublié puisque nous requalifions l'ensemble de l'avenue de l'Estérel considérant que chaque année il faut qu'il y ait un axe à l'intérieur de Juan-les-Pins qui soit totalement renouvelé.

Enfin l'élargissement du chemin des Terriers, qui non seulement a un intérêt sur le plan de la circulation, mais aussi sur le plan de l'assainissement collectif, va désormais être rendu nécessaire en raison des constructions dans ce secteur et va s'effectuer cette année.

Dans la lutte contre les inondations nous avons enfin la possibilité de réaliser le débouché en mer de la Brague avec des délibérations qui vont vous être soumises lors de cette séance et de faire le bassin de rétention à Saint-Claude, toujours dans le cadre du PAPI, qui a été signé avec l'Etat.

Dans la démocratie de proximité, nous continuerons à tenir nos engagements, et dans les semaines qui vont venir, je vais avoir des réunions avec chaque Conseil de Quartier pour dégager les priorités de chacun et investir le million d'euros qui est prévu au budget.

Ce pic d'investissement représente un montant de dépenses d'équipements bien sûr très supérieur aux moyennes des années précédentes et dans un contexte qui est favorable pour les emprunts et défavorable pour l'économie.

Il nous faut donc appréhender ces difficultés en considérant que c'est dans cette période-là que l'investissement est forcément le plus productif pour que la sortie de crise fasse en sorte que nous ayons la possibilité de créer de nombreux emplois.

La gestion rigoureuse doit être effectuée en maintenant une haute qualité de service, vous le savez, nous avons bénéficié d'un audit, cet audit nous a confirmé que nous avons un haut niveau de qualité de service dans beaucoup de domaines et que nous avons des possibilités de repenser nos modes de fonctionnement, à la fois dans un processus d'amélioration continu qui doit s'appliquer à l'ensemble des services municipaux.

Je n'ai pas affiché et je n'afficherai pas un pourcentage d'emplois à supprimer, je préfère que nous réfléchissions à la mutualisation des moyens, à une dynamique de réflexion globale et à la possibilité de faire en sorte que nous fassions mieux, éventuellement avec autant, voire moins.

L'audit, lui-même, va continuer dans sa phase de mise en place et les groupes de travail sont mis en place pour effectuer ses objectifs. Les objectifs de dépense de fonctionnement portent essentiellement cette année sur une limitation de l'évolution de la masse salariale inférieure à 2,5, ce qui est une augmentation extrêmement modérée puisque vous savez que l'augmentation mécanique est de 3,5, mais aussi une diminution significative des crédits courants par rapport aux comptes administratifs de l'année 2009.

L'examen en 2011 de l'exécution des dépenses de fonctionnement montrera précisément le niveau des efforts accomplis en dépassant les objectifs fixés, ces résultats en 2010 obtenus traduisent la capacité d'adaptation de la Ville pour faire face à ces nouvelles exigences qui s'imposent à tous, sans pour autant faire le choix de s'engager dans une voie de dégradation du service rendu aux administrés dont je rappelle qu'il est jugé élevé par l'audit effectué.

Les efforts entrepris sur les dépenses courantes devront se poursuivre en 2011 avec, en correspondance, une évolution relative des recettes de fonctionnement. Les nouvelles économies générées par la Ville en limitant les dépenses à celles qui sont strictement nécessaires mais aussi en les suscitant par des actions volontaristes telles que celles des économies d'énergie devront au moins compenser les augmentations imposées et donc, l'objectif c'est effectivement zéro volume.

Au final, les dépenses récurrentes de fonctionnement devront ainsi, l'année prochaine, se situer dans un même ordre de grandeur que 2010, ce qui représente, pour y parvenir, un effort supplémentaire à accomplir sur l'année 2011.

Les demandes de subvention des associations qui sont chaque année plus nombreuses devront être contenues dans une enveloppe similaire à celle des années précédentes en recherchant une meilleure évolution, une meilleure répartition, et en donnant les priorités à celles qui correspondent à des missions de service public, développées par le tissu associatif.

Les organismes publics, tel que l'EPIC Tourisme sont également mis à contribution pour rechercher les économies possible et générées dans leurs domaines afin de limiter les évolutions des participations de la Commune.

Sur la gestion du personnel, c'est le premier poste de fonctionnement, les mesures mises en place l'année dernière pour limiter la masse salariale donnent aujourd'hui des résultats probants et nous disposons en fin d'année d'un effectif global qui est du même ordre de grandeur que celui de 2007 qui n'était pas une année dans laquelle on pouvait considérer que le service public était de mauvaise qualité.

Ce dispositif est efficace, vous le savez il s'appuie sur une démarche d'analyse de tous les départs de la Collectivité en privilégiant bien sûr les remplacements sur les services dans le domaine social, de la Petite Enfance ou des écoles. Aujourd'hui le départ d'un agent ne fait plus l'objet d'un remplacement systématique depuis plusieurs années, sauf pour assurer la continuité d'un Service public ou pour satisfaire à des obligations règlementaires qui sont imposées par la Collectivité, comme par exemple, le ratio d'encadrement des enfants.

Par ailleurs, le gel annoncé de l'évolution du point indiciaire de la grille des fonctionnaires pour 2011 devrait avoir pour conséquence de réduire d'un peu moins de 0,5 l'évolution incompressible des dépenses de personnel et à partir de ces éléments, l'objectif de poursuivre la maîtrise salariale aura pour effet de pouvoir inscrire pour la première fois en 2011 une évolution des dépenses de personnel qui sera plus inférieure à 2,5 mais inférieure à 2, au budget primitif de l'année suivante.

Cette maîtrise de fonctionnement doit nous permettre en 2011 d'assurer le même niveau de service à la population et de financer une partie des investissements qui sont lancés, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le taux de fiscalité locale, puisque nous avons pris l'engagement de ne pas le modifier jusqu'à la fin de notre mandat.

L'action sociale sera pourtant soutenue dans ce contexte économique difficile, les résultats de cette gestion rigoureuse doivent nous permettre de dégager plus de moyens pour soutenir les populations les plus fragiles, en particulier en direction du CCAS et aussi envers la Petite Enfance, puisque vous le verrez, nous allons étendre les possibilités d'aide au choix du mode d'accueil des enfants, aux enfants entre trois et quatre ans, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui et cette mission globale revient à 300.000 € en 2011.

En ce qui concerne les investissements, il serait dommage de ne pas utiliser des sources de financement intéressantes qui sont liées à l'évolution des marchés, à la richesse de la ville, et aux modes de gestion, les mieux adaptés.

L'emprunt est dans un contexte favorable, contrairement à ce que l'on aurait pu penser et probablement pour une durée qui ne sera pas très très longue, le taux d'emprunt aujourd'hui est inférieur à 3 %, ce qui fait que l'argent est peu cher et cela tombe bien surtout dans une période où tous nos équipements structurants sont à mettre en œuvre.

Bien entendu les emprunts sont tous à taux fixe et sur une durée longue peuvent être conclus en 2010.

Les travaux financés par les cessions de terrain nous permettent de suivre notre politique du logement et de financer les grands équipements, ainsi la halle sportive des Trois Moulins est financée en partie par les terrains Levaux qui ont été mis en vente et probablement par ceux de la pépinière municipale qui va l'être par la suite. La même démarche a été effectuée, vous l'avez délibéré, sur l'EPHAD qui bénéficie de la donation Cotton et qui va être un élément qui vient en atténuation des dépenses de la Ville pour la création de la Maison de Retraite publique.

Cela doit être le cas pour toutes les opérations de grande envergure qui permettent également de construire des logements pour la Ville dont elle a besoin dans le cadre de son nouveau PLH et donc vous le voyez ces cessions de terrain ne sont pas simplement des ventes de bijoux de famille, elles nous permettent de créer du logement et du logement social dans le cadre du PLH.

Enfin les partenariats entre le secteur public et le secteur privé sont plus que jamais indispensables, il convient d'abord de noter les aides significatives de nos partenaires publics, je prendrai pour exemple les aides obtenues par l'Etat pour la halle sportive polyvalente, seule bénéficiaire de l'aide du FNDS dans l'année 2010 avec 1,4 million d'euros et pour la salle de spectacle de 2 millions d'euros dans le cadre du plan de relance.

L'engagement partenarial soutenu du Conseil général avec la construction du nouveau Collège et la requalification de l'avenue Jules Grec se poursuit ou encore la subvention de 4,5 millions pour la halle sportive, sans oublier la finalisation d'un nouveau partenariat avec le Conseil régional dans l'attente d'une signature prochaine et d'une convention précisant la nature et les modalités de ce contrat.

Enfin, dans les cas où il est possible de concilier l'intérêt public et l'intérêt privé, nous avons et nous devons privilégier ces partenariats avec tous les acteurs économiques qui constituent un moteur pour l'investissement et qui permettent à notre collectivité de réaliser des projets sans solliciter davantage le contribuable.

Vous l'avez vu, les DSP concernant certains équipements, le bail emphytéotique administratif, vont nous permettre de rentrer un certain nombre de masses financières alors que nous allons construire un Palais des Congrès d'une part et un parking sous le Pré des Pêcheurs, nous sommes là dans une procédure de gagnant-gagnant, puisqu'à la fois l'argent rentre dans le cadre de notre investissement et puisqu'en même temps des grands équipements structurants dont notre Ville a besoin sont construits.

Ces différents leviers, maîtrise du fonctionnement d'un côté, mobilisation de la recherche patrimoniale de la Commune d'autre part, utilisation de modes de financements croisés, recours justifié à l'emprunt dans un contexte favorable, devraient nous permettre en 2011 de continuer à poursuivre l'effort exceptionnel en matière d'investissement et de réaliser le programme ambitieux que nous nous sommes fixés.

Dans un monde qui subit une crise économique et financière majeure, nous pourrions ainsi réaliser tous les équipements structurants dont la Ville a besoin, soutenir notre action sociale et maintenir la qualité du service public rendu aux antibois et aux juanais.

Je vous remercie de votre attention et j'ai les demandes d'intervention de Mme VERCNOCKE, puis de la Gauche et l'Ecologie et du Ps et les Verts.

Madame VERCNOCKE : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, nous sommes très heureux d'avoir l'épisode 2 du DOB sous les yeux parce qu'effectivement avec la partie qui nous a été remise, le débat avait quand même des éléments nutritifs un petit peu insuffisants. C'est vrai qu'on avait 19 pages, pas tout à fait, en gros caractères.

Sans s'interroger outre mesure, sur les raisons de la pauvreté informationnelle qui a été la nôtre, on peut remarquer que dans la partie qui nous a été remise, seules les prévisions de recettes étaient indiquées et que les prévisions de dépenses se limitaient aux seules dépenses d'investissement que par ailleurs on avait demandé au fil des années, à cors et à cris, et que nous avons largement à chaque fois, approuvées, votées, quand elles nous ont été présentées.

Alors il est vrai que l'on pourrait argumenter sur l'évolution des recettes prévisionnelles tant sur les ressources qui sont issues des droits de mutation que les ressources qui sont issues des prélèvements sur les jeux des casinos, on sait très bien que par nature les premières sont en liaison directe avec le nombre et la valeur des transactions immobilières et que leur régularité et leur pérennité ne peuvent en aucun cas nous être garanties.

Quant aux taxes sur les produits des jeux dont il a déjà été question ici, la crise est loin de tout expliquer sur leur diminution, à notre avis, inexorable, la légalisation des jeux en ligne ne peut que laisser prévoir une évolution très négative en ce qui nous concerne.

La seule réflexion que l'on peut donc faire est plutôt de nature générale et philosophique, c'est qu'à ce stade on se demande comment on doit interpréter le concept qui est si souvent mis en avant de gestion de père de famille pour notre Ville, parce que moi qui suis modestement une mère de famille aussi, ma logique

consiste à toujours prévoir pendant les années fastes comment on va aborder les années difficiles.

Maintenant que les années fastes sont quand même assez loin derrière nous, quelles sont nos armes budgétaires pour une crise qui est loin d'être terminée si justement on a bien intégré le paramètre qui consiste à ne pas trop compter sur des recettes qui sont, par nature et en réalité, complètement aléatoires.

Donc les recettes réelles de fonctionnement sont malgré tout prévues à la hausse, ce qui est quand même une bonne nouvelle et par ailleurs seul l'avenir nous dira si, en recevant notre million d'euros en 2011 du Parking du Pré aux Pêcheurs et puis la même somme du Palais des Congrès, nous avons réellement fait une bonne affaire. De toute façon ce million d'euros sera bienvenu mais c'est l'avenir qui nous va démontrer exactement si le calcul était juste.

Quant à la salle Omnisports, nous estimons, peut-être un peu optimistes, de la voir considérer comme une source de recettes qui, à notre avis, sont peut-être pas près d'équilibrer les dépenses, là c'est aussi une question de choix de notre part aussi.

Enfin, nous espérons que cette séance, heureusement avec le document qui vient de nous être remis et surtout les explications que vous avez données oralement, va nous éclairer sur les orientations budgétaires qui sont liées très intimement aux observations et préconisations très précises de la Cour des Comptes Régionale d'une part, et du Cabinet Conseil Ernst & Young d'autre part, voilà je vous remercie de votre attention.

Madame DUMAS : L'année dernière le débat d'orientation budgétaire nous vantait les mérites du plan de relance qui allait améliorer la situation économique et la situation de l'emploi, ce plan de relance est maintenant abandonné, après avoir fait « flop » et après un effet très modéré du FCTVA dont d'ailleurs le document ne dit rien.

Alors cette année on essaie de nous faire croire à une reprise économique et une sortie de crise, sortie de crise mais pour qui ? Pour les banques certes, comme BNP Paribas qui augmente ses bénéfices nets de 2 milliards d'euros c'est-à-dire de plus 46 % ou alors des groupes pétroliers comme Total qui a vu ses profits augmenter de 36 % et atteindre les 7,7 milliards d'euros. Alors oui pour eux tout va bien, les entreprises du CAC 40 prévoient même 84 milliards d'euros de profit pour l'année 2010. Par contre quand on interroge la population, les avis sont très différents, 70 % des français pensent que le gros de la crise reste à venir et plus de six français sur 10 n'ont pas vu leurs revenus augmenter depuis les deux dernières années.

Oui les français n'ont plus aucune confiance en la capacité et encore moins à la volonté de ce Gouvernement, de votre majorité parlementaire, pour réduire les inégalités sociales croissantes !

Comment ne pas leur donner raison alors que le chômage est toujours aussi prégnant et votre majorité décide de baisser les crédits concernant les missions de l'emploi et du travail de 20 %. On comprend mieux que le document présenté, y compris celui qui nous est remis aujourd'hui, sur l'orientation budgétaire de la Commune d'Antibes, est très mince. Il est tout simplement dirigé par les dogmes libéraux de la majorité parlementaire, l'Union européenne et du FMI, c'est-à-dire un budget de rigueur et d'austérité. Politique d'austérité qui se traduit par un gel durant trois ans des dotations de fonctionnement de la part de l'Etat et beaucoup d'incertitudes ou plutôt beaucoup d'inquiétudes pour la suite à cause de la suppression de la taxe professionnelle.

Alors non il est injuste de faire payer la crise ou plutôt vos dogmes libéraux par le peuple, les conséquences de votre politique votées au Parlement et la recherche discrète de nouvelles recettes dans les communes asséchées par l'Etat ! Résultat, les seuls projets annoncés dans le document : augmentation des taxes d'habitation et foncière, en augmentant en effet pas les taux mais les bases, tout cela après une augmentation des taux qui a déjà pesé très lourdement sur le porte monnaie des antibois, les années précédentes, vente de terrains comme cela est dit dans le document alors que l'on connaît l'importance des réserves foncières pour l'indispensable construction massive de logements sociaux et partenariats privilégiés avec le privé, comme par exemple la manne financière que pourraient représenter les parkings.

L'année dernière vous aviez utilisé l'argument de la baisse des droits de mutation pour augmenter d'une façon hallucinante les taxes d'habitation et foncière. Cette année les droits de mutation augmentent alors quelles conséquences pour la population ? et bien augmentation des bases locatives, donc des impôts

locaux. Là aussi l'injustice est flagrante.

Comme l'Etat, vous préconisez la baisse du budget de fonctionnement, vous préconisez donc une baisse du service à la population, alors est-ce que la Ville d'Antibes a besoin de moins de services d'entretien, avons-nous besoin de moins de crèches, avons-nous besoin de moins de personnel dans les écoles, avons-nous besoin de moins d'activités au CCAS, avons-nous besoin de moins d'associations culturelles et sportives ou avons-nous besoin de privatiser le service public qui est le SPANC ?

Evidemment non ! En aucun cas ces choix de rigueur et d'austérité pour satisfaire les marchés et les spéculateurs qui attaquent d'ailleurs maintenant nos monnaies peuvent répondre aux besoins sociaux, humains et écologiques de notre ville et de notre pays, d'ailleurs il est plutôt surprenant qu'un document d'orientation budgétaire ne s'appuie en aucune manière sur des études sociologiques de notre territoire. Ces choix ne sont en rien dictés par une quelconque volonté de prendre en compte les besoins humains mais simplement obéir aux ordres de votre majorité UMP, assécher les ressources des collectivités territoriales, compenser le désengagement de l'Etat envers les collectivités territoriales sur le dos des contribuables, privatiser ce qui reste de service public et satisfaire le dogme du tout marchandise.

Alors non ce ne sont pas nos orientations budgétaires, pour nous dans un pays qui crée autant de richesses que dans le nôtre, le guide doit être la réduction des inégalités sociales, le partage des richesses, et pas l'installation d'un apartheid social qui continue à exclure, diviser et fragiliser une grande tranche de la population comme vous le faites.

Madame MURATORE : L'article L.2121-12 du Code général des Collectivités territoriales précise qu'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être jointe à la convocation des membres du Conseil municipal, les délibérations budgétaires font partie des matières complexes qui nécessitent un délai long et une information complète.

Si le contenu des débats n'est pas précisé par les textes, plusieurs jurisprudences les précisent, cette note peut être relativement synthétique dès lors qu'elle est suffisamment détaillée pour permettre aux conseillers de connaître les orientations et la stratégie financière, l'évolution des ressources, les autorisations de programme en section d'investissement, les propositions du Maire sur ces autorisations de programme doivent être présentées, l'état de la dette et des créances, l'état des emprunts, l'évolution des grands équilibres financiers de la collectivité, les perspectives de moyen terme, les grands projets futurs et la programmation pluriannuelle des investissements.

Le document que nous avons reçu ne reprend toujours pas ces éléments, l'objectif du débat est de permettre au Maire d'apporter d'éventuelles modifications conformes aux souhaits exprimés par les conseillers municipaux avant la séance du Conseil relative à l'adoption définitive du budget.

Les informations énoncées et remises en séance ne permettent pas l'exercice du mandat des conseillers, toutefois quelques remarques : la confirmation du gel des recettes en provenance de l'Etat. Vous annoncez envisager d'augmenter le niveau des recettes et la revalorisation tarifaire de certaines recettes sans plus de précisions.

Les antibois les plus précaires ont subi en 2009 une hausse importante d'impôts locaux tant du fait des taux que de la suppression des abattements, dans la situation actuelle de gels des salaires et des prestations sociales, ils auraient énormément de mal à supporter une nouvelle hausse.

En ce qui concerne les investissements en cours, vous indiquez en recettes l'encaissement de la première partie de la redevance pour la DSP du Pré aux Pêcheurs mais vous n'évaluez pas le manque à gagner pour la Ville des parkings Frères Olivier et la Poste qui sont maintenant gérés par Q Park et concernant le Pré aux Pêcheurs le manque à gagner pendant les travaux.

Pour ce que vous appelez « le Palais des Congrès » qui sera un centre commercial avec des salles pour les congrès, là encore vous indiquez l'encaissement par la Ville d'une première partie des 500.000 € déjà dépensés pour le déménagement de la toile et une seconde pour la mise à disposition des terrains mais vous ne comptez pas le manque à gagner par la Ville, du fait des tergiversations pour décider du devenir de l'ancien Palais des Congrès.

En ce qui concerne ce que vous appelez : « les autres projets nécessaires à l'amélioration du cadre de vie

des habitants », on n'a aucune précision mais nous pouvons vous faire quelques suggestions :

- pallier le manque de logements d'urgence, d'ailleurs le fonds d'aide au logement d'urgence est loin d'être épuisé, il reste 18,3 millions d'euros à utiliser avant 2015 et votre collègue le Député Gilles Carrez propose de lui "piquer" 15 millions d'euros alors je propose à la Ville d'Antibes de se servir avant ;
- reconstruire un accueil d'urgence décent, des Algeco en mauvais état, vous proposez de les restaurer alors que la reconstruction serait sans doute moins onéreuse ;
- mobiliser le fonds d'aide à la rénovation thermique des logements (FART) pour aider les ménages propriétaires occupants à faibles revenus à mener à bien des travaux d'amélioration de la performance énergétique de logements. Pour cela il serait nécessaire d'élaborer un Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique, la Ville pourrait aussi participer à l'aide des familles ;
- des logements sociaux pour se rapprocher des objectifs de la loi SRU ;
- une crèche pour répondre aux demandes des parents ;
- une maison de retraite communale ;
- des espaces verts à disposition des antibois et non des espaces privés qu'au demeurant il est bien de protéger mais qui apportent peu aux antibois ;
- un centre administratif pour regrouper les services de la Mairie éparpillés dans la Ville, mesure d'économie importante.

Bien sûr nous comprenons que tout cela ne peut pas être fait en un an mais un engagement de votre part serait bien.

Monsieur le Maire : Je vous remercie et je vais repartir de la fin pour dire à Mme MURATORE que je lui donnerai pour qu'elle évite d'être inquiète chaque année sur les modalités du débat d'orientation budgétaire, une note d'information sur l'ensemble des articles qui montrera bien que c'est mon interprétation qui est la bonne. A savoir qu'un débat d'orientation budgétaire ce n'est pas un budget que vous amendez, ce sont des propositions d'orientations que l'on demande à l'ensemble des conseillers municipaux, de la Majorité et de chaque groupe de l'opposition.

Or, en dehors de la fin de votre intervention, Madame MURATORE, et qui correspond d'ailleurs à des actions que nous menons. Ce soir Monsieur GENTE va faire le point sur les logements pour l'accueil des SDF avec les premiers froids et si vous voulez l'accompagner vous constaterez effectivement que les locaux sont de bonne qualité et qu'ils permettent d'accueillir dans des conditions de dignité l'ensemble des personnes qui sont en difficulté, dans ce contexte.

Vous nous dites qu'il faut faire de la haute qualité environnementale pour diminuer les locations, je regrette que vous n'ayez pas été là à l'inauguration, la semaine dernière, de la première pierre du "608 route de Grasse" avec Madame BLAZY, parce que c'est justement ce que nous avons mis en place avec une économie, par exemple, pour le chauffage de 60 % grâce à la haute qualité environnementale des bâtiments sociaux qui vont y être construits.

Vous nous dites qu'on ferait mieux de faire un budget avec des logements sociaux, je vous rappelle qu'on ne peut pas trouver dans ce budget des logements sociaux puisque c'est désormais de la compétence de la Communauté d'Agglomération et qu'on a multiplié par dix le coût que nous mettons en place en l'espace de cinq ans, pour les logements sociaux. Tout cela peut paraître dérisoire et insuffisant, mais multiplier un budget par dix, en l'espace de cinq ans, sur les logements sociaux, c'est à mon avis une action qui est efficace.

Vous nous dites qu'il faut amener des espaces verts, je n'ai pas précisé, mais Alain CHAUSSARD sait très bien que nous allons faire la première tranche du grand espace que nous avons acheté qui rentre dans le domaine public aux Semboules, et faire en sorte que nous y créons un parc supplémentaire pour l'ensemble de la population.

En ce qui concerne les manques à gagner du parking, je me permets de vous rappeler que, jusqu'à il y a encore peu d'années, les parkings de la Ville étaient gérés par une SEM à laquelle nous avons mis fin, et qu'ils coûtaient de l'argent à la Ville. Aujourd'hui ce que l'on peut dire de l'ensemble de la rénovation des parkings qui ont été concédés c'est qu'ils ne sont pas à la charge des contribuables et que l'on va créer 600 places de parking sous le Pré des Pêcheurs qui s'ajoutent aux 250 places qui sont derrière l'espace Poirier et franchement je trouve que les contribuables antibois peuvent se réjouir d'avoir des parkings qu'ils ne financent pas dans l'investissement mais uniquement dans le fonctionnement.

Enfin vous dites le Palais des Congrès a disparu et quel est le manque à gagner ? Il n'y a pas de perte sur le Palais puisque nous savons bien depuis longtemps qu'il fonctionne presque comme un système associatif avec quelques manifestations et que nous finalisons l'ensemble des équipements en face du Fort Carré pour faire en sorte que l'ensemble des manifestations qui se déroulaient antérieurement au Palais des Congrès puissent se retrouver dans des conditions à mon avis meilleures, d'accueil, en tout cas sur les parkings, en face du Fort-Carré, pendant la construction du futur Palais des Congrès.

Je comprends votre inquiétude et je voudrais vous rassurer à la fois sur notre action et à la fois sur la règle et je vous passe la petite note qui dit ce qu'est un débat d'orientation budgétaire en fonction des articles que vous avez cités.

Monsieur PIEL, Madame DUMAS et Monsieur LA SPESA me parlaient du « flop » du plan de relance, c'est vrai cela a été un flop énorme, c'est-à-dire que nous avons engrangé 5 millions de plus d'euros investi immédiatement dans le patrimoine, les remparts, la rénovation du Musée Picasso, la rénovation du Bastion Saint Jaume, et dans la première tranche que l'on a faite sur le boulevard Wilson et dans le boulevard Albert 1^{er}.

C'est vrai que c'est un flop extraordinaire et que cet argent là qui est arrivé directement dans les caisses de la Ville d'Antibes a permis l'année suivante d'avoir un FCTVA plus important puisqu'il est fonction de l'investissement de l'année précédente. Donc c'est à peu près six millions d'euros que la Ville a obtenu de manière supplémentaire, je conçois que pour vous ce ne soit pas grand-chose !

Vous nous dites que l'on pense être en sortie de crise, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit Madame DUMAS, si je veux essayer d'expliquer ma pensée dans ce domaine, nous ne sommes pas en sortie de crise, on est en mutation profonde de notre société. Si nous ne prenons pas en compte cette mutation profonde à la fois sur les subventions que l'on peut obtenir dans tel ou tel endroit, sur la rationalisation que nous devons avoir sur les missions de Service public, sur l'organisation que nous devons avoir sur le plan territorial, effectivement nous sommes dans l'immobilisme alors oui dans ce cas nous rentrerons dans le mur très très vite mais ce n'est pas ce que nous proposons !

Vous dites le privé va bien, vous n'avez pas tort, la preuve c'est que nous avons choisi nous de prendre de l'argent au privé pour faire un Palais des Congrès plutôt que de le faire peser sur l'ensemble des contribuables et que nous avons aussi choisi une gestion privée pour les parkings parce que nous pensons que ce sont des mêmes tarifs avec des coûts moindres parce qu'il y a une mutualisation au niveau de l'organisation privée.

Vous savez on peut aussi choisir que le privé s'enrichisse et que la Ville construise à coup d'impôts des structures publiques mais on peut aussi dire que puisque le privé s'enrichit parce que la Ville fait des infrastructures publiques, qu'on va l'obliger à les construire, puisqu'il en tire un bénéfice.

Je ne vois pas pourquoi et pardon d'employer des termes qui ressemblent aux vôtres, je ferai le cadeau au privé de construire un Palais des Congrès sur les deniers publics en faisant en sorte qu'ensuite, l'argent revienne à l'ensemble du tissu de l'entreprise, sans que pour autant cela vienne en atténuation de l'ensemble des contribuables. Voyez que de temps en temps on peut se retrouver même si l'on ne fait pas les mêmes choix.

Après bien sûr, je ne suis pas très dépaysé quand je reviens de l'Assemblée nationale puisque généralement vous critiquez la Majorité présidentielle et que vous le faites dans des termes qui, malheureusement, ne sont pas tout à fait justes sur le plan de la rigueur de vos affirmations.

Quand vous dites que le pouvoir d'achat des français a diminué : non, il a augmenté moins vite que les années précédentes mais si vous regardez les indices de l'INSEE, vous constaterez que le pouvoir d'achat des français a augmenté de 1,8 dans les deux dernières années et qu'effectivement comme il progressait de manière beaucoup plus importante, il y a une tendance à la stagnation de ce pouvoir d'achat mais notre pays est aussi un pays qui, grâce à son plan de relance et à un certain nombre de mesures qui ont été prises au moment de la crise, s'en tire un petit peu mieux que les pays gérés par les socialistes que sont la Grèce ou le Portugal. Et donc je me réjouis plutôt que l'on se trouve dans une situation où la gestion de la crise a été faite en responsabilité, sans démagogie.

Enfin, dire que l'augmentation des bases locatives correspond à une augmentation des impôts, c'est aller un tout petit peu vite en besogne parce que les bases locatives elles augmentent normalement chaque année et que l'augmentation des impôts que nous avons fait en 2009, cela fait déjà deux ans, nous avons dit que nous ne la changerions pas dans les années jusqu'en 2014 fin du mandat et probablement plus longtemps puisqu'avant les impôts de la Ville d'Antibes n'avaient pas augmenté depuis dix ans. Donc permettez-moi de rappeler et rappelez-le éventuellement à votre voisin de gauche que les impôts de la Région avaient dans cette période augmenté de 40 %.

Enfin je suis de ceux qui pensent que ce n'est pas en faisant toujours plus que l'on fait toujours mieux et je suis bien persuadé que l'on peut faire beaucoup mieux en faisant pas forcément beaucoup plus et donc les mesures que nous avons prises en matière de Petite Enfance, en matière de CCAS, en matière d'accès au logement social et en particulier d'accès à la propriété sociale sont pour moi des mesures qui sont efficaces, qui réduisent effectivement la difficulté qui concerne nos concitoyens dans cette période difficile et qui favorise les plus démunis dans un flux financier qui va logiquement dans la croissance, la croissance gère des profits, les profits créent de l'emploi, l'emploi crée de la solidarité et la solidarité crée de la possibilité de faire envers les plus démunis.

Regardez un instant le monde qui est autour de vous, il n'y a plus de mur de Berlin, on est en Europe, l'Europe gère, quelle que soit l'orientation de ses dirigeants, avec une économie ouverte et c'est avec de la croissance que l'on crée l'emploi, ce n'est pas avec de l'argent public, c'est obligatoirement en créant de la croissance, en donnant de la dynamique à l'ensemble de l'entreprise que l'on arrive à créer de l'emploi.

Réfléchissez à la façon dont nous pouvons ensemble trouver dans cette période difficile, qui, je partage votre avis, n'est pas une crise temporaire mais une mutation profonde des repères, des organisations, des moyens mis à disposition et que nous devons dans cette période là investir pour l'avenir et quand j'entends effectivement qu'il n'y aura pas de profits énormes de la halle omnisports, ni de profit énorme de la salle de spectacles, bien sûr, je n'imagine pas une seconde qu'une halle sportive puisse rapporter beaucoup d'argent et je n'imagine pas une seconde qu'une politique culturelle comme celle que nous la menons à la médiathèque d'Antibes puisse rapporter beaucoup d'argent. Mais si on veut justement avoir ces actions fortes en matière sportive, en matière culturelle, en matière d'équipements, en matière d'amélioration, et bien il faut que nous ayons une dynamique forte.

Et aujourd'hui c'est grâce à de l'investissement tel que nous le faisons, que nous favorisons l'emploi, que nous développons notre tourisme, que nous favorisons aussi le développement de Sophia-Antipolis et que nous créons dans ce territoire plus de croissance que dans le reste de la France et que c'est donc que nous apportons à l'ensemble des plus démunis, par voie de conséquence, des possibilités qui n'existent pas ailleurs.

Je crois que ce débat d'orientation budgétaire est un bon débat même si je regrette qu'il n'y ait pas de proposition concrète qui nous dise comment on équilibre un budget, parce qu'à la fin il faut quand même équilibrer le budget.

Pour équilibrer le budget il faudra me dire en faisant tout ce que vous ne proposez pas mais que vous imaginez. Combien en plus de moyens financiers, combien en plus d'impôts ! Parce que c'est bien ainsi que cela se termine, en effet, dès l'instant où vous n'avez pas des recettes comme on les recherche dans le privé, les recettes elles sont publiques, et c'est l'argent public, c'est l'impôt de nos contribuables.

Je préfère ne pas privilégier l'impôt, privilégier l'investissement, faire en sorte que l'on rationalise sans rationner notre service public et que l'on fasse en sorte d'offrir le même service à nos habitants tout en

continuant à aider les plus démunis.

Mais je ne cherche pas à vous convaincre, je cherche simplement à vous apporter des arguments qui, à mon avis, sont incontournables, jamais la Ville d'Antibes, en 2011, n'aura autant investi dans une période de crise qui est exceptionnelle et c'est ce que nous retiendrons et nous le faisons pour aujourd'hui, pour relancer l'emploi, mais aussi pour l'avenir quand à la fin de ce mandat, vous aurez une Maison de Retraite publique, un Palais des Congrès, vous aurez un parking sous le Pré des Pêcheurs, un parking derrière la Place De Gaulle, vous aurez une halle des sports qui sera terminée et vous aurez une salle de spectacles avec un petit théâtre dans le centre ville, l'ensemble de l'avenue du Boulevard Wilson, l'ensemble de l'avenue Jules Grec réalisée, un nouveau collège à Antibes les Pins, le boulevard Albert 1^{er} totalement réalisé, peut-être qu'on dira finalement dans ce mandat on a maintenu un service public de qualité et puis on a fait quelques investissements qui seront utiles à la fois pour cette génération et à la fois pour les générations futures.

Le débat d'orientation budgétaire ne faisant pas appel à un vote, nous pouvons passer à la question suivante.

Le Conseil municipal, **PREND ACTE** qu'un Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2011 a été organisé lors de la présente séance du Conseil municipal.

MONSIEUR GONZALEZ

01-1 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS – BASSIN DE RETENTION DE SAINT CLAUDE – CONVENTIONS DE TRAVAUX AVEC LES PROPRIETAIRES DES PARCELLES DP 264, DO 178, DO 101, D102 ET DO 103 ET SERVITUDE PARCELLE DO 178 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur GONZALEZ : C'est une longue histoire, comme vous le savez, qui est maintenant en passe de voir les travaux commencer, puisque nous nous sommes rendus propriétaire du foncier du Bassin de Saint-Claude que depuis deux mois. Un permis de démolir a été déposé pour ne pas perdre de temps, ce qui va permettre la démolition de la Maison qui est sur cette assiette foncière et l'appel d'offres va partir au mois de mars et nous pensons que les travaux devraient démarrer au mois de septembre 2011 pour être terminés fin 2012.

Je rappelle que c'est un bassin très important puisqu'il est sur le bassin versant du bassin de Laval , un bassin de 400 ha et qu'il contiendra 30.000 m³ d'eau retenue.

Là il s'agit d'une simple délibération pour conventionner avec les riverains afin de commencer les travaux qui permettront les travaux définitifs du bassin comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Intervention de la Gauche et l'Ecologie, Monsieur PIEL

Monsieur PIEL : On peut dire que ce dossier, vous l'avez dit Monsieur le Premier Adjoint, c'est toute une histoire mais que de temps perdu puisque le 27 mars 1998, nous votions la concertation pour la création de deux bassins de rétention sur le Vallon de Laval. Je dis bien, nous votions !

Auparavant, nous avons eu droit, pendant quelques années, à l'épisode de la défluence de ce même vallon de Laval, d'ailleurs une des premières déclarations en votre qualité de Maire, Monsieur le Maire, fût l'annonce de travaux imminents sur ce projet qui est resté virtuel, bien évidemment !

Pour ma part depuis 1990 j'alerte sur les dangers de ce ruisseau. Pendant des années avec des riverains qui s'étaient constitués en association, d'ailleurs, nous avons exigé et obtenu effectivement qu'il y ait des zones rouges, on a donc demandé à des gens qui y vivaient de quitter ces logements.

Monsieur le Maire : qui a exigé la zone rouge ?

Monsieur PIEL : L'Association des Riverains que j'accompagnais, je parle de 1990, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : C'est une longue histoire mais chacun la raconte à sa manière !

Monsieur PIEL : Non mais d'ailleurs vous serez destinataire d'un petit fascicule puisque j'ai rassemblé tous les éléments et cela vaut le coup de temps en temps de se rafraîchir la mémoire.

Monsieur le Maire : Donc c'est grâce aux associations que l'Etat a pris sa décision.

Monsieur PIEL : Mais aussi à travers un document, justement, qui avait été réalisé à l'époque en 1993 qui dénonçait l'absence d'un bassin de rétention sur l'échangeur autoroutier, ou en 1997, après l'épisode du 24 décembre 1996, je suis sûr que vous vous rappelez !

Il faut préciser que ces épisodes orageux ne sont pas exceptionnels, la réponse que vous y apportez depuis est ridicule, les grilles d'évacuations sont soulevées et protégées par des panneaux, et puis quand il pleut vraiment beaucoup des policiers interdisent la circulation ce qui, on le voit, est digne de la deuxième ville du Département ! Cela dure depuis des années, depuis 1998 d'ailleurs où l'on a voté, donc aujourd'hui nous votons ce quinzième rapport qui concerne ce vallon.

Donc après 12 ans et le triplement du coût, vous nous annoncez enfin le début de la construction du premier bassin pour l'année 2011, cette annonce est d'ailleurs récurrente puisque vous-même le Premier Adjoint vous l'aviez déjà fait en 2007, l'année prochaine et en 2008 pour l'année d'après. Franchement votre gestion de ce dossier est scandaleuse, pour la sécurité des riverains, pour la sécurité des personnes qui empruntent ces voies de circulation, mais aussi pour les finances de la Ville ! Alors vos explications, vos justifications, vos autocongratulations sont vraiment hors de propos, vous avez choisi de traiter ce dossier au fil de l'eau, bien qu'il soit prioritaire, si vous étiez un peu plus responsable, ces travaux seraient réalisés depuis bien longtemps.

Monsieur GONZALEZ : Je vais garder un ton apaisé, si vous permettez, dans la mesure où j'ai la conscience tranquille pour avoir été aux manettes avec les services, pour essayer de mener ce dossier au bout.

Malheureusement certains ont aiguisé l'appétit des propriétaires dont vous étiez, Monsieur, si je me souviens bien, vous disiez : « achetez les terrains, achetez à n'importe quel prix s'il le fallait » Or nous avons toujours dit que nous achèterons les terrains suivant l'estimation de France Domaines afin qu'il n'y ait pas de déséquilibre entre les différents achats que nous faisons avec les propriétaires et qu'il y ait une équité parfaite.

Il se trouve qu'effectivement la procédure d'acquisition de ces terrains a dû passer après quelques années de négociation amiable par l'expropriation et que cette expropriation, les conseils de ces personnes ont usé de tous les artifices, y compris juridiques, et donc nous en sommes arrivés à bout que depuis quelques mois. Oui nous sommes propriétaires des terrains depuis quelques mois seulement, comment vouliez vous que nous construisions un bassin de rétention sur des terrains qui ne nous appartenaient pas. Voilà la première réponse qui réfute votre côté irresponsable que vous nous octroyez. L'irresponsabilité eût été de laisser faire et de ne pas aller jusqu'au bout de cette acquisition. Nous sommes allés jusqu'au bout de cette acquisition et dès que ces terrains sont devenus propriété de la Ville, nous pouvons engager les travaux comme je viens de vous l'indiquer.

Voilà donc le processus que nous allons employer et nous employons la même chose sur le second terrain, il se trouve que sur le second terrain dont vous parlez nous ne sommes toujours pas propriétaires, car à nouveau, nous avons un problème contentieux avec cette même personne, vous savez certains conseils savent faire perdurer les choses et faire monter les enchères.

Comme nous avons une politique et une seule, c'est celle de dire : Service des Domaines et c'est la Justice qui tranche, et bien nous allons jusqu'au bout, nous ne connaissons pas d'autre méthode.

Voilà donc la position de la Ville, aujourd'hui, un bassin sera construit l'an prochain de 30.000 m³ et je vous rappelle que pendant ce temps là, vous avez parlé de nettoyage des grilles de façon dédaigneuse, etc.. mais effectivement notre service pluvial qui a été mis en place depuis quelques années a fait un remarquable travail et je l'en félicite car le nettoyage des vallons s'est fait de façon systématique depuis une dizaine d'années et cela a évité beaucoup de drames depuis dix ans, des inondations il y en a eu très peu, malgré les averses dont vous avez parlé.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que vous voulez que je rajoute ? Est-ce que vous m'avez vu depuis 1995 acheter un terrain ou une propriété au dessus du prix des domaines ? Contre vos avis ! Est-ce que vous imaginez une seconde, si demain nous étions dans cette ville en train d'acheter un terrain à Monsieur « un tel » forcément Monsieur « un tel » connaît un Monsieur « un tel » qui connaît Monsieur « un tel » qui connaît Monsieur « un tel » qui me connaît et qu'on l'achète à 300.000 € de plus que les domaines, est ce que vous ne seriez pas en droit de vous poser la question, comment se fait-il que vous fassiez un cadeau à Monsieur « un tel » ? Et vous auriez raison !

Ensuite quand Monsieur « un tel », au bout d'un épuisement de deux ans de négociation à l'amiable, dit : *« de toute façon je ne vous vends pas ce bien pas parce qu'on m'a bien expliqué que vous pouvez l'acheter beaucoup plus cher »* et qu'il me sort un certain nombre d'interventions du Conseil municipal, dans lequel on dit : « il faut acheter » et bien on passe par une obligation d'achat, et par une obligation d'utilité publique. Et puis cela dure parce que le Monsieur s'entête et puis comme on est dans un Etat de droit, on va devant les tribunaux et puis ces tribunaux, à un moment donné, reconnaissent que la zone rouge qui a été définie non pas par l'Association x mais par les sapeurs-pompiers et le SDIS et qui a été validée par l'Etat, -si c'était les associations qui avaient le pouvoir, je vous prie de croire que cela ferait longtemps que les zones rouges auraient disparu - et bien oui on dit effectivement le prix des domaines est justifié parce que cette zone est inconstructible et parce qu'elle est inondable, c'est tout !

Voilà si vous trouvez une faille dans la procédure, vous nous dites où est la faille, est ce que j'aurai dû acheter plus cher à ceux qui voulaient faire monter les enchères et dégrader la parole de la Municipalité ? Est ce qu'il fallait ne pas essayer pendant un an ou deux une négociation à l'amiable et faire la préemption immédiate, et est ce qu'il ne fallait pas à un moment donné faire valoir l'intérêt général sur l'intérêt particulier et décider d'aller devant les tribunaux pour obtenir gain de cause parce que la création de ce bassin de rétention est d'intérêt général.

Et puis finalement, vous savez, le temps a ses inconvénients et ses avantages, l'argent d'il y a dix ans n'est pas tout à fait le même argent qu'aujourd'hui ! Et puis l'Etat, avec un Gouvernement que vous combattez, a mis en place une aide massive sur les inondations, le Conseil général est venu en appui et puis la CASA qui n'existait pas est venue en appui, c'est-à-dire que les bassins de rétention aujourd'hui reviennent à 30 % à la Ville d'Antibes Juan les Pins.

Moi j'attends une chose c'est que dans le cadre de l'intérêt général, vous apportiez, Monsieur PIEL, qui êtes Conseiller Régional dans la Majorité, une contribution à ces dossiers. Faites en sorte que on ait gagné le temps parce qu'on a fait des procédures, et puis que la Région vienne et dise effectivement c'est un intérêt général majeur comme vous venez de le dire et que vous ayez la même voix qui porte à l'intérieur du Conseil municipal qu'à l'intérieur du Conseil Régional, alors là je dirai, Monsieur PIEL, bravo , vous avez une voix forte mais vous avez une voix utile ! La voix utile c'est donc là bas qu'il faut l'avoir, ici on a déjà fait le travail.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

01-2 - RÉAMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA BRAGUE - INDEMNITÉ D'ÉVICTION COMMERCIALE D'UN FONDS DE COMMERCE PARCELLE AL n° 150 - 991 ROUTE DE NICE APPARTENANT À M. ETZI MARC.

Monsieur GONZALEZ : il s'agit là aussi, dans le cadre des inondations, de la suite d'une délibération que nous avons passée au dernier Conseil municipal et il s'agit donc de payer le fond de commerce pour permettre le dégagement de la pile de pont au niveau de la Siesta.

Monsieur le Maire : Vous voyez il y a eu négociation et elle a fonctionné.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Monsieur ROUX étant absent momentanément, c'est Eric PAUGET, son jeune collègue du Conseil général qui rapporte les classes de découverte dans les écoles publiques.

03-1 - CLASSES DE DECOUVERTE DES ECOLES PUBLIQUES - PARTICIPATION COMMUNALE - AUGMENTATION - VALBERG - SAINT ETIENNE DE TINEE - SAINT SAUVEUR SUR TINEE - SAINT JEAN CAP FERRAT.

Monsieur PAUGET : En l'absence de Georges ROUX je rapporte cette délibération qui concerne les classes de découverte auxquelles des enfants scolarisés à Antibes participent chaque année dans les structures gérées par le Conseil Général et il s'agit de réévaluer la participation de la Ville qui était de 8,50 € depuis déjà plusieurs années, à la charge de la Ville et qui passe à 9 € et dans un même temps la contribution des familles passe de 9,50 € à 10 € par jour.

Monsieur le Maire : intervention de Monsieur AUBRY.

Monsieur AUBRY : Nous sommes tout à fait favorables à ces classes de découverte ; seul reproche que nous faisons, c'est que cette délibération, sur la prise en charge d'une partie du coût par les familles, ne tient pas compte justement de la réalité économique et financière de certaines familles puisqu'il s'agit d'une somme fixe quelles que soient les familles. Alors, vous savez que pour pas mal de nos concitoyens des sommes qui peuvent apparaître minimales, pour d'autres posent réellement problème alors que la finalité de ces classes de découverte c'est que l'ensemble des élèves des classes primaires puissent y aller.

Aussi, nous suggérons, à ce propos, de faire quelque chose à l'image de ce qui se fait pour les cantines antiboises, à savoir que pour ce qui est de la contribution des familles, il y ait une prise en compte du quotient familial. Je vous remercie.

Monsieur PAUGET : Juste un élément pour rappeler que ce n'est pas la Ville qui organise ces séjours, c'est le Département, le Conseil Général, la Ville participe uniquement au financement sur un mode de tarif qui est imposé par le Conseil général et qui est le même pour toutes les communes du Département.

Je rappellerai que la journée /élève coûte 90 € au Département des Alpes-Maritimes, les Communes prennent en charge dorénavant 9 €, les familles 10 €, le différentiel de 90 € à 19 € est entièrement pris en charge par le Conseil Général. Ce n'est pas la Ville qui inscrit les séjours, elle ne participe qu'au financement, c'est directement auprès du Conseil Général.

Monsieur le Maire : Je comprends votre intervention, Monsieur AUBRY mais les familles paient 10 % du prix de la journée après qu'est ce qu'on va moduler sur ce montant ? Faire une modulation sur 10 €, on va dire c'est 5 € pour les uns et 8 € pour les autres, et 10 € pour les troisièmes.

Je veux bien qu'on étudie le cas des familles excessivement modestes et qui ne peuvent pas payer et qu'elles ne soient pas privées de classes de découverte, c'est certain, mais qu'on le fasse en concertation avec le Conseil Général, c'est plutôt une meilleure solution que de faire varier les tarifs entre 5 et 10 €. Cela n'a pas tellement d'intérêt et va complexifier le système.

Je retiens de votre proposition de vérifier s'il y a des parents qui ne peuvent pas payer les 10 € pour les classes découverte et s'il y a des enfants qui ne peuvent participer à ces classes à cause de ce problème là, et si on peut à ce moment là faire bien l'inventaire et au lieu d'apporter ce que nous faisons aujourd'hui des aides ponctuelles, essayer de le vérifier de manière un tout petit peu plus large mais aujourd'hui les aides aux familles par l'intermédiaire du CCAS ou autre continuent d'exister sur les personnes qui déclarent une difficulté particulière. Monsieur GENTE peut vous le confirmer.

Monsieur GENTE : Tout à fait, nous avons une action sociale qui se réunit sous la forme du Conseil d'Administration tous les jeudis matin et qui examine les dossiers présentés par les travailleurs sociaux et je dois dire que quel que soit le motif et la manière surtout dont c'est présenté, le Conseil d'Administration tient compte de ces motivations et intervient favorablement dans 98 % des cas sur les dossiers qui nous sont soumis.

Monsieur le Maire : Très bien, nous passons donc au vote, qui est contre, qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR SEITHER

05-1 - DOMAINE PUBLIC - SINISTRES ET DEGATS - RECOUVREMENT AUPRES DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS

Monsieur SEITHER : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, il s'agit de recouvrer auprès des tiers responsables et de leur assureur, la somme de 4 540.57 € (quatre mille cinq cent quarante euros et cinquante sept cents) en règlement des différents sinistres et dégâts au domaine public pour lesquels la Ville d'Antibes s'est trouvée engagée.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'interventions, nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR DULBECCO

09-1 - ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - REDEVANCE - MISE EN PLACE

Monsieur DULBECCO : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, en juillet 2006, le Conseil municipal a créé un Service public d'Assainissement non collectif, la Loi de Finances du 30 décembre 2005 avait autorisé le financement temporaire par abondement du budget général durant les cinq premières années, nous arrivons au terme de ces cinq années, et s'agissant d'un Service public à caractère industriel et commercial, ce budget doit être équilibré, c'est donc le but de cette délibération de prévoir les recettes prévisionnelles pour 2011 avec des montants de redevance en fonction des installations qui sont donc étudiées et contrôlées par le SPANC municipal.

TYPE DE CONTROLE		MONTANTS	Nombre de contrôles par an	Recettes attendues
Diagnostic/Contrôle de Bon Fonctionnement	Installation individuelle	80,00 €	664	53 120,00 €
	Installation semi-collective < 20 EH	200,00 €	11	2 200,00 €
	Installation semi-collective > 20 EH	250,00 €	8	2 000,00 €
			683	57 320,00 €
Contrôle de Conception	Installation individuelle	300,00 €	140	42 000,00 €
	Installation semi-collective < 20 EH	350,00 €	16	5 600,00 €
	Installation semi-collective > 20 EH	400,00 €	4	1 600,00 €
			160	49 200,00 €
Contrôle d'exécution	Installation individuelle	300,00 €	160	48 000,00 €
	Installation semi-collective < 20 EH	350,00 €	16	5 600,00 €
	Installation semi-collective > 20 EH	400,00 €	4	1 600,00 €
			180	55 200,00 €
Certificat de Notaires		150,00 €	80	12 000,00 €
			80	12 000,00 €
Visite supplémentaire Diag / Exécution		60,00 €	150	9 000,00 €
			150	9 000,00 €
		TOTAL	1253	182 720,00 €

Vous avez les sommes, la première concerne les installations individuelles, c'est le diagnostic et le contrôle de bon fonctionnement de l'existant.

La deuxième ligne c'est le contrôle de conception de l'existant et donc du neuf, toute nouvelle construction

ou modification dans une villa.

La troisième c'est le contrôle d'exécution du neuf et de l'existant si l'existant a nécessité des travaux en fonction de la Santé publique.

La troisième c'est le certificat de notaire, maintenant en cas de vente, un peu comme pour les termites, l'acheteur doit être au courant de ce type d'installation et ensuite c'est une négociation entre l'acheteur et le vendeur, mais le certificat est demandé par le notaire et on doit le fournir.

Enfin, la dernière ligne c'est la visite supplémentaire pour le diagnostic et l'exécution, c'est-à-dire que c'est la possibilité d'avoir une redevance supplémentaire pour les personnes que l'on arrive jamais à contrôler parce qu'ils ferment toujours leur porte où alors absents.

C'est pour être en accord par rapport à ceux qui ouvrent leur porte et qui sont contrôlés sans problème par le SPANC.

Monsieur le Maire : Intervention de la Gauche et l'Ecologie, Monsieur LA SPESA.

Monsieur LA SPESA : Nous sommes tout à fait d'accord pour l'institution de redevances sur les prestations d'assainissement non collectif, nous savons que les utilisateurs de fosse septique apprécient les contrôles et surtout les conseils des agents communaux. Les artisans et les sociétés qui installent ce genre de matériel sont conscients de l'aide apportée par ces experts.

Tout le monde sait très bien qu'il est important, surtout au niveau environnemental, que l'on tende très rapidement vers la disparition des fosses avec pollution avérée.

Mais dans la délibération, il y a quelque chose qui nous choque, dans le cadre de la réunion de la Commission Santé, Environnement, Développement durable et Mise en Valeur du Paysage urbain, on nous a fait parvenir un tableau équivalent à celui qui se trouve dans la délibération d'aujourd'hui, bien évidemment les montants des prestations avaient été définis par le Service compétent, le SPANC. Par la suite on nous a informés qu'il ne fallait pas en tenir compte car il y allait avoir des modifications, cela n'était pas choquant car on s'attendait à ce que quelques montants évoluent après un dernier raffinement de la part des spécialistes du SPANC.

Or, aujourd'hui on constate une augmentation quasi générale des prestations qui vont de 50 %, voir 71 %, exemple des contrôles passent de 200 à 300 € ou de 225 à 350 €. Seuls les diagnostics et les contrôles de bon fonctionnement n'ont pratiquement pas bougé. Alors en temps normal cela aurait pu nous paraître assez étonnant et nous aurions pu nous demander le pourquoi d'une telle évolution. Méconnaissant la volonté affichée plus loin de privatiser ce secteur à l'offrant à Veolia, nous trouvons le procédé purement scandaleux.

Nous trouvons choquant que vous cherchiez à rendre la mariée plus belle sur le dos des administrés, aussi nous ne voterons la délibération qu'à la condition que vous reveniez au tarif défini par le SPANC.

Monsieur le Maire : On n'a pas dû bien se comprendre et je vais essayer de préciser. Lorsque l'on m'a montré un certain nombre de tarifs, d'abord je voudrais rappeler la situation actuelle. La loi sur l'Eau et en particulier cette délibération, et vous le confirmez par votre intervention Monsieur LA SPESA, a quasiment été votée à l'unanimité.

Le deuxième point, c'est que dans le cadre de l'appel d'offres, nous mettrons que l'ensemble des coûts que nous mettons ici, proposés par le délégataire, s'il y en avait un, doit être inférieur à ces coûts.

Vous avez une délégation de service public qui aura le SPANC en optionnel, ils ne pourront pas se rattraper "sur la bête", et en même temps définir que c'est obligatoirement des coûts inférieurs au coût du service réel public que nous faisons aujourd'hui, garantit ainsi qu'il n'y aura pas de dérive. Est-ce que cela vous convient ?

Monsieur AUBRY : Oui, que déjà vous le proposiez en option, de notre point de vue, on peut limiter certains dégâts. Mais vous devez comprendre que concernant la tarification, vous êtes partis d'un principe de moins tarifier certains et plus d'autres pour une raison qui est tout-à-fait défendable, après tout nous ne sommes pas éloignés de ce point de vue, que lorsqu'il y a ça en délégation de service public, imaginons que demain cette entreprise privée, qui serait délégataire, fasse des contrôles simples d'installations

individuelles, fasse le travail correct, correspondant non pas à la tarification faible qui est placée mais correspondant à la nécessité du service public.

Monsieur le Maire : Toutes délégations de service public nécessitent un contrôle sur la qualité du service public rendu par rapport à la délégation, bien entendu dans le cahier des charges cela doit être mentionné, avec des éléments qui permettent le contrôle effectif de ce que l'on vient de dire.

Sur le plan de la qualité, c'est dans le cahier des charges, ce sera contrôlé. Sur le plan du tarif il faut effectivement, et je partage votre point de vue, faire en sorte que les tarifs ne dérivent pas et que ce que nous délibérons aujourd'hui, si c'était mis en délégation de service public, ce soit des tarifs éventuellement supérieurs.

Je ne peux pas vous faire d'autres propositions, on ne décide pas sur la délégation de service public, on décide sur le SPANC en régie. Je vous propose des tarifs qui me semble mieux répartis et je constate que vous êtes d'accord, 1° : pour qu'il y ait un SPANC, 2° : pour que le financement se fasse en équilibre et 3° : qu'il se fasse plutôt dans l'accompagnement des fosses septiques qui ne sont pas aux normes et qui sont polluantes, plutôt que dans l'immense majorité des fosses septiques qui ne polluent pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3.

Adopté à l'**unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

09-2 - ENVIRONNEMENT - NATURA 2000 - CONVENTION AVEC L'ETAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur DULBECCO : Monsieur le Maire et Chers collègues, vous vous souvenez qu'en juin 2010 la Ville avait porté sa candidature pour être opérateur d'une zone NATURA 2000 et donc, à un premier comité de pilotage co-présidé par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, a retenu la candidature de la Ville d'Antibes lors de cette première réunion.

En tant qu'opérateur on doit réaliser ce que l'on appelle un document d'objectif, le DOCOB, qui est basé particulièrement sur la concertation avec plusieurs démarches. Si vous le souhaitez, le service Environnement Santé doit pouvoir vous donner une clé USB afin de vous permettre de voir tout ce qui a été mis en place.

Le but de cette délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le préfet maritime, le préfet départemental et le préfet de région pour recevoir des fonds européens et de l'Etat français.

Juste une petite modification, dans l'annexe 5 que vous avez sur votre ordinateur, vous verrez il y a des devis. Cette modification ne change rien aux sommes prévues au Budget mais pour être en adéquation avec les critères de demandes de subvention auprès de l'Europe, il s'agit de les changer.

Il faut changer "fonctionnement" alors qu'il fallait mettre la somme exacte. il y avait marqué un forfait, et là par contre on le met en somme hebdomadaire.

"Concertation communication" : il y a marqué "secrétariat, réunion, reprographie et divers" en forfait, il faut le mettre en quotidien et hebdomadaire.

Bien entendu, pour être remboursé par l'Etat et par l'Europe, l'opérateur s'engage à fournir les justificatifs d'emploi de crédits et les rendus techniques permettant l'exercice du contrôle et le paiement par phase.

Monsieur PIEL : La zone Natura prend réellement corps, encore faut-il que la totalité des prescriptions qui sont indiquées dans le rapport soient respectées. Le 25 juin j'avais souligné l'importance d'associer les professionnels de la mer que ce soit les pêcheurs, les aquaculteurs et ceux du tourisme et je constate effectivement dans le dossier ils sont associés. Je pense que c'est très bien.

La démarche d'observer et de comprendre proposée qui est mise en place dans ce dossier doit prendre en compte une stratégie globale de la biodiversité. La biodiversité n'est pas une abstraction c'est l'homme et la nature réunis, c'est le trésor vivant de la planète.

Vous comprenez l'importance de cet aspect quand il s'agit de la mer... il ne faut pas vous moquer...

Monsieur le Maire : Je ne me moque pas. Je trouve que vous avez un lyrisme de bon aloi sur des thématiques qui nous rassemblent tous.

Monsieur PIEL : Mais encore faut-il les pousser jusqu'au bout.

Les intérêts que nous avons de la mer et de notre région sont vitaux. 10 % des espèces des végétaux supérieurs ainsi que 20 % des animaux macroscopiques vivent dans notre espace méditerranéen.

Nous devons aussi prendre en compte le réseau hydrographique, les bassins de nos rivières et fleuves côtiers qui, on le voit par ailleurs, font souvent des dégâts, ainsi que les zones humides qui sont très peu et très utiles.

Malgré l'urbanisation outrancière du littoral, la surpopulation maritime, il faut savoir aujourd'hui qu'un bateau est sur la mer, pas dans le port, en moyenne 38 heures par an. Nous avons donc encore quelques possibilités de sauver mare nostrum, sa biodiversité et Natura 2000 en est une. Nous sommes prêts à participer à toutes les étapes de cette construction.

Monsieur DULBECCO : Monsieur PIEL, nous vous remercions et en plus cela va dans le sens du contrat de baie sur lequel la Ville est engagée.

Madame MURATORE : Est-ce que l'on pourrait avoir le tableau rectifié ? parce que vous dites que c'est hebdomadaire, cela change les sommes.

Monsieur DULBECCO : Bien entendu.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR RAMBAUD :

11-1 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES – RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT D'ACTIVITES - EXERCICE 2009 - APPROBATION

Monsieur RAMBAUD : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, vous savez que comme chaque année l'Office de Tourisme soumet son rapport financier annuel au Conseil municipal. Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a adopté le 28 juin 2010 le compte de gestion du comptable ainsi que le Compte administratif de l'Office, voté à l'unanimité.

Le budget de l'Office de tourisme était composé de trois budgets : un budget principal, un budget événementiel et un budget annexe Palais des congrès clos en accord avec le Trésorier payeur en 2010. Le résultat agrégé pour l'exercice 2009 pour ces trois budgets présente un excédent de 1 160 000 €.

En ce qui concerne le rapport d'activité qui n'est que la transcription du compte administratif, il est conforme au plan d'actions, les objectifs fixés d'ailleurs ont tous été atteints.

Je vous rappelle qu'en 2009 l'objectif était d'avoir la quatrième étoile, d'avoir une communication forte et principale sur l'exposition Picasso, une progression de son activité "événementiel", et vous savez qu'en 2009 nous avons eu une perte de fréquentation de 10 à 12 points et que le Festival du Jazz a connu une progression payante de 11 %.

Monsieur le Maire : J'ai les demandes d'intervention de la Gauche et l'Ecologie.

Madame DUMAS : Cela paraît toujours un peu décalé de s'exprimer sur un exercice 2009 fin 2010, parce que la saison touristique 2009 nous paraît déjà bien loin surtout en ces premiers jours d'hiver.

Comme nous l'avions dit, l'économie touristique est évidemment fortement touchée par les régressions sociales et la baisse du pouvoir d'achat des populations d'Europe et des Etats-Unis qui sont les pays qui nous envoient le plus de touriste.

Il y a malheureusement à craindre que la baisse de fréquentation continue. Dans ce contexte, il paraît d'autant plus surprenant que le budget de l'Office de Tourisme soit excédentaire de plus de 1 million d'euro, avec une baisse de 12 % des dépenses de fonctionnement et très peu d'investissement.

Est-ce que les grands discours de qualité d'accueil, de valorisation de l'image de notre ville, le développement du tourisme seraient rangés au placard pour faire des économies drastiques et construire un petit matelas qui permettra de colmater les effets des futures baisses de fréquentation des touristes.

D'ailleurs notre ville est malheureusement particulièrement touchée par la baisse de fréquentation en 2009, puisque c'est - 14 % de séjours alors que la Côte d'Azur de subit qu'une baisse de 8 %. Dans le contexte économique actuel, l'Office de Tourisme a en effet une responsabilité de qualité, d'écoute et d'accueil encore supérieur mais aussi, certainement un programme événementiel à envisager qui pourrait s'adresser à un public plus diversifié.

La Côte d'Azur n'a pas une réputation forcément d'une grande région accueillante et conviviale pour les touristes, d'ailleurs, autant notre ville est naturellement magnifique que l'accueil de l'Office de Tourisme à la sortie de la gare SNCF ne l'est pas vraiment.

Oui l'Office de Tourisme a sans aucun doute besoin d'un travail de grande qualité et surement pas d'économie de fonctionnement pour permettre un maintien de l'économie touristique.

Monsieur le Maire : Monsieur RAMBAUD, vous avez le soutien de Madame DUMAS.

Monsieur RAMBAUD : Je voudrais simplement dire qu'en 2009 il y a eu une baisse de fréquentation, qu'en 2010 au niveau national on a fait 4 % de plus, sur la Côte d'Azur + 6 % et sur la Ville d'Antibes à + 7 %. On ne s'en sort pas trop mal.

En ce qui concerne le million d'excédent, il faut savoir qu'un compte administratif est un bilan, en comptabilité privée. Il présente soit une perte, soit un excédent. Là nous avons un excédent cumulé d'un peu plus d'un million. Il faut savoir que nous avons approvisionné à 100% un litige que nous traînons avec l'Eden Casino depuis plusieurs années à hauteur de 180 000 euros, qui se retrouve dans cette somme, que nous avons également 360 000 euros que nous avons par une décision modificative, rebasculée sur le cinquantième anniversaire du Festival de Jazz. Nous ne retrouverons pas cette somme-là en 2010.

Enfin, nous avons une provision de 100 000 euros pour des litiges éventuels et enfin une provision pour l'aménagement de bureaux que nous voudrions mettre au palais des congrès, c'est une provision que nous avons envisagée en 2009 mais qui se débloquent sans doute en 2012 ou 2013, pour un montant d'environ 200 000 euros.

Voilà l'explication de ce résultat de clôture en excédent sachant que dans nos recettes, on a une recette hyper-aléatoire, qui est la billetterie, et que quand on bâtit le budget en novembre pour l'année suivante, bien fort serait celui qui pourrait me dire quel est le montant exact de la billetterie. On a toujours une petite réserve au cas où. Vous savez que la billetterie du Festival de Jazz tourne autour de 1 million d'euros est soumis à des aléas incontrôlables (météo défavorable, crise économique, dollar en chute etc.). Il est prudent de prévoir une sécurité dans le budget.

Monsieur le Maire : Madame DUMAS, je me réjouis que vous appuyiez l'action économique et touristique de la Ville au travers de son Office de Tourisme et que vous estimiez que nous ne devons pas réduire ces efforts.

Je crois que l'année dernière, le fait d'avoir eu des temps forts importants en particulier avec le 50^{ème} Festival du Jazz, nous a conforté dans les prévisions pour 2011, à la suite du bilan de 2010 et que nous

allions effectivement reconduire le haut niveau de qualité et d'attractivité de la saison estivale de 2010 qui a apporté une augmentation très significative et très supérieure à l'ensemble de la Côte d'Azur. Il est vrai que nous n'examinons que le bilan de 2009 et je partage votre avis sur ce point, du retard qui rend difficile l'interprétation.

Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? 3.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA et Mlle DUMAS).

11-2 - FETES DE FIN D'ANNEE 2010 - JARDIN DES NEIGES (PLACE NATIONALE) - MODALITES D'ACCES

Monsieur RAMBAUD : Je vous rappelle simplement que toutes les animations que la ville propose pendant les fêtes de fin d'année s'adressent à un public très jeune, 4 ans à 10 ou 12 ans. Comme l'année dernière nous aurons un jardin des neiges place Nationale et d'autres animations.

Par cette délibération je vous propose la gratuité pour l'accès à ces animations pour les tous petits.

Monsieur le Maire : Intervention de Monsieur AUBRY sur la glace artificielle.

Monsieur AUBRY : Pour ce qui est de notre vote, on sera pour cette délibération dans la mesure où l'on nous demande uniquement de voter la gratuité d'accès pour les enfants.

Pour le reste, nous notons un progrès par rapport à ce que nous avons vu l'année précédente, c'est-à-dire que l'on ne nous parle plus de circuit automobile. Nous considérons que c'est un progrès parce que ce circuit était un peu de trop à notre goût.

Reste que, installer à Antibes même l'hiver car la température est moyennement positive, un jardin de neige artificielle coûte de l'argent et nous ne voyons pas l'incidence financière dans cette délibération, contrairement à beaucoup d'autres. Cela a un coût en termes de gaz à effet de serre. Peut-être faudrait-il chiffrer ce coût.

Je réitère la suggestion que nous avons faite l'année précédente, c'est pour ce qui est du public scolaire, pas les enfants de 4 ans, mais ceux plus âgés, en école primaire, et qui d'ailleurs bénéficient de ce jardin avant les vacances pendant le temps scolaire, du 13 au 17 décembre. Peut-être voir avec les professeurs des écoles, avec le reste du personnel des écoles primaires d'Antibes, s'il n'était pas possible de faire un projet éducatif avec les enfants pour imaginer un autre Noël possible, qui soit respectueux de l'écologie.

Peut-être que sur la Côte d'Azur, un Noël enneigé s'est possible mais de loin, quand on regarde le Mercantour mais près du littoral, sauf hiver exceptionnel, on peut voir un Noël différent, peut-être avec des agrumes ou quelque chose d'autre. Pensez à cela... Nous voyons quand même des progrès par rapport à la délibération précédente. Les enfants auront toujours le plaisir de s'amuser. Nous vous remercions.

Monsieur le Maire : j'entends bien vos remarques Monsieur AUBRY. On a beaucoup évolué sur ces fêtes de fin d'année. J'ai constaté au fil du temps que la seule chose qui était incontestable et qui recueillait l'avis positif des commerçants et des familles, c'était de faire des animations pour les enfants, et qu'elles soient gratuites.

Là au moins, nous sommes dans une démarche publique ouverte, nous ne sommes pas dans une démarche qui a entraîné un certain nombre de complications comme quand on faisait la patinoire, et qu'il y avait des adolescents et que l'on rencontrait quelquefois des problèmes de tension et de violence.

Il me semble que cibler les enfants est une démarche positive et les commerçants voient cela plutôt d'un bon œil car si les parents amènent leurs enfants pour participer à des jeux gratuits, il n'est pas impossible aussi qu'ils s'attardent dans les boutiques pour faire leurs achats de Noël.

Cette opération est plutôt positive et je vous remercie de l'appuyer. Après, même moi qui suis du Sud, j'ai encore l'idée symbolique que la neige sur les toits fait un peu partie de l'image que l'on peut avoir de Noël. Donc, si cela ne trouble pas trop la couche d'ozone, on peut se le permettre dans un hiver qui peut-être sera

un peu plus rigoureux que les autres, et n'incitera pas une dépense énergétique très forte. Cela peut-être beaucoup de plaisir pour un peu d'inconvénient.

Je passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

11-3 - CASINOS - EXPLOITATION SUR LA ZONE « QUARTIER GRAND EST » - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Monsieur RAMBAUD : Il s'agit Monsieur le Maire de relancer la délégation de service public pour le casino la Siesta qui arrive à échéance après 15 années, le 16 octobre 2011 et de relancer une procédure de 10 ans.

Monsieur LA SPESA : Une concession arrive à son terme et comme d'habitude, on s'empresse de renouveler la délégation de service public...

Monsieur le Maire : Exploiter les casinos en direct, ça je ne l'envisageais pas...

Monsieur LA SPESA : Cette séance du Conseil municipal est un flagrant exemple. Mais effectivement, ne vous méprenez pas, nous n'allons pas vous demander de gérer un casino en régie. Tout d'abord ce n'est légalement pas possible et de toute manière vous connaissez pertinemment bien notre opposition pour ces lieux où nombre de gens y laissent souvent une partie de leurs revenus.

Comme d'habitude, vous allez mettre votre mouchoir par-dessus les problèmes générés par les casinos pour ne voir que la manne financière qu'ils vous procurent. Vous continuez ainsi à ne pas tenir compte qu'aujourd'hui la plupart des casinos sont en crise. L'apport financier ne cesse de diminuer et va le devenir de plus en plus aléatoire.

Il est vrai que vous avez toujours fait le choix des casinos pour ajouter une obole à votre budget. Mais nous affirmons une nouvelle fois que l'on peut se passer des casinos. C'est vrai que pour cela il aurait fallu que la Commune se préoccupe beaucoup plus des recettes que l'on peut tirer par la création d'industries locales pourvoyeuses d'emplois, cela s'appelle la relance de l'économie locale.

Il est vrai qu'il aurait fallu que le Député de notre circonscription profite de sa situation privilégiée au sein du groupe UMP à l'Assemblée, pour demander de ne pas voter la suppression de la taxe professionnelle.

Pour finir nous souhaiterions malgré notre opposition à la délégation de service public, que vous y rajoutiez un paragraphe dans les caractéristiques du nouveau contrat.

Ce nouveau paragraphe aurait trait aux nuisances provoquées par l'exploitation de la boîte de nuit. Pour la tranquillité des habitants du quartier, vous pourriez rajouter des obligations sur la limitation des décibels et sur la construction de murs antibruit efficaces.

Après tout, ils exploitent des salles de jeu, des restaurants mais on pourrait très bien les menacer de fermer la boîte de nuit sans pour autant mettre en péril la délégation de service public.

Monsieur le Maire : Vous avez raison, c'est complètement dissocié. Je ne vois pas comment je pourrai demander des murs antibruit interdit par l'Etat sur le littoral pour faire en sorte qu'une délégation de service public des casinos j'y associe quelque chose qui ne peut pas y être associé. Il y a une légère contradiction, je ne peux pas faire de murs antibruit c'est interdit dans la Loi Littoral, je ne peux pas non plus associer un restaurant ou une activité de boîte de nuit à l'activité du casino en les liant l'un à l'autre.

Néanmoins, vous le savez, Patrick DULBECCO a fait depuis longtemps un travail sur la Siesta, et en dehors d'une année où il y a eu un problème particulier, je crois que la boîte de nuit de la Siesta continue à faire d'énormes efforts en particulier l'année précédente et je suis sûr les années suivantes, et il suivra cela avec beaucoup d'intérêt.

J'ai noté aussi que vous ne me proposez pas de gérer le casino en régie, sinon je suis obligé de prendre le chapeau d'Anne-Marie DUMONT et d'acheter des chaussures bicolorées...

En revanche, en dehors des personnes qui ont une addiction particulière aux jeux, il y a une interdiction dans ce cas-là, je n'ai jamais vu quelqu'un pouvoir échapper à l'impôt. J'ai vu quelques-uns qui arrivaient à ne pas rentrer dans une salle de casino et à ne pas jouer. Tout l'argent qui rentre dans l'intermédiaire des casinos, d'une façon directe ou indirecte, c'est de l'argent qui est fait pour les manifestations artistiques de qualité, pour faire des feux d'artifice et de l'animation sur la station d'Antibes Juan-les-Pins et en même temps c'est de l'argent en moins que paient les contribuables antibois et on l'a vu dernièrement d'ailleurs.

Le casino ne me paraît pas un modèle de moral mais il y a aussi d'autres endroits où l'on dépense son argent peut-être pour rien, si on y réfléchit un tout petit peu. Quand vous êtes touriste dans une station, vous n'achetez pas nécessairement tout ce qui est nécessaire et quand on a une activité touristique dont j'ai bien compris que Mme DUMAS souhaitait qu'elle soit maintenue et même amplifiée, on essaie d'attirer les touristes avec un accueil et des prestations. Les boîtes de nuit sont un des éléments d'attractivité, même si elles ne sont pas non plus un modèle de grande sainteté ou de grande moralité.

Tout cela fait que dans la vie il y a aussi le plaisir.

...si vous relisez Epicure, vous vous rendrez compte que le plaisir c'est de manger un petit morceau de pain avec un peu d'huile d'olive face à la mer Méditerranée et que ce plaisir là, épicurien, a autant de valeur que des plaisirs sophistiqués que l'on peut imaginer.

Nous, nous pouvons offrir les deux, les plaisirs plus complexes et les plus simples et c'est pour cela que notre ville continue à être attractive. J'arrête la digression sur Epicure et je reviens à la délibération.

Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 2

Vous votez contre ? Ne préféreriez-vous pas ne pas participer au vote ? Non. Vous votez contre la délégation de service public qui est obligatoire...

Adopté à la majorité par 44 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

Monsieur le Maire : Nous passons à la délibération de Jacques GENTE et je passe la présidence à Jean-Pierre GONZALEZ pour trois minutes.

*Sortie de Monsieur le Maire – Présidence de la séance reprise par M. GONZALEZ, Premier Adjoint
Présents 36/Procurations 12/Absent 1*

MONSIEUR GENTE

13-1 - LIGUE DES FAMILLES NOMBREUSES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BP 2010

Monsieur GENTE : Mes chers collègues, l'association Ligue des Familles nombreuses a sollicité une subvention communale de fonctionnement au titre de l'exercice 2010. En l'absence des pièces nécessaires à l'instruction et au versement, des compléments d'informations ont été demandé à la Présidente et le dossier de l'association a été examiné par la Commission de contrôle des organismes subventionnés.

Après études par les commissions municipales de ces documents complémentaires et au vu de leur avis, concluant une baisse d'activité de cette association, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 euros à la Ligue des Familles nombreuses.

Monsieur GONZALEZ : Pas d'opposition ? Contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

MADAME DOR

23-1 - PETITE ENFANCE – AIDE AU CHOIX DU MODE D'ACCUEIL – AIDE VERSEE PAR LA VILLE AUX FAMILLES - EXTENSION DE L'AGE DE BENEFICE

Madame DOR : Ce rapport vise à améliorer les conditions d'attribution de l'ACMA. Cette aide au choix du mode d'accueil a été votée en 2006 et elle a permis aux parents d'avoir une dépense sensiblement équivalente, que leur enfant soit placé dans une structure d'accueil collectif ou chez une assistante maternelle.

Cette aide a déjà été augmentée en janvier 2009 et est passée de 600 à 2 400 € par an pour les revenus les plus modestes.

Ce qui fait qu'aujourd'hui, environ 212 bénéficiaires de cette allocation ont permis de donner satisfaction à un certain nombre de familles, avec une dépense de 25 000 € à peu près par mois pour la collectivité.

Aujourd'hui nous vous proposons d'améliorer encore ce dispositif pour les enfants qui ont 3 ans en cours d'année et qui pourraient ainsi continuer à bénéficier de cette allocation jusqu'à leur rentrée à l'école maternelle. Ainsi un enfant qui aura 3 ans par exemple en mars 2011 pourra continuer à bénéficier de cette allocation jusqu'à la rentrée scolaire suivante.

L'incidence sera de 16 000 €. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à améliorer les conditions d'attribution de cette allocation.

Monsieur GONZALEZ : Merci d'avoir proposé cela à Monsieur le Député-Maire, effectivement, pour améliorer le sort des familles dont les enfants n'ont pas l'âge encore d'entrer en maternelle et ne sont pas pris en charge. C'est une excellente suggestion.

Madame DUMAS : Nous nous sommes déjà exprimés sur les raisons de notre préférence au développement des crèches plutôt que ce mode d'actions individuelles qui représente cette aide financière.

Je trouve toujours aussi d'ailleurs démagogique le terme qui est utilisé systématiquement dans les délibérations qui concernent cette aide aux choix de garde des enfants, ce terme en question est le "libre choix des parents entre les différents types d'accueil". Je trouve cela assez démagogique.

Au-delà de la question purement financière et de la rallonge budgétaire nécessaire, dans cette délibération on nous demande de fait d'accepter que l'accueil en école maternelle des enfants qui ont 3 ans entre septembre et décembre n'est plus possible sur notre commune. Là aussi on nous demande de compenser un désengagement de l'Etat sur les moyens donnés aux écoles maternelles d'accueillir des enfants d'à peine 3 ans à l'école.

Est-ce que la Commune anticipe la disparition des écoles maternelles si régulièrement souhaitée par le gouvernement ?

Retour de Monsieur le Maire – Reprise de la présidence de la séance – Présents 37/Procurations 12/Absent 0

Monsieur le Maire : Sur le plan national, non, je n'anticipe rien du tout car le Gouvernement n'a pas du tout décidé ce que vous fantasmez depuis quelque temps.

Il y a une technique assez classique qui consiste à dire "vous allez faire mal !" et quand on ne fait pas mal, vous dites "c'est grâce au fait qu'on a dit que vous alliez faire mal que vous n'avez pas osé nous faire mal".

On ne fera donc mal à personne. Il n'y a pas de désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'école maternelle etc. Il se trouve qu'il y a une situation que Mme DOR a noté, que contrairement aux autres villes qui ont mis en place un dispositif de même type, nous sommes dans le libre choix. Certains préfèrent ne veulent pas la crèche et veulent un accompagnement personnalisé.

Il y a le libre choix des familles.

Effectivement, les taux d'encadrement et le taux de places en crèche sont supérieurs voir le double de ce qui se passe à Paris et largement supérieur à ce qui se passe sur l'ensemble du territoire français.

Si Madame DOR veut bien prendre la parole et vous répondre, vous verrez que les offres de service de la Ville d'Antibes sont loin d'être négligeables.

Madame DOR : Pour répondre à votre question, nous avons simplement collé à la réalité. Il se trouve qu'aujourd'hui il y a des enfants qui auront trois ans entre janvier et septembre 2011 et qu'il nous a semblé en effet important de coller à cette réalité et de donner cette facilité aux familles.

Quant au choix entre l'accueil familial et l'accueil collectif, nous avons une réalité à laquelle nous essayons de coller, il se trouve que dans cette commune il y a beaucoup d'assistantes maternelles. Ce sont des femmes qui ont ainsi un emploi. Il y en a plus de 200 sur le territoire et c'est aussi une réalité d'aider cet ensemble, à la fois les parents qui cherchent un mode de garde pour leur enfant et un certain nombre de gens qui travaillent.

Cette mesure est égalitaire sur le plan financier. Elle s'accompagne bien sûr de tout un ensemble d'autres mesures pour s'assurer de la qualité de l'accueil chez ses assistantes maternelles, doper l'action du relais d'assistantes maternelles, doper les rencontres des enfants qui sont placés là et essayer de faire cheminer ensemble la qualité de l'accueil que ce soit dans les structures collectives ou chez les assistantes maternelles.

Monsieur le Maire : Pardon Monsieur AUBRY, j'ai oublié de vous donner la parole.

Monsieur AUBRY : C'est réparé puisque vous me la donnez.

Monsieur le Maire et chers collègues, pour ce qui est de faire en sorte que des enfants qui ne bénéficieraient pas d'un système parce que leur anniversaire tombe en avril et qu'ils ne rentrent à l'école l'année scolaire suivante, d'accord.

Par contre, notre groupe reste opposé à ce que vous appelez "libre choix" parce que nous considérons que, alors qu'il y a 212 familles qui bénéficient de ce dispositif nous notons qu'il y a également 200 familles en attente pour des crèches.

Donc leur "libre choix" à ces familles qui attendent des crèches, il faudrait peut-être aussi qu'ils soient récompensés et nous rappelons aussi quand même que ce dispositif a un coût qui est non négligeable puisque, alors que vous mettez dans l'incidence financière 16 000 € pour la seule extension, pour les enfants de 3 ans et quelques mois, ce sont 16 000 € annuel.

Dans la délibération, on parle de 25 000 € mais c'est bien 25 000 € mensuel qu'il faut comprendre et 300 000 € annuel. Cela aurait été bien que l'on utilise les mêmes unités de temps dans cette délibération.

Nous considérons que ce dispositif a de toute façon un coût important et que la priorité est de construire des crèches.

Madame DOR : Sur le coût, puisqu'en effet vous y amenez la discussion, la garde des enfants a un coût très élevé et habituellement, une place en structure collective revient à la collectivité à environ 5 000 € par an et par enfant. Avec ce montant vous pouvez aider trois ou quatre familles à avoir une dépense équivalente chez une assistante maternelle.

Je pense qu'il faut continuer à faire avancer parallèlement l'accueil en structure collective et chez les assistantes maternelles. Actuellement nous pensons que nous couvrons à peu près les demandes puisque les deux ensemble, nous avons plus de 1 100 places alors qu'aujourd'hui nous pensons qu'il y a à peu près ce chiffre-là à garder chaque année.

Donc, en termes de coût, la garde des enfants coûtera toujours très cher.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de discussion là-dessus, c'est quatre fois plus cher en crèche que chez une assistante maternelle. Ensuite, je le répète, ce n'est pas suite à un refus pour une place en crèche que l'on attribue une assistante maternelle et l'aide ACMA, C'est un choix entre l'un et l'autre que l'on propose.

Qu'il y ait encore un certain nombre de gens qui préféreraient aller en crèche par rapport au dispositif que nous avons mis en place, c'est indéniable mais il est relativement infime par rapport à l'ensemble du territoire français puisque l'on est à 22 % alors que la moyenne nationale est à 10. Dans la région, aucune ville n'atteint ce niveau de proposition de crèches.

Je ne dis pas que tout est parfait, je dis simplement que pour chaque enfant qui doit être gardé, une proposition est faite aux parents. La garde chez une assistante maternelle ne les pénalise pas financièrement. C'est indéniable.

Je vous garantis que la plupart des familles à qui on propose cette aide et qui favorise aussi l'emploi, comme l'a dit Jacqueline DOR, sont satisfaites. Certaines avaient choisi la crèche, ils bénéficient de l'ACMA et ne veulent absolument plus aller en crèche car elles ont un dispositif qui leur permet, pour une dépense égale à celle de la crèche, plus de souplesse et plus de facilité.

En tout cas, nous étendons le dispositif parce que l'on ne veut pas qu'il y ait, compte tenu des petits problèmes de naissance avant ou après le 1^{er} janvier qu'a évoqués Monsieur AUBRY, de difficulté pour ces enfants.

Effectivement, le coût total est de 300 000 €, le coût mensuel est de 25 000 €, mais le coût supplémentaire de la mesure que nous adoptons aujourd'hui est de 16 000 €.

Au vote : Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 2.

Adopté à la majorité par 44 voix **POUR** sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, 2 abstentions : Mme MURATORE et M. AUBRY).

Départs :

M. BIGNONNEAU – Procuration à Mme DOR – Présents 36/Procurations 13/Absent 0

Départ de Mme BOUFFIER – Procuration à M. GONZALEZ – Présents 35/Procurations 14/Absent 0

Départ de M. BARBERIS –Procuration à M. LEONETTI – Présents 34/Procurations 15/Absent 0

MONSIEUR CHIALVA

24-1 - DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2009 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur CHIALVA : Si vous le permettez, je voudrais faire la synthèse des délibérations relatives au service de l'eau potable.

Les trois délibérations qui vont vous être présentées, concernent le service d'alimentation en eau potable de la Commune, les deux premières sont relatives au rapport annuel de l'exercice 2009, celui sur le prix et la qualité du service d'eau potable et celui des délégués.

Outre les données techniques et financières habituelles de ce rapport, qui vont vous être présentées par Monsieur DUVERGER, je vous informe que :

- une fois de plus, cette année, 100 % des prélèvements contrôlés ont été conformes à la réglementation sanitaire,
- que le règlement du réseau est monté de 80 à 83 % en 2009,
- que l'exécution du programme des travaux de renouvellement des canalisations d'un montant total de près de 10 millions d'euros se poursuit normalement,
- et que le délégué a fourni à ma demande un effort significatif au sujet de la suppression des branchements en plomb en 2009.

Enfin, en ce qui concerne le prix de l'eau potable, il a augmenté de 10,47 % entre 2008 et 2009, 1,75 € au lieu de 1,71 € soit pour la facture de 120 m³, un prix de 3,42 € par m³ pour 2009.

Je vous rappelle à ce sujet que la Ville a renégocié un avenant numéro 16 au mois de juin 2010 qui va nous permettre d'obtenir une baisse de 5 % du prix de l'eau pour l'exercice 2010 et son gel jusqu'à fin 2012.

Pour finir, la troisième délibération concerne l'adoption du principe de lancement d'une délégation de service public pour le renouvellement du contrat de concession actuel qui arrive à expiration le 31 décembre 2012.

Il s'agit de vous prononcer sur le choix du futur mode de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable de la Ville. Il est proposé d'établir un contrat de délégation d'une durée de 10 ans et de confier notamment au futur délégataire l'exploitation des ouvrages et installations de production et de distribution de l'eau potable, ainsi que les investissements nécessaires à la pose de compteurs pour délimiter les réseaux de distribution et acheminement, ainsi que les réseaux publics et privés.

Je laisserai la parole également à Monsieur BODRIE du Cabinet Galia Conseil qui va vous présenter les principaux résultats de l'audit technique, juridique et financier, du contrat de concession actuel qu'il a réalisés entre 2009 et 2010, ainsi que l'étude du retour en régie.

La parole est à Monsieur DUVERGER.

Présentation du rapport par projection commentée par M. DUVERGER
(Exposé non retranscrit - le document a été joint au CD de la séance du 25/10/10)

Monsieur le Maire : Sur le rapport annuel, je donne la parole à M. MOLINE, puis à la Gauche et l'Ecologie.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire et chers collègues, c'est une intervention groupée sur les deux premières délibérations, le rapport du Maire et le rapport du délégataire sur le prix et la qualité du service public de la distribution de l'eau potable.

Dans un premier temps, merci aux services pour leur synthèse et leur présentation qui reflètent bien, pour avoir pris le temps de l'examiner, le rapport du délégataire.

Nous constatons une hausse des abonnés et la continuation de la baisse de consommation en général, qui reste malgré tout très importante. Le Grenelle de l'Environnement, les campagnes de publicité des industriels ainsi que les programmes d'information de la Ville auprès des usagers et de ces services, lentement, amènent des résultats positifs, pour l'environnement et pour la préservation des ressources.

Une hausse de 2,47 % de l'eau indexée sur l'indice du BTP PACA, indice qui n'est peut-être pas le mieux adapté, nous espérons qu'avec le dernier avenant, la baisse sera réelle et comme annoncée de 5%.

100 % des prélèvements, toujours conformes à la réglementation en vigueur, nous ne pouvons que nous en féliciter bien sûr. Un rendement du réseau qui s'améliore légèrement et passe à 83 % mais cela ne peut nous satisfaire et nous espérons qu'il dépassera largement 85 % avant la fin de cette délégation de service public. A titre d'exemple, Veolia sur Biot est à 85,3 et Nice à 89. Tout point gagné est un bonus pour la nature et pour le pouvoir d'achat de chacun. Un pourcentage ne révèle pas qu'actuellement le volume des pertes sur le réseau de distribution d'eau d'Antibes, représente l'équivalent de la consommation théorique de 143 personnes par jour et par kilomètres de réseau ou de 21 000 clients abonnés sur l'année.

Bien que nous constatons un effort réel en 2009, le taux de renforcement et de renouvellement des canalisations est préoccupant. 1,2 million de travaux ne pourront pas être réalisés au terme du contrat et ce, malgré 86 années de présence.

Le nombre de fuites a aussi augmenté de façon anormale, ce qui montre que la Ville n'a pas été aussi vigilante et efficace qu'elle n'aurait dû, vis-à-vis du délégataire historique et pour lui faire respecter ces engagements.

Concernant les branchements en plomb, il en resterait encore 181 à supprimer et nous voudrions savoir dans quel délais ils seront remplacés.

Merci pour votre réponse.

Monsieur PIEL : En préambule je voudrais donner une information sur la santé financière de Veolia en 2009. Veolia Environnement a réalisé 34,6 milliards d'euros de chiffres d'affaires. Le résultat net du groupe a été de 584 millions d'euros.

En 2010, pour le premier semestre, le résultat net est de 374 millions d'euros soit + 70 % sur la même référence 2009.

Les actionnaires de Veolia ne connaissent pas la crise.

Comme d'habitude j'ai lu avec beaucoup d'attention ces rapports, le vôtre Monsieur le Maire n'étant que la traduction de celui de ceux de Veolia. Je vais donc aller à l'essentiel.

Les volumes d'eau distribués diminuent, cela montre que nos concitoyens sont sensibles à cette richesse que représente l'eau. Par contre, le concessionnaire lui, n'est pas aussi précautionneux. Le nombre de fuites détectées augmente de 15 %. Cela augure mal de l'état du réseau.

Ce réseau voit sa longueur diminuer, il manque 2,200 km de réseau ce qui est, avouez-le assez anachronique !

Les pertes de ce réseau ne sont pas comme vous le dites, en diminution. Il suffit de regarder l'indice linéaire de perte qui est la véritable mesure, le véritable indicateur de l'état du réseau. Le chapitre 1-3-6 concernant l'implication de Veolia dans la vie locale est résumée à ce titre, l'implication de Véolia dans la vie locale" ... c'est tout !

Pire l'application de la Loi Oudin du 9 février 2005 concernant les coopérations internationales n'existe pas.

La satisfaction des clients que nous appelons, nous, des usagers, est mesurée à l'aide de paramètres propres à l'entreprise. Malgré cela 53 % ne sont pas satisfaits de leur relation courrier et 50 % ne sont pas satisfaits de leur relation courriel. Il n'y a pas d'indice de satisfaction sur les relations humaines.

Le taux de réclamation augmente de 15 % toujours selon Veolia.

La politique sociale en direction des foyers en difficulté, les aides se comptent sur les doigts d'une main alors que les coupures ne cessent d'augmenter. A part une aide exceptionnelle (dans tous les sens du terme) de 10 000 euros. Elle dépasse rarement la centaine d'euros alors que le fonds est abondé actuellement à une hauteur de 30 000 euros.

Il faut beaucoup de pugnacité pour obtenir quelques subsides. Un exemple : le jour où vous avez inauguré avec Mme ESTROSI-SASSONE les travaux du Laetitia, Véolia coupait l'accès à l'eau à une famille en grande difficulté dans le même immeuble. Il a fallu que j'intervienne auprès du CCAS pour que Véolia rebranche 5 jours après, donc une famille est restée 5 jours sans eau... cela pour un impayé de 297 euros. Mais le pire c'est que la remise en eau était facturée normalement 193,92 €. Il a fallu là aussi stopper ce véritable racket.

Dans le même temps, le compte d'exploitation de Véolia Environnement sur Antibes affiche un résultat net d'impôt de 1 950 326 € soit 41 % de plus qu'en 2008.

Enfin, je souhaiterais connaître la raison des différences importantes entre le compte annuel de résultat d'exploitation 2008 qui nous est présenté dans ce document, avec celui du compte annuel de résultat d'exploitation qui nous est présenté dans le document de l'audit que nous allons découvrir tout à l'heure.

Par exemple, une seule différence importante : le résultat avant l'impôt de 2008 est entre 2 760 132 € dans ce document-ci et 2 295 000 € dans l'audit. On peut dire - et il y a d'autres exemples de ce type - que ces rapports sont très bons, très bons pour Veolia, mais certainement pas pour la Commune ni pour ses habitants.

Madame MURATORE : On va faire court parce qu'il y a des éléments qui seront repris tout à l'heure dans la déclaration sur la délégation de service public.

Nous constatons que l'augmentation du prix de l'eau a encore été supérieure à l'inflation, à l'augmentation des salaires et des minima sociaux.

Ce qui donne une augmentation de plus de 52 % en 5 ans. Je le répète parce que lorsqu'il y a eu la délibération sur les 5 % de baisse, vous avez contesté mes chiffres, or ce sont les chiffres du tableau qui était joint à la délibération.

Heureusement cela n'augmentera plus d'ici fin 2012.

Pour les autres critères :

Indice de connaissance patrimoniale : vous arrivez à une note de 70, qui pourrait passer pour une bonne note, mais en attribuant la note maximum au programme pluriannuel de renouvellement des branchements alors qu'il n'est réalisé, à 2 ans de la fin du contrat, qu'à 53 %. De même la note maximum pour les travaux de renforcement qui ne sont réalisés qu'à 46 %.

Aucune information sur les ouvrages annexes, la localisation des branchements sur la base du plan cadastral. Ce qui est important dans le cadre d'une fin de contrat.

Quant au rendement du réseau si les travaux prévus ne sont pas réalisés il sera très très difficile pour ne pas dire impossible d'obtenir la très modeste amélioration attendue de 83 % à 85 %.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource n'est réalisé qu'à 84 % et la procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral toujours pas mise en place.

Deux bons points quand même : les branchements en plomb seront totalement supprimés fin 2011 et vous annoncez, on peut rêver, depuis 2007, un meilleur suivi de la DSP.

Merci.

Monsieur CHIALVA : Je vais commencer par Monsieur PIEL.

Concernant le côté social, Monsieur le Maire vous avez mis en place une possibilité d'avoir une somme d'argent chaque année versée par Veolia qui sert pour les gens qui n'arrivent à régler leur facture, qui ont de grosses difficultés. Nous avons une assistante sociale qui est au CCAS qui présente un dossier chaque année pour les personnes ne pouvant payer leur facture.

Effectivement nous avons versé une somme d'argent de 10 000 € à un couple qui venait d'acheter une maison où il y avait une très grosse fuite et ils se sont retrouvés avec une facture de 42 000 € à payé à Véolia. Nous avons décidé de leur verser une aide car ils ne pouvaient pas payer et leur crédit, et les travaux importants à faire sur les canalisations en très mauvais état.

Ce jour là nous avons également deux autres dossiers, pour un nous avons versé 500 € et l'autre 1 524 €.

Je rappelle également que chaque année nous avons encore de l'argent qui reste pour les personnes en difficulté que l'on nous présente.

De ce côté-là, je crois que la Commission du CCAS et moi-même avons fait ce qu'il y avait à faire. C'est vrai que cela fait une grosse somme.

Je crois que pour des questions qui ont été posées par ailleurs, un audit a été mené et qui nous a fait ressortir certains éléments. Mes services et moi-même en avons pris note. Cela va nous permettre également d'améliorer la demande de délégation de service public quand nous aurons à la monter en y incluant des documents supplémentaires et des points que nous n'avions pas bien vus et on améliorera encore le service de cette manière.

Madame MURATORE nous demande pour les travaux qui ne seront pas réalisés fin 2012. La somme qui

restera à disposition, Veolia devra la versée à la Ville, cela a été convenu dans l'avenant n°16 qui a vait été mis en place.

Monsieur MOLINE est très satisfait de l'ensemble des choses puisqu'il nous dit que l'on a quand même des résultats qui sont pas mal aussi. Il y a eu quand même une publicité faire auprès des usagers pour leur faire comprendre qu'ils avaient intérêt à vérifier eux-mêmes leur consommation d'eau et appeler le cas échéant s'ils constataient un problème. Mais je pense que beaucoup de personnes se sont mises à contrôler leur consommation personnelle. C'est pour cela que nous avons des baisses de consommation sur Antibes.

Monsieur le Maire : Evidemment, rien que la Ville d'Antibes continue à faire des efforts dans la gestion de son eau.

Sur le problème social, vous avez répondu Monsieur CHIALVA. Jacques GENTE peut ajouter sa contribution s'il le veut bien d'ailleurs.

Monsieur GENTE : En ce qui concerne le fonds de solidarité Veolia, il est abondé par Veolia chaque année et en ce qui concerne la Commission, c'est une émanation du CCAS où siègent des administrateurs, Monsieur CHIALVA et les gens de l'Administration.

Sur les quatre années d'activité que j'ai, de 2007 à 2010, nous avons deux commissions par an à la demande des travailleurs sociaux. Au total 28 dossiers ont été examinés. 1 seul a fait l'objet d'un rejet à la demande du travailleur social qui jugeait que la situation n'était pas présentable.

En ce qui concerne le montant pris en charge en moyenne, il est de 30 % suivant l'avis du travailleur social qui nous présente le dossier.

Monsieur le Maire : Après, il y a un certain nombre d'indices qu'il faut effectivement regarder avec beaucoup d'éléments. Vous avez parlé de l'indice d'avancement et de protection des ressources en eau en disant qu'il n'était qu'à 84 pour l'indice global mais en réalité il est à 100 pour Antibes, il est diminué par 80 qui est l'indice sur l'ensemble du SILRDV. En réalité, on se trouve sur la Ville d'Antibes avec un indice qui est parfait.

Sur le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable, on a un taux de 1,32 % alors que la moyenne nationale est à 1, qui est l'indice de la norme et sur l'indice DNR des pertes en réseaux on a 21,5 m³ par km et par jour alors que nous étions à 26.

Ce qui veut bien dire qu'en dehors du fait, qui passe désormais inaperçu, que la qualité des eaux est sans reproche sur la Ville d'Antibes que le rendement du réseau est augmenté à 83, et qu'il n'y a pas de raison à mon avis pour que l'on ne finisse pas notre concession en 2012 à 85 tel que nous l'avions envisagé, que l'ensemble des canalisations en plomb dont le simple reliquat est dans le domaine privé et qui exclut maintenant tous les espaces dans le domaine public, il est très modeste et ne fait pas courir de risques pour la collectivité et pour la santé publique, mais en même temps qui sera facilement résorbable d'ici la fin de la concession.

Je concède que l'augmentation de 2,47 du prix de l'eau était anormale. C'est à la suite de cette augmentation supplémentaire que j'ai proposé en fin de concession, de passer à une diminution de 5 % ce qui aboutira bien entendu à une diminution sur la feuille de nos contribuables, qui sera pour moitié reprise en compte puisque c'est la distribution qui sera reprise et donc les 2,5 de baisse. On se retrouvera ainsi au même prix de ce que l'on avait en 2007 du prix de l'eau avec la garantie qu'il n'y a plus aucun indice en 2012.

C'est une première étape, vous verrez l'audit tout à l'heure. Je l'ai dit antérieurement parce que j'avais un certain nombre d'indices pour le dire, nous devons pouvoir avoir maintenant qu'il y a moins d'investissement à faire, que la durée de la concession est considérée comme amortie, largement, d'avoir une durée bien plus courte et d'avoir une diminution du prix de l'eau qui sera à deux chiffres, qui permettra de faire baisser très significativement le prix de l'eau à la fois parce que nous modifierons tous les indices d'augmentation et à la fois parce que nous ferons en sorte que les travaux qui sont à effectuer sont bien moindres que les travaux effectués dans les dix dernières années.

Enfin, on le verra tout à l'heure aussi, on a aujourd'hui ce que cela coûterait en régie. L'indice nous le dit, si cela coûte plus cher on ne le fait pas. On a un certain nombre de critères du coût réel.

En dehors du prix de l'eau je dois dire que les choses ont très largement progressées. En tout cas, le prix de l'eau n'a pas progressé, il n'a pas été stabilisé à la période où l'on regarde le rapport, puisque le rapport est sur l'année précédente, qui ne tient pas encore compte de la diminution qui va se faire sentir chez le contribuable antibois à partir de 2011.

Sur cette question il y a un vote : qui est contre ? 5. S'abstient ? 4.

Adopté à la majorité par 40 voix POUR sur 49 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

24-2 - CONCESSION DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2009- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire : Je rappelle que nous sommes toujours sur l'exercice 2009. Il n'y a pas de vote.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Non.

Le Conseil municipal en prend acte.

*Départ de M. RAMBAUD –Procuration à M. DULBECCO, Procuration de M. BAYLE à M. RAMBAUD s'annule :
Présents 33/Procurations 15/Absent 1*

24-3 - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - ADOPTION DU PRINCIPE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Monsieur le Maire : Nous écoutons le rapport de l'audit par le Cabinet CALIA Conseil.

Prenez le temps de l'exposer car cet audit a été demandé depuis longtemps par moi-même, il a été redemandé par les membres de l'opposition. Il faut que l'on soit parfaitement informé de la situation dans laquelle nous nous trouvons pour à la fois voir quelle marge de manœuvre on a pour l'avenir, et en même temps avoir, de manière très claire, le choix entre la régie et la délégation de service public qui nous engage pour l'avenir.

Je ne vous demande pas d'y passer trois heures mais vous avez une demi-heure minimum.

*Présentation par le Cabinet CALIA Conseil
(Exposé non retranscrit - le document a été joint au CD de la séance du 25/10/10)*

Monsieur le Maire : Merci pour ces trois volets. Je rappelle que les trois volets de l'audit sont à la disposition de tous. Je rappelle aussi la confidentialité de ces documents qui peuvent être éventuellement exploités et qui serviront obligatoirement de base à la délégation de service public. Je demande à chaque élu d'avoir un haut niveau de responsabilité car les négociations se font à partir d'une base qui n'a pas besoin d'être connue au-delà de ce que nous venons d'être exposer en Conseil municipal et qui est donc public.

Vous voulez intervenir à la suite de l'audit ? à la suite de la délibération ?

Les interventions se font maintenant et ensuite nous passerons à la délibération.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire, l'an passé, sensiblement à la même époque, nous parlions d'eau.

Nous espérons un véritable débat, sur le fond, le plus transparent possible et sans aucun tabou. Vous

nous aviez dit que vous n'aviez pas d'état d'âme sur ce sujet. Un Conseil municipal dédié spécialement à cela était annoncé pour le 1^{er} octobre, puis annulé, sans explications, quelques jours avant, alors que la Ville avait les documents.

L'audit technique date de septembre, l'audit contractuel technique et financier date de juin, l'étude sur la mise en place d'une régie pour la gestion de l'eau potable date également de juin. Vous auriez pu nous les communiquer il y a bien longtemps, cela nous aurait permis d'étudier plus en détail les éléments mis à notre disposition et en débattre plus sereinement dans l'intérêt des administrés.

Soit dit en passant, pourriez-vous nous indiquer le coût de ces audits ? J'en profite pour vous informer que malgré vos promesses il est toujours difficile d'obtenir les audits ainsi que leur coût sans avoir à passer par une voie hiérarchique qui ralentit fortement le processus.

Au lieu du débat attendu, vous nous soumettez une délibération intitulée "adoption d'une principe de délégation de service public et mise ne œuvre de la procédure". Votre décision nous semble déjà arrêtée. Vous allez encore nous dire que l'opposition de fait que s'opposer, mais sachez que dans notre groupe nous n'avons pas d'a priori et surtout sur aucun sujet, y compris sur le choix d'une régie, d'un affermage ou une délégation.

Pour nous, l'eau est incolore et ne porte pas d'étiquette, seul le rapport qualité/prix/service doit nous guider.

Mais cette salle du Conseil ne peut et ne doit être qu'une simple chambre d'enregistrement au service du Maire, nous pouvons, si vous nous en laissez la possibilité, apporter des conseils pour le bien général et nous avons été élus pour cela.

Ainsi, dans le rapport, sur le principe du choix du mode de gestion, on peut y lire "les conclusions de cet audit ne sont pas satisfaisantes pour le délégataire - et donc pour la Ville - améliorer les indicateurs, diminuer les réparations, renforcer les contrôles, maîtriser le taux de marge brut, mieux définir le patrimoine, mieux maîtriser les volumes, améliorer la qualité de distribution, améliorer la performance, sécuriser l'approvisionnement."

La Ville ayant du mal à maîtriser le délégataire, on comprend mieux qu'elle ne souhaite pas contrôler une régie municipale de distribution d'eau. Je dirais que cela "coule de source".

D'autre part, les critères retenus dans votre matrice d'analyse entre la régie et la délégation de service public ne nous ont pas convaincus.

Finalement, vous nous avez bien transmis tous les rapports, audit, études et cahier des charges, documents volumineux, techniques, très aboutis et très intéressants, mais documents médiocrement exploitables compte tenu du délai. De toute façon inutiles puisque la résolution semble déjà prise.

Pour conclure, tout cela n'est pas très sérieux et nous ne pouvons pas approuver un tel agissement, surtout pour un sujet aussi sensible que l'eau et après des décennies d'attente et d'espoir.

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, vous ne nous laissez pas le choix du mode de gestion. Ce procédé aurait seul permis de faire évoluer le rapport qualité/prix/service en faveur cette fois de l'abonné.

Au contraire, nous aurons au final une mise en concurrence de deux grands groupes français, autant les nommer Bonnet blanc et Blanc bonnet, qui se partagent actuellement le territoire et le marché. On n'a donc rien à attendre de la délégation de service public.

Par conséquent, la mise en régie aurait présenté un véritable changement de cap. On attendait un débat, on a une décision prise en catimini. Notre objectif n'est pas d'être des bons chez les mauvais ou des mauvais chez les bons, mais des bons chez les bons. Merci.

Monsieur le Maire : Franchement Monsieur MOLINE, ce n'est pas sérieux. On peut tout dire mais dire que vous n'avez pas d'informations et qu'elles ne sont pas approfondies, ce n'est pas vrai, vous avez trois documents : un document administratif, un document financier, un document économique, vous avez le

choix ! Sauf que cela fait probablement une semaine que vous n'avez pas ouvert l'ensemble des documents et que vous arrivez sans la capacité d'avoir un jugement.

Si vous lisez simplement l'ensemble de ce qui vient d'être exposé vous avez effectivement les éléments du choix qui m'amènent à vous proposer une délégation de service public, sauf à ce que vous trouviez dans les éléments qui viennent d'être donnés par un audit indépendant d'autres éléments. Si vous dites que vous n'êtes pas d'accord avec l'audit et qu'il ne doit pas nous amener à une délégation de service public, c'est votre droit mais affirmer que vous n'avez pas les documents approfondis, le Bureau d'Etudes le montre bien, il y a trois parties, une partie technique, une partie économique et une partie juridique, on est donc allé au fond du débat.

Franchement vous ne pouvez pas dire que le dossier n'est pas complet ! On aurait pu vous laisser deux mois pour y réfléchir, en réalité vous avez une semaine avec un groupe à qui on a donné les moyens pour travailler, avec un secrétariat, avec des demandes que vous pouvez faire auprès de l'Administration pour avoir des renseignements supplémentaires. Il ne suffit pas d'arriver en Conseil municipal et puis de dire on est au « Café du Commerce » et on va en parler, maintenant si vous avez des questions précises à poser au Cabinet d'Etudes vous lui posez les questions précises, vous lui demandez à quoi mène chaque solution la régie, la DSP, et quelle est la situation actuelle ?

La situation actuelle est assez claire et je pense qu'il n'y a pas de complaisance vis-à-vis de l'audit par rapport à cette situation qui s'explique par l'ancienneté, par un certain nombre de choses, maintenant il y a un choix à faire, moi je vous propose un choix, à partir de l'audit et si je vous demande qu'il y ait un débat, c'est justement avant la délibération pour que vous n'ayez pas l'objection de me dire « ah de toute manière la délibération arrive ».

Moi mon choix, ma proposition, c'est de dire on va en DSP parce que cela nous permet d'aller en régie et dès l'instant où j'ai fait une régie, j'ai un élément comparatif facile et je peux à partir d'une DSP, si vous ne le savez pas, je vous l'apprends, passer directement à son arrêt et au passage en régie.

Maintenant on a les documents pour savoir quels avantages apporte l'un et quels avantages apporte l'autre, en terme économique, en terme administratif, en terme social, en terme financier. Si vous n'avez pas eu le temps de les étudier j'en suis désolé pour vous mais vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas eu tous les documents à votre disposition, je suis même allé, d'après l'Administration, bien au-delà de ce que l'on pouvait communiquer à l'ensemble de la population. En effet, pour les raisons que j'ai évoquées, précédemment, c'est que si on fait une DSP cela veut dire que les documents qui sont là, peuvent servir de support à une réflexion de groupe qui peut se baser là-dessus et faire des propositions. Aussi, honnêtement, on est allé au-delà de la transparence, on a attendu parce qu'effectivement je voulais un bilan effectivement complet de la possibilité de régie qui a deux avantages : le premier c'est que si on vient en DSP et que l'on n'obtient pas ce que l'on souhaite, on va en régie, et on sait exactement quel est le risque et quel est l'intérêt et puis deuxièmement si on a une satisfaction sur la DSP qui est meilleure que l'offre de la régie, on ira en DSP.

Pardon, mais à un moment donné, l'absence de respect que vous manifestez vis-à-vis des documents que l'on vous donne, du travail qui est effectué et de l'ensemble de la transparence qui est l'habitude dans cette mairie, méritent aussi que l'on regarde les choses avec une certaine objectivité. Vous n'avez pas lu les documents, voilà.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire, je n'ai jamais dit que l'on n'avait pas eu les documents, ce que j'ai dit c'est qu'on a reçu les documents uniquement 8 jours avant et comment voulez vous étudier sérieusement 500 pages de document en une semaine, voilà c'est tout ce que j'ai dit, vous interprétez faussement mes déclarations.

Monsieur PIEL : Moi je pense que ce que veut dire Monsieur MOLINE, c'est que les documents....

Monsieur le Maire : ...oui eh bien dites ce que vous pensez vous et n'interprétez pas ce que veut dire Monsieur MOLINE, c'est déjà assez compliqué comme cela.

Monsieur PIEL : Ces documents sont datés du mois de juin 2010..

Monsieur le Maire : ...pas tous.

Monsieur PIEL : Le document qui nous a été présenté sur l'audit de la régie est daté de juin 2010 , aussi depuis on aurait pu à travers une commission ad hoc, et là effectivement votre rappel à une certaine confidentialité aurait marché, les examiner ! Mais ce n'est pas le choix que vous avez fait, y compris vous avez annulé un Conseil municipal, le 1^{er} octobre où l'on aurait pu nous présenter ce document qui date de juin 2010 ! Je vais venir un peu plus loin, sur les autres documents, parce que là nous sommes que sur l'audit pour la régie, mais ce que vous nous présentez comme un audit, n'en est pas un, nous sommes là dans ce que l'on appelle une AMO, c'est-à-dire un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, le cabinet qui a été choisi va accompagner la Ville jusqu'à la fin de la DSP, c'est pour cela que vous avez , je suis désolé, de fait choisi ce cabinet qui est une assistance à la maîtrise d'ouvrage !

Monsieur le Maire : Ce n'est pas vrai, c'est séparé en deux parties

Monsieur PIEL : C'est séparé en deux parties ? Ce n'est donc pas ce Cabinet qui accompagnera la maîtrise d'ouvrage ? Alors je ne comprends pas pourquoi vous faites, et je dirai, un peu plus loin, comment j'ai apprécié le coup de fil de Monsieur le Directeur général des Services, et pourquoi vous refaites, vous, Monsieur le Maire, en séance, un appel à de la discrétion, puisque ce n'est pas ce Cabinet qui va faire l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage de la DSP, je ne vois pas ce qu'il y a de secret dans les documents que l'on nous a présentés.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas vis-à-vis de l'audit que cela pose un problème, c'est vis-à-vis du concurrent, des concurrents!

Monsieur PIEL : non cela je l'ai bien compris.

Monsieur le Maire : alors ça va si vous l'avez compris, voilà pourquoi je vous demande une certaine confidentialité.

Monsieur PIEL : J'ai bien compris mais je suis désolé, aujourd'hui quand vous dites le concurrent, que je sache, il n'y a pas un élu et puis un concurrent, il y aura deux concurrents, n'est ce pas ?

Monsieur le Maire : Tant mieux, s'il y en avait 15 ce serait encore mieux !

Monsieur PIEL : C'est à voir. Alors si vous voulez bien je vais revenir à un document très important et je me contenterai de celui là, je ne vais pas rentrer dans le détail de ce qui nous a été présenté, c'est le cahier des charges que l'on a enfin obtenu, une semaine avant, effectivement, j'ai pris soin de lire tous les documents ne vous inquiétez pas, mais le cahier des charges je l'ai détaillé.

Monsieur le Maire : Je n'en doute pas !

Monsieur PIEL : ...et donc ce cahier des charges que nous dit-il ? parce que moi effectivement je ne mets pas en cause le travail du Cabinet, y compris des trois, plus on est de fous, plus on peut travailler !

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL, une seconde, je vous demande simplement, ici on essaye de se respecter, vous respectez aussi le travail qui a été commandé par la Ville et dont je juge qu'il est de grande qualité et vous venez de le dire.

Monsieur PIEL : C'est que je viens de dire

Monsieur le Maire : Non ce n'est pas ce que vous venez de dire ! Vous évitez ce genre de remarque : « plus on est de fous, plus on est contents », cela concerne peut-être le parti auquel vous appartenez mais cela ne concerne pas la dignité qui doit régner à l'intérieur de cette assemblée, ni les personnes qui ont été commanditées pour faire l'audit.

Monsieur PIEL : Je ne m'énerverai pas aujourd'hui parce que cette question est trop importante pour que je rentre dans votre petit piège.

Monsieur le Maire : Moi non plus, je ne vais pas m'énerver.

Monsieur PIEL : Je reviens à la première page du cahier des charges qui est claire : « cette analyse permettra de proposer un ensemble de recommandations visant à optimiser et définir le futur contrat de DSP ». La messe est dite.

A la page 8 de ce cahier des charges, ce qui s'appelle la phase 2, il est indiqué que : « le titulaire de la mission pourra, je cite « rédiger le projet de cahier des charges de la DSP » en phase 3, je cite : « l'assistance à la procédure de la DSP », cela s'appelle comment ?

Ceci dit vous avez un problème de planning, c'est là que je rejoins Monsieur MOLINE, le cahier des charges pointe que les analyses techniques, juridiques et économiques, devront être réalisées avant le 4 décembre 2009 ! 4 décembre 2009 ! Dix réunions intermédiaires, c'est toujours dans le cahier des charges, sont prévues avec les services de la Ville, une devra se tenir au plus tard en juin 2009, pas en juin 2010, pour valider le choix stratégique de gestion (régie municipale ou DSP) donc juin 2009 ! Cette réunion, je cite toujours le cahier des charges : « permettra la présentation des avantages et des inconvénients pour la Ville d'Antibes du renouvellement de la DSP ou de la régie, les éléments de cette réunion permettant aux élus de la Ville d'Antibes d'orienter un premier choix stratégique » En juin 2009, merci de nous avoir apporté ces premiers choix que l'on aurait pu prendre ensemble !

Un rapport d'analyse et un rapport d'évaluation des modes de gestion sont livrés en juin 2009, toujours, donc moi je souhaite prendre connaissance de l'acte d'engagement dont il est fait état page 10 de ce cahier des charges qui permettra de connaître si le délai d'exécution du marché a été respecté ! Je dis cela parce que par ailleurs vous avez pris la précaution de mettre des pénalités pour les jours de retard et la lecture du cahier des charges ne me permet pas, ni à personne, de connaître les délais qui étaient prévus pour la réalisation de ce cahier des charges.

Je souhaite aussi connaître le coût, permettez-moi de toujours l'appeler ainsi « de cette assistance à la maîtrise d'ouvrage »

Alors nous n'étions pas dupes sur votre volonté de renouveler la gestion privée de l'eau dans notre ville mais pourquoi ne pas assumer votre posture, vous êtes un libéral, cela va dans le droit fil de votre politique.

Monsieur le Maire : cela ne me vexé pas !

Monsieur PIEL : je sais, je pense même que cela vous fait plaisir !
Mais il faut assumer ! Pourquoi ne pas assumer cette position et pourquoi dans ce que vous aviez indiqué pendant la campagne municipale, vous n'avez pas fait cette proposition dans vos 110 propositions ?
Aujourd'hui la population n'a pas été consultée sur votre choix, sur le choix que va faire le Conseil municipal, entre une régie et le privé.
Le renouvellement de la DSP n'était pas, je le répète, dans vos propositions électorales.

Il y a quelques semaines, le quotidien local Nice Matin a fait un sondage, il a donné une large majorité pour le choix de la régie publique, le succès de notre pétition et j'ai ici 1300 signatures, 65 et 35 cela fait une différence !

Monsieur le Maire : C'est dans l'autre sens, Monsieur PIEL,

Monsieur PIEL : non je suis désolé ce n'est pas dans l'autre sens, peut être que vous avez essayé que ce soit le cas, mais en réalité le résultat qui est toujours affiché sur le site internet, c'est 65 pour la régie, 35 contre. Et puis ici nous avons 1300 signatures de foyers antibois que je vais vous amener à la fin de mon intervention, c'est la première vague de pétitions que l'on est en train de faire signer.

Donc, est-ce qu'il y a une réelle volonté de se réapproprié cette gestion pour en finir avec l'opacité, pour une gestion respectueuse, durable, qui prenne en compte un minimum vital pour tous, parce qu'il n'y a pas que le prix de l'eau, parce que l'audit sur la régie, il concerne simplement le prix et le personnel, il n'a pas vu tout l'ensemble.... *Problème micro*

... il n'y a pas que la question comptable du budget, il y a aussi la façon dont une régie peut appréhender cette question de l'eau, et la façon comptable, et surtout pour les actionnaires, qu'un service privé peut l'aborder.

Nous, nous faisons une proposition aujourd'hui, c'est de questionner la population, par un référendum d'initiative populaire, qui existe...

Monsieur le Maire : non

Monsieur PIEL : Eh non vous n'en voulez pas ! je sais bien, l'avis de la population vous vous en moquez ! Pourtant cette question de l'eau mérite un traitement citoyen et vous le refusez aujourd'hui, on en prend acte. Pour une fois que ce vous avez dans la bouche, à chaque mot, à chaque moment d'un Conseil municipal, pourrait prendre une vraie forme, c'est-à-dire la démocratie participative, que vous pourriez passer enfin de l'incantation, à la déclaration, à la réalisation, vous le refusez, nous en prenons acte. Vous refusez donc de consulter les habitants de notre ville.

Alors avant de terminer, je voudrais indiquer publiquement que je n'apprécie pas le message de Monsieur le Directeur général des Services qui m'a demandé avec insistance de ne pas communiquer les documents du Conseil municipal, j'aimerais savoir si tous les élus ont reçu le même coup de téléphone ? Tous ?

Monsieur le Maire : oui

Monsieur PIEL : Alors pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas l'habitude de divulguer les pièces du Conseil municipal avant que celui-ci ne se soit déroulé, ni d'ailleurs de rendre publiques les réunions des commissions, y compris de celles d'appels d'offres ou des commissions consultatives des services publics locaux, nous ne l'avons jamais fait !

Alors après la fin de cette séance, toutes les pièces en notre possession seront publiques, je peux vous le dire, cela figurera sur le compte rendu que l'on fera du Conseil municipal. Il y a beaucoup trop d'opacité dans ce domaine de la question de l'eau pour que nous nous y participions aussi, vous nous avez refusé la Commission ad hoc, vous avez refusé que l'on participe depuis des mois à la construction de cet audit, enfin de cette étude, et aujourd'hui quelques jours avant le Conseil municipal, Monsieur le Directeur général se permet de téléphoner aux élus pour nous demander d'être prudents ? Mais pour qui il nous prend ? Pour qui il nous prend ? Est-ce qu'il faut ici que j'aïlle dans le passé !

Monsieur le Maire : attention Monsieur PIEL, allez au bout de votre phrase !

Monsieur PIEL : dans le passé de cette ville ? Oui il faut que j'aïlle dans le passé de cette ville, on ne nous fera pas taire, et nous serons très attentifs, très attentifs, à ce que ce ne soit pas une parodie de concurrence qui soit mise en place, on sait très bien que les majors de l'eau, les grandes compagnies, se sont partagés le territoire. Enfin à qui on va faire croire qu'aujourd'hui on est ici en train de décider tranquillement et sciemment entre nous ? Moi je suis prêt à vous mettre dans une enveloppe le résultat de la DSP, enfin, et il y aura une baisse du prix de l'eau, bien évidemment, mais pendant des années ils se sont « gavés » !

Et quand vous nous avez dit, Monsieur le Maire, au début quand vous êtes arrivé à la place de magistrat de votre ville, que c'était trop difficile de dénoncer un contrat en cours, l'audit nous dit le contraire, donc vous voyez, aujourd'hui, en tout cas, comptez sur nous, nous serons très attentifs, on dira les choses, on les dira publiquement puisque vous refusez à la population de cette ville de choisir le mode de gestion qu'elle veut pour quelque chose qui n'est, je vous le redis, pas un produit, pas une marchandise ! Je vous amène les pétitions.

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL, vous pouvez amener les pétitions, je les mets à la poubelle immédiatement parce que vos pétitions je sais comment elles sont faites ! Voilà, vous les gardez !

Monsieur PIEL : *hors micro, inaudible* il y a 1 300 signatures, vous ne les voulez pas.

Monsieur le Maire : Je ne suis pas sensible à ce genre de pression, vous pouvez vous asseoir et vous vous asseyez à votre place, les pétitions je sais comment vous les faites au parti communiste et vous me permettez de ne pas me servir de ce genre de choses.

Monsieur PIEL : *hors micro inaudible*

Monsieur le Maire : Vous vous taisez, vous écoutez quand je vous parle, sinon vous n'avez plus la parole, ici c'est moi qui préside cette séance, maintenant vous avez parlé, vous avez sorti toute votre haine et toute votre gourme, vous allez écouter tranquillement ce que j'ai à vous dire !

Premièrement, personne ne peut dire que ce dossier n'est pas complexe, celui qui dit c'est très simple l'eau elle tombe du ciel et elle doit être gratuite, c'est quelqu'un qui n'a rien compris au problème de l'eau. J'ai très bien entendu votre argumentaire, vous l'avez même proposé à un certain nombre de personnes que je connais et qui ont trouvé la simplicité de votre argumentaire particulièrement ridicule ! Si vous voulez que j'envoie trois volumes d'audit dont personne ne peut contester l'indépendance, le Cabinet qui est ici est plutôt un Cabinet, permettez-moi de le dire, qui dit les choses assez « violemment » et c'est pour cela qu'on l'a choisi, contre les délégués, que celui qui est particulièrement complaisant.

Donc prenons en acte, il n'est pas en train de dire, tout est beau, tout est gentil, la preuve c'est qu'il dénonce un certain nombre d'éléments qui sont à la fois sur le plan de la durée du et de l'organisation du contrat, les prix utilisés, les indices utilisés et qui, effectivement stigmatisent un contrat, qui a été excessivement long, et sur lequel, à aucun moment, à l'intérieur de cet audit, a dit qu'on pouvait arrêter le contrat et le remettre en cause sans changer l'équilibre général du contrat et se trouver devant un recours indemnitaire que je n'ai pas voulu faire assumer par la Ville.

Premier point donc, le contrat devait aller à son terme, il est allé à son terme.

Au bout de ce contrat, j'ai demandé, à la suite d'un débat que nous avons eu ensemble que l'on fasse une étude approfondie de la possibilité de la régie, cette étude a été effectuée et elle montre, si vous l'avez étudiée quand on vous l'a donnée, que d'une part il y a une amélioration relativement faible du rendement financier qui peut facilement être compensée par le fait qu'en règle générale les frais de siège qui sont globalisés par une situation de délégation et qui ne sont pas amortis par une seule ville, compensent l'effet de diminution du bénéfice de la Ville, par rapport au délégué. Donc disons, si vous avez bien étudié le dossier, que le prix est à peu près équivalent.

Dans le deuxième élément on a fait évaluer le risque, le risque c'est de recruter 25 personnes de compétence élevée pour faire le travail qui était aujourd'hui en train d'être fait par le délégué. Je ne dis pas que c'est impossible, je dis simplement que cela pose un problème réel de recrutement, de mise en œuvre, de connaissance du réseau et en même temps un risque juridique non négligeable pour la Ville qui prendrait le risque de la reprise.

Ce risque je le pèse, d'un côté il y a la possibilité de faire une régie, cela ne coûtera pas moins cher et cela peut nous donner une maîtrise supplémentaire sur la gestion ultérieure de l'eau.

De l'autre côté il y a la possibilité de faire une DSP, loi Sapin, transparence et concurrence. La loi Sapin, vous l'avez vécue comme moi sur un certain nombre de délégations, vous pouvez l'entamer, si vous n'avez pas sur le plan financier, sur le plan administratif et sur le plan des contrôles, et sur le plan de l'intérêt général, toute satisfaction, vous avez toujours la possibilité d'arrêter la DSP et de passer en régie.

Je n'ai pas fait ma religion là-dessus et je vous dis très clairement pour que cela sorte clairement au-delà des murs de ce Conseil municipal, puisque vous avez décidé de tout diffuser, quitte à favoriser un éventuel privé pour avoir les informations complètes, c'est votre problème.

En tout cas ce que je peux dire moi, aujourd'hui, c'est que si je n'obtiens pas sur un certain nombre d'éléments qui sont en train d'être étudiés mais pas uniquement dans le volet financier, une totale satisfaction, qui est la baisse majeure du prix de l'eau, la qualité du prix de l'eau, les travaux qu'il faut effectuer pendant la durée de la concession, une durée de concession limitée à dix ans, et l'ensemble d'un cahier des charges strict qui permet de dire : « est ce que cela vous êtes capable de le faire » s'ils ne sont pas capables de le faire, je passerai en régie. Et vous ne pouvez pas dire, c'est une utopie, parce que je l'ai déjà fait, en matière de transports en commun, je l'ai déjà fait en matière de plages, je l'ai déjà fait en matière d'environnement et c'est donc une situation qui me permet d'avoir en face de moi un délégué à qui je dis « on peut faire une DSP mais pas comme c'était avant, ni dans la durée, ni dans les objectifs financiers, ni dans les objectifs administratifs et juridiques, en revanche sachez bien Monsieur l'éventuel concessionnaire, que si je n'ai pas l'entière satisfaction sur l'ensemble des critères qui seront parfaitement transparents et tirés de l'audit pour faire un cahier des charges, je passerai en régie, voilà.

Et j'ai envie d'avoir cette crédibilité, cette possibilité de passer en régie s'il le faut, il y a une Commission de Délégation de Service public, Monsieur PIEL, si vous voulez y participer, participez y, on peut me reprocher tout ce que l'on veut, sauf que je ne suis pas un tantinet scrupuleux en matière d'honnêteté à la fois intellectuelle et technique, et en particulier vis-à-vis de ces grands groupes monopolistiques qui se partagent tranquillement les marchés français.

Donc sur ce plan-là, vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas eu les documents, si vous avez envie de les diffuser, diffusez-les, le seul risque que vous avez dans la diffusion c'est que vous êtes en train de diffuser une partie du cahier des charges de la DSP qui favorisera les personnes du privé qui vont aller à la possibilité d'avoir le marché. Donc prenez en la responsabilité, le simple coup de fil que Monsieur le Directeur général des Services a fait sans que je le lui demande, il l'a fait à l'ensemble des élus pour protéger la Ville contre la possibilité d'une diffusion et ce n'est pas un souci de non transparence.

Et en ce qui concerne l'ancienneté et l'audit qui a été fait, sur ce qui a été effectué avant, vous pouvez diffuser tout ce que vous voulez, je n'ai rien à cacher, si j'ai demandé un audit extérieur c'est justement pour que les choses soient parfaitement transparentes sur ce point.

En conséquence, j'aimerais qu'on comprenne bien ma démarche, je regrette que vous n'avez pas eu le temps d'étudier tout cela, j'ai voulu vous donner des documents qui soient les plus complets possible et j'ai transformé le marché en deux phases : une phase qui est la phase sur laquelle nous arrivons aujourd'hui et je l'ai séparée d'une autre phase éventuelle qui est l'accompagnement à partir des éléments de l'audit, financiers, administratifs, juridiques et techniques, d'un cahier des charges de DSP.

Cela nous sert doublement c'est que si vous avez un cahier des charges parfaitement établi, cela vous permet de dire voilà ce qu'il faut que je fasse, et vous avez vu d'ailleurs, que cela a commencé à être étudié de manière globale, pour avoir une régie qui soit aussi performante et qui rende un service au public équivalent à celui qui existe aujourd'hui. Parce qu'aujourd'hui on peut raconter tout ce que l'on veut, mais la qualité de l'eau elle n'est pas mise en cause.

On va donc essayer d'avancer de cette manière là, que cela ne vous plaise pas parce que vous, idéologiquement, vous auriez préféré une régie, que vous ayez expliqué à une partie de gens que vous avez rencontré dans la rue, que Veolia se « gave » et pardon de dire cela de manière vulgaire, vous n'avez pas tort sur le passé des dix dernières années, sur un contrat qui était effectivement trop long et dans lequel l'amortissement terminé, ils avaient la possibilité de faire un rendement et des bénéfices qui étaient au-delà. La meilleure preuve, Monsieur PIEL, on se dit les choses, c'est que la simple convocation sur le début du rapport de l'audit de Veolia, en attirant leur attention sur ce point, c'est qu'ils ont accepté immédiatement la diminution de 5 % et l'arrêt de l'augmentation, cela veut bien dire que le délégataire s'était rendu compte que nous avons mis le doigt à l'endroit où cela faisait mal et que si il voulait avoir une chance d'être éventuellement reconduit, il avait intérêt à montrer « patte blanche ».

Je le dis ici, parce que c'est assez clair et que c'est ainsi que cela se passe, ce n'est pas la peine de raconter autre chose, et cela veut dire que si on a une diminution avant l'ouverture du contrat on devrait avoir une meilleure offre que celle qu'on a aujourd'hui. Vous me direz, et vous avez raison, il n'est pas difficile de faire mieux mais je pense que l'on peut faire beaucoup mieux, et si l'on n'obtient pas un cahier des charges précis, que nous allons élaborer et qu'il ne répond pas à toutes les questions que l'on pose, on passera en régie. Si on passe en régie, on a plus la possibilité de passer en DSP, tandis que si j'ouvre une négociation délégation, j'ai encore la possibilité de passer en régie.

Et croyez-moi Monsieur PIEL, ce que j'ai déjà fait par le passé, c'est que je ne m'enlèverai pas la possibilité de passer en régie, et ce pour deux raisons, la première c'est que je n'ai pas d'obstacle idéologique vis-à-vis de la régie, la deuxième c'est que ma crédibilité dans la négociation future, elle tient essentiellement au fait qu'ils savent, parce que je l'ai déjà fait, que le Maire d'Antibes s'il n'a pas satisfaction sur l'ensemble des critères qu'il a annoncé à partir d'un cahier des charges sévère, il passera en régie. Voilà, moi je ne suis pas comme vous le voulez, idéologiquement sur une position, je suis pour que la population ait une qualité d'eau, un régime juridique, une surveillance de l'organisation, une sécurité d'approvisionnement, un prix garanti sur les dix prochaines années, c'est cela mon objectif, ce n'est rien d'autre.

Et si vous regardez, puisque vous voulez regarder le passé, j'ai cru comprendre que cela ne me concernait pas, si vous voulez le regardez, ce n'est pas la première fois que je mets Veolia à la porte, donc ce n'est pas la première fois non plus que dans une négociation de DSP, je passe en régie.

Donc vous pouvez au moins me faire crédit que mon passé plaide pour le futur et je vous garantis que les concessionnaires éventuels, les sociétés qui vont éventuellement faire des propositions le savent très bien ; vous, vous ne le savez pas, elles, elles le savent.

Madame MURATORE : Aujourd'hui vous nous présentez en même temps le rapport de l'audit sur le rapport de distribution d'eau potable et la décision de renouveler la DSP. Je rappelle que nous avons demandé un suivi spécifique des travaux de ce Cabinet et des comptes rendus intermédiaires. D'ailleurs cela est prévu dans le cahier des clauses particulières et les Elus n'y ont pas eu droit.

Nous notons que si cette mission avait été confiée à une structure publique telle que la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, qui a l'habitude de réaliser ce type de missions pour les collectivités, le résultat aurait été différent. En ce qui concerne l'audit, le titre de la mission confiée au Cabinet indique le résultat attendu, je cite « Mission d'assistance, renouvellement de la concession de distribution d'eau potable » c'est vrai il y a une clause de la mission qui prévoit une étude comparative entre la régie et la DSP mais en bon élève, le Cabinet a répondu à la Commande, il faut renouveler la DSP.

Toutefois, nous notons quand même beaucoup de critiques vis-à-vis de la gestion du délégataire, beaucoup plus de critiques que de points positifs et il est indiqué que nous allons optimiser la DSP.

Alors, comme il était nécessaire d'arriver au résultat attendu, la DSP est beaucoup plus intéressante que la régie, il a fallu trouver des arguments, alors on a mis des chiffres et je reviens sur le tableau de la page 22 qui est édifiant. Si on veut faire des comparaisons de données, on part des mêmes chiffres et or, dans un cas on a 100 et dans l'autre on a 97,4. Les données sont annoncées pour arrêter un Délégation de Service Public optimisée. Qu'est-ce que cela signifie ? Que l'on n'a pas été capables d'obtenir du délégataire, ce qui était prévu par le contrat et vous allez voir, maintenant cela va être différent, on va optimiser.

Les totaux ne correspondent pas, alors ce tableau est soit incomplet soit volontairement biaisé. Comment peut-on expliquer que le passage en régie génèrera le double d'impayés ?

Les charges de structure, en page 22, sont indiquées pour 5,6 pour la Délégation de Service Public et 1,7 pour la régie mais en page 23, on nous explique que le taux des charges de structure s'élève à 15 % contre 3,7 pour la régie. Le résultat de la Délégation de Service Public 7% alors que le résultat relevé dans le rapport annuel du délégataire est de 8,54 pour 2008 et les chiffres annoncés dans le tableau sont annoncés pour 2008 et 11,44 pour 2009, à noter une augmentation de 40;9 %.

Aucun élément chiffré n'est expliqué, on se demande pourquoi on s'est arrêté à ces chiffres mais il fallait bien mettre quelque chose. Un autre exemple de l'analyse, le tableau de notation de la page 15 qui est aussi édifiant. C'est bizarre mais la régie est vraiment très mauvaise, que des moins, et que du positif pour la Délégation de Service Public, non j'exagère, ils n'ont pas osé, il a fallu trouver quelques moins ! Alors quelques points, mais là encore aucune explication sur les critères de cette notation. Qu'entend-on par critères majeurs ou critères mineurs ? Cela pouvait s'expliquer. Pour les compétences disponibles, on a moins 2 pour la régie, toutefois le droit du travail oblige de reprendre le personnel de l'entreprise qui le souhaite, donc les compétences existent.

La gestion de la transition, on est vraiment mauvais à Antibes. En deux ans on ne peut même pas gérer la fin d'un contrat et organiser le nouveau service de distribution de l'eau potable. La transparence qui mérite un petit moins mais il ne faut pas sous-estimer sinon on ne va pas arriver au résultat attendu. Mais quand même, est-ce que ce n'est pas un point important la transparence ?

On reconnaît que l'on ne peut accorder aucune confiance au rapport annuel, aucune confiance à la connaissance patrimoniale, etc, mais ce n'est pas grave, juste un petit moins. Le service rendu, on veut réussir à faire encore moins, bien que, avez-vous essayé d'avoir une information auprès de ces services ? Les délais annoncés sont-ils vérifiés ?

La dimension sociale : ils sont au top !!! Le personnel municipal est bien mal managé, ce n'est pas moi qui le dit mais le rapport, ils sont absents et en grève. C'est quand même un problème. L'évolution du prix. Encore plus étonnant. Alors qu'en régie la ville maîtrise tous les éléments, elle n'aurait aucune maîtrise sur l'évolution du prix. Incompréhensible.

Je pourrai continuer mais est-ce bien nécessaire, vous avez décidé de conserver une DSP.

Dans ce cas, peut-être pourrons- nous être entendus sur certains points :

- une mise en place d'une tarification sociale. 40 litres à très bas coût. Un tarif progressif qui incite à économiser l'eau et ne fasse plus que l'eau pour remplir la piscine soit au même prix et même selon le contrat choisi, moins chère que l'eau pour les repas, la vaisselle et la toilette de la famille ;
- un meilleur cadrage du prix de l'eau qui évite les importantes augmentations que les usagers ont subies ;
- un meilleur cadrage des travaux d'entretien du réseau et un contrôle. Ce contrôle semble avoir déjà été mis en place depuis 2007 mais il devrait être plus important. D'ailleurs dans le comparatif entre la régie et la DSP on ne tient absolument pas compte du coût du contrôle de l'exécution de la DSP qui génère une économie en régie.

L'audit a permis de relever un certain nombre de dysfonctionnements actuels qui, nous l'espérons, seront particulièrement surveillés dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges de la DSP.

Monsieur le Maire : D'abord la Direction de l'Equipement de l'Agriculture n'a jamais fait d'audit à aucun endroit. Il peut donner un conseil ponctuel sur quelque chose et si vous voulez qu'on le saisisse on le saisira mais à ma connaissance, il n'a jamais fait un audit sur la gestion de l'eau.

Je constate que d'une part, de temps en temps, le cabinet d'audit a raison quand il stigmatise des anomalies qu'il faudra corriger mais qu'il a tort lorsqu'il fait une étude comparative dans laquelle vous contestez ces chiffres. Je vais, si le Conseil municipal le permet, demander au bureau d'études qu'il justifie les appréciations et les chiffres qu'il a donnés. L'explication lorsque je l'ai demandée c'est qu'elle ait tiré des statistiques nationales et que dans ces statistiques nationales il y a plus d'impayés dans la gestion des eaux en régie que dans la gestion en eau par les délégataires. Mais, je vais, si vous le voulez bien, lui laisser la parole pour qu'il justifie de son honnêteté puisque c'est cela que vous êtes en train de contester sur le bureau d'études, dont je vous rappelle qu'il est plutôt particulièrement redouté par les concessionnaires et qu'à la suite de ce bureau d'études, il arrive qu'on passe en régie ou au contraire qu'on interrompe des contrats. Cela ne me paraît pas être une succursale de la Lyonnaise des Eaux ou de Veolia Environnement.

Je donne donc la parole en essayant ici, aussi, de ne pas penser à que tout ce qui est bureau d'études, etc... est particulièrement malhonnête et tout ce qui se fait par service d'une collectivité est parfaitement infaillible.

Les études qui ont été menées par le bureau d'études ont été également été menées en parallèle par l'Administration qui a validé ces éléments.

Donc, si le Cabinet dit des bêtises, cela veut dire que l'Administration de la Ville d'Antibes dit les mêmes bêtises sur les mêmes sujets. Donc attention de ce que l'on dit des uns ou des autres.

Je veux avoir une véritable étude objective de la régie parce que c'est la possibilité que je garde si je n'obtiens pas toutes les garanties d'un cahier des charges qui comprendra bien sur tous les éléments que vous évoquez, en particulier, le volet social, le prix de l'eau dans certaines circonstances, l'organisation générale, les contrôles nécessaires etc...

On va faire un cahier des charges et celui-ci se fera sur des critères de vigilance que l'audit aura mis en exergue.

Monsieur, si vous voulez bien répondre et justifier les chiffres que vous avez donnés, en particulier sur la comparaison entre la régie et la délégation de service public pour dire quelle différence il y a entre les chiffres et sur quelle base vous avez ces différences.

Monsieur BAUDRY : les remarques et observations étaient assez nombreuses, j'ai essayé d'en noter le maximum et je ne suis pas sûr de les avoir toutes notées.

Avant de développer avec vous la manière dont le chiffrage de la délégation optimisée, je reviendrai sur cette notion d'optimisation puisque vous le demandez et le chiffrage de la régie a été effectué, je voulais revenir sur la commande qui m'a été passée par la Collectivité.

Il ne m'était en aucun cas demandé de juger de l'opportunité d'un renouvellement de la délégation de service public par rapport à un autre mode de gestion. Il m'était demandé de faire un audit complet de la délégation qui se terminait premièrement et deuxièmement d'étudier les conditions d'un passage en régie qui sont les deux questions importantes auxquelles j'ai répondu et sur lesquelles je vous ai apporté des éléments.

Je reviens également sur les contributions qu'auraient pu avoir les services déconcentrés de l'Etat. Vous savez qu'avec la réforme de l'Etat, la fameuse RGPP de l'Etat, les services déconcentrés de l'Etat ne peuvent plus intervenir pour les collectivités en mission d'IMO quel que soit le sujet, ce se sont des règles qui ont été édictées par les directives européennes.

On peut s'en inquiéter et je pense qu'il y a en France une place pour l'ingénierie publique mais ...

Monsieur PIEL : *inaudible*

Monsieur le Maire : Monsieur Piel, arrêtez un petit peu. Ce n'est pas une question d'état d'âme, il vous donne son avis. Vous allez l'écouter, je ne vois pas en quoi le fait qu'il ait de la place en France pour l'ingénierie publique est une phrase qui doit vous mettre hors de vous. Alors, vous le laissez terminer...

Monsieur PIEL : *inaudible*

Monsieur le Maire : l'intervenant extérieur, quand on le met en cause dans son honnêteté a le droit de répondre. Donc, il va répondre sur l'ensemble des éléments sur lesquels il y a eu une contestation.

Donc, Monsieur, vous ne dites surtout pas que la régie peut avoir un intérêt, sinon cela irrite Monsieur PIEL, je vous demande de justifier l'ensemble des éléments, on a déjà entendu que la Direction de l'Equipement et de l'Agriculture ne pouvait pas faire le travail que vous avez effectué, parce que c'est interdit. C'est un élément qui est à porter au dossier

Monsieur PIEL : *inaudible*

Monsieur le Maire : ah oui c'est vrai. Est-ce que vous voulez bien nous donner la justification des chiffres dans la comparaison entre la régie et la délégation de service public ?

Monsieur BAUDRY : Vous mettez en évidence des différences sur des taux de charge de structure. Je crois me rappeler que sur les deux tableaux que vous évoquez, dans un cas il s'agit d'évolution de charges, on a un pourcentage qui traduit une proportion de charges par rapport à un référentiel de 100 et sur l'autre tableau, il s'agit d'un taux de charges de structures, c'est-à-dire d'un rapport entre les charges de structure et les charges d'exploitation.

Moi, je veux bien si vous me posez la question précise y répondre, il n'y a pas de soucis.

Je voulais revenir précisément...

Monsieur le Maire : On voit bien que c'est un sujet sur lequel on peut répondre par oui ou par non. Il n'y a aucun élément de complexité là dedans et que c'est véritablement le sujet qui est sujet à référendum. Continuez Monsieur, je vous en prie.

Monsieur BAUDRY : Vous vous étonniez tout à l'heure que dans les critères de comparaison un taux d'impayés était supérieur dans le cadre d'une régie par rapport à une Délégation de Service Public. C'est en l'occurrence un constat qui est fait notamment dans une première phase transitoire de mise en place d'une régie.

Il faut savoir et l'on ne sait pas suffisamment nécessairement que dans le métier de l'eau, il y a une partie de l'activité qui est la gestion clientèle, qui nécessite la mobilisation importante de moyens et de savoir faire.

J'ai moi-même pu travailler auprès de régies qui m'ont effectivement fait part, dans un premier temps, de la dégradation du taux de recouvrement de factures auprès des usagers.

Une petite précision importante dans la manière dont l'organisation de ce recouvrement est réalisée. En réalité le résultat qui va aboutir dépend pour beaucoup de la négociation qui va être faite avec le Trésor Public, qui va être l'instance en charge du recouvrement des factures, soit qui prendra le recouvrement de ces factures à sa charge avec des moyens déjà mobilisés, soit qui demandera à la collectivité de lui mettre du personnel supplémentaire, soit qui refusera tout simplement, compte tenu des moyens dont il dispose de le faire à moyens constants et auxquels cas la collectivité sera obligée de mettre en place une régie de recettes.

On a un élément de complexité qu'on n'a pas détaillé dans l'organisation d'une régie, mais qui est réel qui est l'organisation de tout le cycle d'organisation, de recouvrement, etc

Tout à l'heure vous parliez des politiques de tarifications sociales en matière d'eau, je dirai que cette question là n'est pas du tout rattachable à l'alternative délégation / régie. La Collectivité qui reste autorité organisatrice du service public peut définir la tarification qu'elle souhaite auprès de ses usagers.

C'est les éléments que j'ai notés à la volée tout à l'heure lorsque vous êtes intervenus, si vous avez des questions précises concernant le rapport, je suis tout à fait disposé à y répondre.

Monsieur le Maire : Jean Pierre GONZALEZ

Monsieur GONZALEZ : Tout d'abord pour répondre à Monsieur PIEL sur le questionnement par rapport au DGS. Le Directeur Général des Services est venu me voir et ne m'a pas téléphoné, car j'ai la chance d'être en mairie pour me dire la même chose que Monsieur PIEL. Pourtant je ne l'ai pas pris mal, parce que je considère qu'un excès de prudence vaut mieux que pas de prudence du tout.

Par ailleurs en ce qui concerne le dossier lui-même, je crois que vous avez dit l'essentiel Monsieur le Député Maire, à savoir que la Délégation de Service Public aujourd'hui qui est le contrat qu'on a vécu pendant trop longtemps, certes, mais qui représente certains avantages, à priori, à savoir d'avoir un personnel déjà compétent, de ne pas réorganiser des services, de ne pas augmenter la charge financière au niveau fonctionnement de la Ville.

Je crois que le fait d'avoir proposé cela en disant « je me réserve le droit, à partir du moment où le cahier des charges sera très strict et dont les objectifs qui seront draconiens ne sont pas obtenus, de retourner vers la régie municipale ». Donc je crois que l'on fait un procès d'intention pour pas grand-chose...oui, je le répète, pour pas grand-chose.

Il y en a assez d'entendre toujours les mêmes qui donnent des doctrines ! Oui c'est vrai que la régie a des avantages peut-être, mais voyons si la Délégation de Service Public peut être telle qu'elle va être proposée avec des normes beaucoup plus draconiennes et Monsieur le Député Maire l'a dit tout à l'heure, qui donne des résultats positifs. Si ces résultats sont vraiment positifs, pourquoi aller vers une régie municipale qui compliquerait les choses plus qu'elle ne les arrangerait ? Vraiment, je le dis, parce que je le crois sincèrement, vous avez un avis contraire, pourquoi pas ? Je respecte votre avis sauf que moi je suis un libéral c'est vrai et je l'assume. Et je dis que si la Délégation de Service Public est aussi bonne sinon meilleure que la régie municipale, il faut l'accepter. Si par contre, elle n'est pas bonne, alors à ce moment là il faudra choisir la régie municipale. Mais je crois qu'il importe d'abord de l'étudier et de le voir dans le cadre d'une Délégation de Service Public et dans le cadre d'une concurrence, une nouvelle concurrence, on n'est plus il y a cent ans en arrière et même le Gouvernement dont vous parliez tout à l'heure justement a fait raccourcir les délais de Délégation de Service Public pour qu'effectivement nous puissions mieux contrôler les choses. Tout cela vaut la peine d'être étudié dans ce sens là sans renier la possibilité de venir à une régie municipale si les intérêts de la population le voulaient.

Monsieur le Maire : merci Monsieur GONZALEZ.

Je n'ai jamais rien dit d'autre que ce qu'on fait aujourd'hui. J'ai toujours dit que je voulais étudier les deux et avancer sur une Délégation de Service Public. Il y a un peu moins d'une centaine d'années, la Russie basculait dans le bolchévisme et l'ensemble des concessions de l'eau dominait l'ensemble de la vie publique française faisant émerger des éléments monopolistiques.

Peut-être qu'on peut essayer de s'affranchir du passé, faire table rase pour regarder l'avenir avec un peu plus de considération et dans le cadre de l'intérêt général.

Monsieur MOLINE

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire, deux remarques. L'écueil de la régie municipale, on connaît, cela s'appelle le clientélisme. Maintenant êtes vous prêt à modifier...

Monsieur le Maire : La régie, c'est du clientélisme ?

Monsieur MOLINE : Non, l'écueil d'une régie ce peut être du clientélisme.

Monsieur le Maire : Pourquoi ? en quoi une régie peut être clientéliste ?

Monsieur MOLINE : *inaudible*.

Monsieur le Maire : On efface, continuez je retire la question.

Monsieur MOLINE : Etes-vous prêt ? Si vous êtes prêt à envisager une régie à défaut d'une Délégation de Service Public, de modifier le titre d'une délibération et de l'appeler « adoption d'un principe de mise en concurrence entre une régie et une Délégation de Service Public » ?

Monsieur le Maire : Stop là...on pose deux minutes. Quand on lance une Délégation de Service Public, cela s'appelle la loi SAPIN. La loi SAPIN, je rappelle que M.SAPIN est un peu de gauche et qu'il prévoit concurrence et transparence.

Je rappelle qu'il y a une chose qui ne me convient pas dans la Délégation de Service Public, c'est que c'est le maire qui la mène tout seul et que depuis que je suis maire toutes les Délégations de Service Public et toutes les négociations que j'ai menées avec les Délégués de Service Public, je les ai menées avec l'ensemble de la Commission de Service Public. Oui ou non ?

Oui, donc j'ai un peu ajouté de la transparence à la transparence et ouvert au maximum la concurrence et c'est Monsieur SAPIN, qui a fait cette loi pour dire « gardons le monopole du service public, ne le donnons pas en concession privée et faisons en sorte que lorsqu'on le délègue, on le contrôle et on le récupère ». D'où l'idée de faire des durées courtes en fonction de l'investissement et comme l'investissement si j'ai bien compris l'audit, il est moindre, on peut avoir une durée très courte et avoir un contrôle renforcé et en même temps négocier le prix.

On part sur cette idée. Quand vous avez une Délégation de Service Public, vous en sortez quand vous voulez. Vous n'avez même pas d'explications à donner. Vous dites, j'arrête la Délégation de Service Public parce que l'offre que l'on me fait ne me satisfait pas. Et vous n'avez, dans le cadre de la loi et c'est assez curieux d'ailleurs, aucune explication à donner à celui que vous avez en face. Vous dites simplement, je considère que l'intérêt général c'est d'interrompre la Délégation de Service Public et de reprendre le service public en régie.

Donc je ne peux pas dire que je suis dans une situation de comparaison. La comparaison vient d'être faite avec des éléments de lourdeur administrative et de complication d'embauche de personnels qui doivent se mettre rapidement en place en cas de régie.

L'avantage de la transparence et l'inconvénient de la Délégation de Service Public, c'est bien entendu la recherche de profits qui peuvent transparaître au-delà du service rendu mais une certaine qualité de service et une certaine expérience de l'organisation. Voilà les deux éléments. Si j'ose dire l'un c'est un peu lourd, c'est compliqué à mettre en œuvre mais c'est totalement transparent, l'autre c'est peut être une recherche de profit derrière l'exploitation d'un service public mais en même temps il y a une expérience et un savoir faire. Voilà les deux éléments.

A partir du moment où l'on lance une Délégation de Service Public et que je dis très clairement, que les jeux ne sont pas faits et que l'on peut passer en régie, c'est la réponse à ce que vous attendez Monsieur MOLINE.

Ce que vous attendez, c'est de pouvoir passer en régie, si ce n'est pas satisfaisant, donc on y va. Après dans la Délégation de Service Public, la Commission de Délégation de Service Public, il y a l'opposition. Si vous voulez que cela s'ouvre totalement à l'opposition, moi je vais être totalement transparent, je n'ai aucun problème et je le répète. VEOLIA, je l'ai mis à la porte des transports il n'y a pas très longtemps et après j'ai obtenu des prix qui sont tels qu'il y a eu un recours parce que les prix étaient trop bas.

Et l'ensemble des transports, des ordures ménagères qui étaient gérés par une filiale de Veolia sur Sophia Antipolis, je l'ai passé en régie. L'ensemble du nettoyage de la ville de Juan-les-Pins, j'en ai passé la moitié en régie. On ne peut pas dire que je suis un idéologue ultra libéral, et que je vais de toute façon ne jamais passer en régie, je l'ai déjà fait trois fois dans les années qui viennent de passer. Je n'ai aucun état d'âme là-dessus. Si vous voulez bien nous accompagner dans cette démarche de sécurité et en même temps de transparence totale, les portes sont ouvertes. Je ne peux pas dire mieux.

Maintenant, si a priori, vous dites non il faut une régie, on n'étudie même pas la Délégation de Service Public, alors on sera opposés.

Madame MURATORE : Ce que je voulais dire, c'est que tout ce que vous dites, ce n'est écrit nulle part dans la délibération....

Monsieur le Maire : C'est parce que c'est la loi Madame MURATORE, la Délégation de Service Public c'est dans une loi, loi Sapin sur la concurrence et la transparence des services publics. Je vais vous la faire photocopier et vous la faire envoyer à tous.

Au début de mon mandat, j'ai eu la Délégation de Service Public des casinos. Dans une période où le problème des casinos sur la Côte d'Azur avait un caractère légèrement sulfureux. Je pense que j'ai mené une négociation qui a marqué un peu les esprits parce que j'ai su résister à des gens qui étaient les seuls concurrents vis-à-vis de moi. Et je crois que cela c'est resté au moins dans la mémoire de certains.

Le deuxième point, c'est la deuxième chance que j'ai eue, c'est qu'il y a eu une jurisprudence « Plage Joseph » qui a fait office de jurisprudence pour l'ensemble de la France. On a eu la chance de savoir, grâce à la Ville d'Antibes qui s'y était engagée, que la concession des plages c'est une Délégation de Service Public et non une simple concession et ce n'est pas une simple occupation et c'est encore moins un bail. A partir de là, je crois savoir comment fonctionne une DSP et je crois savoir une chose que je vous affirme ici, parce que c'est la loi, qu'un maire qui gère une Délégation de Service Public n'est pas obligé d'avoir une Commission de Délégation de Service Public dans la phase de négociation, mais moi je l'aurai à mes côtés y compris avec l'opposition. Parce que je l'ai toujours fait.

Et deuxièmement, il n'y a pas d'explication à donner pour passer en régie. Vous interrompez si vous n'êtes pas satisfait de la négociation et vous passez en régie.

Effectivement on continue à marcher sur deux pattes, celle qui est de la régie avec des inconvénients qui existent, ce n'est pas la peine de dire qu'embaucher 25 personnes et les mettre tout de suite dans le bain pour organiser la gestion de l'eau, cela se fait facilement, non ce n'est pas vrai.

Le deuxième élément, c'est que la rentabilité, pardon d'utiliser ce terme, en terme de financement, elle est moins importante dans les régies que dans les gestions en délégation. L'inconvénient de la délégation, on vient de le voir. 130 ans et une augmentation dans les 15 dernières années de 45 %. Est-ce que l'on est pas capable d'avoir un cahier des charges qui règle ces problèmes là ? Les problèmes de coupure d'eau chez des gens qui ont des difficultés, plutôt que de passer par le CCAS ce qui est logique aujourd'hui, est-ce qu'on ne peut pas mettre dans le contrat un élément qui fait qu'on ne coupe pas l'eau à une famille quand elle est en difficulté ? Oui cela existe pratiquement dans tous les nouveaux contrats.

Voilà la proposition que je vous fais. Si vous n'avez pas confiance en la loi, allez la relire, si vous n'avez pas confiance en moi, c'est un autre problème mais surtout si vous avez idéologiquement choisi qu'il ne fallait surtout pas une Délégation de Service Public, alors il faut voter contre. Mais si vous avez choisi que c'est peut-être une Délégation de Service Public et peut-être une régie, alors il faut voter pour.

Monsieur PIEL : Je vois mal comment la lourdeur de la reprise de 25 personnes, parce que ce sont bien des personnes qui sont aujourd'hui chez VEOLIA qui viendraient constituer le service de l'Eau à la Ville.

Monsieur le Maire : non

Monsieur PIEL : Comment non ? En tout cas c'est ainsi que cela se passe. La dernière ville qui vient de récupérer dans la région le service de l'Eau a réembauché les personnes qui travaillaient...

Monsieur le Maire : C'est son choix

Monsieur PIEL : Non, c'est son choix mais c'est possible. Ne me dites pas que ...c'est obligatoire.

Monsieur le Maire : Un employé Veolia touche 30 % de plus qu'un fonctionnaire Ville d'Antibes !

Monsieur PIEL : On sera obligés de poser la question à ces personnes et contrairement à ce que vous pensez, il y a dans ces personnes des gens qui souhaitent et qui seraient très heureuses de travailler pour un service public.

Monsieur le Maire : J ne vais pas réfléchir à l'intérêt individuel Monsieur PIEL, je réfléchis à l'intérêt collectif.

Monsieur PIEL : Très bien, mais je ne parle pas d'intérêt individuel. Je dis comment vous pouvez nous expliquer avec beaucoup de conviction que si à un moment donné, la concurrence ne joue pas et vous dites, « puisque c'est comme ainsi je retourne en régie municipale, j'arrête la Délégation de Service Public » alors que vous venez de nous dire, « aujourd'hui c'est très difficile » alors qu'il y a encore deux ans de travail à ces 25 personnes. Et vous allez nous faire croire que dans 6 mois ou dans un an si jamais cela se passe de cette façon, ce sera plus facile ? C'est le premier point culminant, si vous le permettez, je vais poser deux questions...

Monsieur le Maire : Est-ce que vous me permettez de répondre à cela ? Si je l'ai fait deux ans avant c'est justement pour avoir la possibilité d'avoir une régie. La complexité du recrutement des personnes, elle existe. Elle existera dans 6 mois, comme elle existe aujourd'hui et c'est une réalité que je ne vais pas nier. Je ne nie pas la volonté de faire du profit d'une société privée, je ne nie pas non plus la lourdeur administrative que je constate quelque fois y compris dans ma ville. Il faut regarder les choses avec un brin d'objectivité.

Monsieur PIEL : Est-ce que je peux Monsieur le Maire, si vous le permettez, poser deux questions à Monsieur, comme cela il a le temps de les écouter et d'y répondre très vite.

Monsieur le Maire : A moi ?

Monsieur PIEL : Non, à Monsieur le Représentant du Bureau d'Etudes qui nous a indiqué que la question de la facturation était compliquée parce qu'il faudrait créer une régie ! Une régie de recettes se fait dans tous services publics, il y en a une aux Musées, à la Piscine, soit il fallait évidemment pour une ville de la taille d'Antibes, que cela passe par le Trésor Public et il nous a dit que le Trésor public pouvait refuser. Je suis étonné que le Trésor public puisse refuser une mission publique. Ce que peut faire le Trésor Public...

Monsieur le Maire : On est dans le détail....

Monsieur PIEL : Non, non cela faisait partie des raisons invoquées. Ce que peut faire le Trésor Public c'est nous indiquer qu'il manque de moyens pour cela et évidemment mettre ses services en fonction de la nouvelle configuration de la ville, mais un Trésor Public ne peut pas dire non je ne m'en occuperai pas, cela c'est le premier point.

Le deuxième point qu'il nous a aussi indiqué tout à l'heure, aujourd'hui si l'on crée une régie municipale sur un budget de l'eau, il y aura un budget annexe à la ville, cela ne va pas amener de la lourdeur dans la gestion de la ville d'Antibes puisque ce sera un budget annexe et qui, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui avec le délégataire, permettra de récupérer jusqu'au dernier centime d'euro, tout le résultat financier et de le réintroduire là.

Aujourd'hui, en tout cas en 2009 puisque c'est celui qu'on a examiné tout à l'heure, je le répète, il y a eu plus de 2 millions d'euros de bénéfice. Je pense qu'un budget consacré à la question de l'eau avec les 25 personnes, avec les services administratifs etc., avec deux millions de bénéfice, on a de quoi mettre en place une vraie configuration de service public.

Monsieur le Maire : Et si on essayait de ne pas gaspiller ces deux millions et de les économiser au lieu de se poser la question de la façon dont on les dépense ?

Monsieur PIEL : Cela fait 130 ans qu'il n'y a pas d'économie..

Monsieur le Maire : L'audit n'était pas complaisant, il vient de dire tous les inconvénients de la gestion passée et il nous met bien en exergue ce qu'il ne faut pas reproduire. Il n'y a pas d'élément là-dessus sur le questionnement.

Oui, effectivement, dans les dernières années, dans une concession anormalement longue, le taux d'indice qui avait été voté il y a très longtemps était un taux d'indice qui était favorable et qui a entraîné en 15 ans 45% d'augmentation alors que l'inflation dans la même période était de 25 %. Cela fait une augmentation qui est très significative et c'est la raison pour laquelle sur la menace réelle de la régie que j'ai exprimée dans ce conseil, j'ai convoqué Veolia qui a diminué immédiatement de 5%, qui a gelé le prix jusqu'à la fin de la concession.

Cela veut bien dire qu'il y avait une réalité, et pour reprendre des mots qui vous plaisent, qui était scandaleuse. On l'a arrêté, maintenant on va faire un nouvel appel d'offre. Si cet appel d'offre est satisfaisant et au-delà de nos espérances, on ira à la DSP si, au contraire il ne correspond pas à nos attentes, nous avons une étude précise de la façon de passer en régie et ne me dites pas qu'il n'y a que les avantages d'un côté et que les inconvénients de l'autre.

Chaque option DSP ou Régie a ses avantages et ses inconvénients. On pèsera cela ensemble. Est-ce que c'est possible d'imaginer qu'on puisse sur un sujet de ce type, se mettre ensemble, défendre l'intérêt général, faire baisser le prix de l'eau, augmenter la qualité, empêcher que les pauvres aient de l'eau coupée dans leur famille, est-ce qu'on ne peut pas ensemble essayer d'y arriver ? Moi, je vous dis que je vais y arriver.

Si je vous demande, voulez-vous qu'on le fasse ensemble ou est-ce que vous voulez que ce soit la majorité toute seule qui le fasse ? La question elle est là. Si vous voulez qu'on le fasse ensemble, je n'ai rien à cacher et j'ai bien la décision et la détermination dans ma tête, d'obtenir ce que l'audit a dénoncé et que je ne veux pas qu'il se reproduise. On ne peut pas le dire autrement, maintenant si vous ne voulez pas, vous ne voulez pas... Madame VERCNOCKE, après on passe au vote.

Madame VERCNOCKE : Monsieur le Maire, maintenant que le vrai débat commence à s'engager de manière nettement plus apaisé, je voulais d'abord vous faire savoir qu'en tant que groupe, nous n'avons pas beaucoup apprécié la mise en cause de la qualité de notre travail mais surtout de sa quantité...

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si vous avez bien entendu ce qu'a dit Monsieur MOLINE, moi je n'ai pas non plus très apprécié la façon dont il a présenté les choses. « Qui sème le vent récolte la tempête ».

Madame VERCNOCKE : Il se trouve que bien entendu vos documents, nous les avons abondamment consultés. Je vous rappelle que j'étais d'ailleurs à la commission qui préparait ce travail...

Monsieur le Maire : Exact.

Madame VERCNOCKE : Et si vous voulez, nous avons effectivement eu des difficultés pour les approfondir vraiment. Cette petite semaine était vraiment insuffisante d'autant que nous avons commencé à collecter d'autres documents, surtout des documents statistiques qui permettent justement d'évaluer et de se faire une idée plus précise de la fin de l'audit où les jugements sont portés et en aucun cas d'ailleurs, Monsieur MOLINE a mis en cause le travail de Monsieur BAUDRY dans sa qualité et surtout dans son intérêt.

Effectivement si on avait pu disposer de plus de temps, on aurait effectivement procédé pas tout à fait comme Madame MURATORE mais demandé sur quoi le cabinet s'appuyait pour avoir donné un certain nombre d'évaluations puisque nous aussi nous aimons bien les éléments statistiques. Cela me ferait plaisir quand même que vous ne gardiez pas cette opinion sur cette intervention.

Monsieur le Maire : Pas du tout Madame,

Madame VERCNOCKE : Effectivement si nous avons eu l'impression que les choix étaient fermés, ils le sont peut être moins. Vous savez que notre groupe n'a aucun à priori idéologique mais que d'autre part il ne plaisante pas avec la notion de service public, comme vous on plus d'ailleurs, mais effectivement le débat était beaucoup trop lourd pour être envisagé comme cela sous forme d'une délibération qui vient après beaucoup d'autres, tardivement.

Monsieur le Maire : Je vais faire une première proposition. Aujourd'hui on a eu connaissance de cet audit, vous avez eu les documents. Je vous propose une séance de travail particulière avec Monsieur BAUDRY pour tous ceux qui n'ont pas tout compris ce qu'il y avait dedans et faire en sorte qu'il puisse donner, en dehors du Conseil d'aujourd'hui à une date que nous allons fixer ensemble, l'ensemble des réponses qui étayent les différentes possibilités et sur quoi il se base. Cela c'est une phase 1, transparence sur l'audit.

Ensuite je vais vous proposer de lancer la Délégation de Service Public avec la possibilité bien entendu de sortir de la Délégation de Service Public, comme je le répète, je l'ai déjà fait antérieurement si l'offre n'est pas satisfaisante. En même temps, il faut que le cahier des charges, là j'avance à pas feutrés, est ce que ce cahier des charges en cours peut être soumis peut être soumis à l'ensemble de l'opposition? Non ? Ce n'est pas possible

Lorsqu'à partir des éléments de l'audit les services administratifs auront défini le cahier des charges, il sera soumis à l'ensemble des conseillers municipaux qui pourront émettre des avis sur ce document. Je rappelle qu'à ce moment là vous aurez tous un coup de fil de Monsieur le Directeur Général, non pas spontanément mais à ma demande parce que divulguer un cahier des charges avant qu'il ne soit totalement élaboré annule une Délégation de Service Public

Donc, je vous proposerai de le faire avec un représentant de chaque groupe, chacun pourra faire les remarques, personne ne partira avec des documents, ce n'est pas une volonté de suspicion mais c'est simplement une volonté de transparence et d'équité entre les éventuels candidats.

Voilà la procédure que je vous propose :

1) il y aura une explication particulière de Monsieur BAUDRY sur l'ensemble de l'audit et l'ensemble des documents, page par page, et chaque fois que vous aurez une question précise à lui poser, il vous y répondra ;

2) on enclenche une Délégation de Service Public ;

3) le cahier des charges de cette Délégation de Service Public qui sera évidemment à partir de l'audit, mais à partir de vos remarques, Madame MURATORE si vous voulez mentionner que vous souhaitez un élément particulier sur le prix de l'eau et la coupure d'eau, je suis tout à fait d'accord pour le prendre en compte avec d'autres remarques dans ce document. Ce cahier des charges vous sera soumis avant qu'il parte et de manière confidentielle et avec un représentant par groupe.

Merci de ce débat riche et animé

Maintenant je vous propose l'adoption du principe d'une Délégation de Service Public et de mise en œuvre de la procédure qui ne veut pas dire qu'elle aboutisse obligatoirement.

Sur ce vote, qui est contre ? 5, Qui s'abstient ? 4.

Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

Qui est membre de la Délégation de Service Public? Monsieur PIEL et Monsieur LA SPESA. Est ce que la Délégation de Service Public peut être élargie ? Est-ce qu'on peut assister à une Délégation de Service Public sans en faire partie ?

Vous ne pouvez pas en faire partie, mais j'invite un représentant de chaque membre de l'opposition à venir en plus de Monsieur PIEL ou de Monsieur LA SPESA qui est membre titulaire de la Délégation de Service Public ...

Monsieur PIEL : Je ne comprends pas où vous voulez aller ?

Monsieur le Maire : Je veux dire simplement que dans la Délégation de Service Public, vous êtes le seul représentant de l'opposition Monsieur PIEL.

Monsieur PIEL : *inaudible*

Monsieur le Maire : Non. Et je dis qu'au moment au moment où la Délégation de Service Public se mettra en place, à titre d'auditeur, il y aura en plus des membres de la Délégation de Service Public, un membre de l'opposition du groupe PS et les Verts et un membre de l'opposition du groupe Union pour Antibes Juan les Pins, Monsieur MOLINE.

Monsieur PIEL : *inaudible*

Monsieur le Maire : Non, cela ne sert à rien. Tout ce que l'on fait ne sert à rien Monsieur PIEL. Allez ! question suivante.

Monsieur PIEL : A quoi sert cette commission ? Il y a des commissions d'appel d'offres pour un cahier des charges.

Monsieur le Maire : On passe maintenant à la question suivante !

*Départ de M. PAUGET –Procuration à Mme MURATORI – La procuration de M. ROUX à M. PAUGET s'annule :
Présents 32/Procurations 15/Absents 2*


Départ de M. GENTE –Procuration à Mme DUMONT – Présents 31/Procurations 16/Absents 2

Départ de Mme VERCNOCKE –Procuration à M. MOLINE- Procuration de M.DUJARDIN à Mme VERCNOCKE s'annule :

Présents 30/procurations 216/Absents 3

Départ de Mme BOUSQUET – Procuration M.CHIALVA – Présents 29/Procurations 17/Absents 3

Départ de M. CHAUSSARD – Procuration Mme TROTOBAS – Présents 28/Procurations 18/Absents 3

 *Présentation du rapport (projection commentée) par Mme HUGON, Conseillère technique en Assainissement à la DRI.*

24-4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2009 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire : Monsieur BAUDRY, je vous ai impliqué sans prendre votre avis mais j'espère que vous serez disponible pour répondre à cela.

Il y a une présentation, je passe la parole à Mme HUGON.

Madame HUGON : bonjour, je vais donc vous présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'Assainissement collectif mais dans cette présentation vous aurez également le rapport du délégataire et les éléments du rapport du délégataire concernant la station d'épuration.

Il y a quatre parties, la collecte et le transport des eaux usées, qui sont donc assurés en régie, ensuite l'épuration des eaux usées assurée par Veolia dans le cadre d'une délégation de service public. Vous aurez également un chapitre sur le coût de cet assainissement collectif et sur les indicateurs de performance puisque c'est la nouvelle obligation de les présenter chaque année.....

NB- La présentation n'est pas retranscrite, voir document de présentation figurant sur le CD du Conseil municipal du 17 décembre 2010

Monsieur le Maire : Merci Madame HUGON pour cette présentation complexe mais très claire.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire, comme précédemment sur la distribution c'est une intervention groupée sur les deux délibérations concernant l'assainissement.

Nous prenons donc acte des 35 jours de rejet d'eaux usées en mer ce qui représente plus d'un mois de pollution aquatique dans l'année.

Le prix du délégataire a encore augmenté pour 2009 de 2,47 % en calculant on peut constater une augmentation du résultat d'exploitation 2009 par rapport à 2008 de 334 %

Le prix de la collecte et du transport des eaux usées en régie reste stable, nous encourageons les services à poursuivre la chasse aux déversements anormaux des eaux pluviales dans les eaux usées car les effets sont très négatifs sur l'assainissement (coût et rejet en mer) et nous remercions les agents pour ce travail ingrat mais néanmoins nécessaire.

Monsieur PIEL : Autant je n'ai pas de remarque importante à faire quant à la première partie de ce rapport qui concerne la collecte et le transport des usées qui est géré en régie, autant il me faut pointer les insuffisances de l'épuration des eaux usées confiées à Veolia.

L'utilisation du bi-pass ne se fait que tous les deux ans c'est-à-dire le nettoyage de la totalité de la station d'épuration ce qui est insuffisant pour une station de cette importance, il devrait y avoir un bi-pass annuel. Nous souhaiterions que cet entretien se fasse donc chaque année, y compris en informant, au préalable, la population, c'est-à-dire des jours où l'usine va être en bi-pass.

Une nouvelle fois le traitement des eaux parasite, cela a été évoqué, des eaux de pluie donc, est trop important, si on en croit le rapport, près de 11.000 m³ d'eau ont ainsi été traités indûment et facturés évidemment.

En trois ans c'est 30 % supplémentaire d'eaux de pluie qui sont ainsi traités par l'usine, ce qui est d'ailleurs contradictoire avec la réduction, même minime, du tonnage des boues. J'ai du mal à comprendre comment il y a moins de boues alors que le volume traité est plus important. Là aussi, par rapport à la gestion de l'eau auparavant, le résultat d'exploitation est en nette progression puisqu'il passe de 86.000 € à 285.000 € en 2009. Là aussi, vous avez décidé d'appliquer votre politique libérale en confiant la nouvelle, puisqu'il va y avoir une autre station d'épuration qui va être initiée dans les années qui viennent, au privé. Mais je pose la question, mais je la pose sans a priori, qui va bien pouvoir emporter ce nouveau marché juteux ? Même si la concurrence était réelle entre les grandes compagnies de l'eau, la présence monopolistique de Veolia suffirait à répondre à cette question.

Là aussi nous pensons qu'une gestion directe permettrait de faire des économies et aussi d'être plus respectueux de notre environnement.

Si vous permettez, Monsieur le Maire, j'ai un petit rappel au règlement à faire, j'ai terminé, je vous demande de faire le point sur l'état des présences en séance, je souhaite que ce point se fasse, je pense qu'il peut se faire à tout moment d'une séance.

Monsieur le Maire : Il est fait et il y a le quorum.

Monsieur PIEL : Je vous demande de faire le point et de le noter au procès-verbal.

Monsieur le Maire : Bien, on va le noter au procès-verbal ; vous savez il y a deux façons de gérer un Conseil municipal, Monsieur PIEL, il y a la façon que vous imaginez si vous étiez à ma place, c'est-à-dire que l'on n'ouvre pas la discussion, on ne débat pas et on va très vite.

A ce moment-là effectivement vers 19 h 30, par exemple, Jacques GENTE ne serait pas obligé de partir pour aller au Service d'Accueil d'urgence des sans domicile fixe pour vérifier que tout fonctionne bien. Et puis il y a la deuxième façon qu'on appelle libérale où l'on écoute tout le monde et où l'on essaie de convaincre parce que l'on pense que l'endroit est l'endroit de débat.

Effectivement cela peut prolonger les débats et c'est laisser beaucoup de parole à l'opposition, entraîner obligatoirement un temps plus long et obliger un certain nombre de personnes qui avaient des obligations et qui pensaient partir à une heure décente, de se trouver obligées de quitter la séance.

Monsieur PIEL : Je vous ferai remarquer que le quorum est atteint grâce à l'opposition.

Monsieur le Maire : Pour une fois, vous servez à quelque chose.

Monsieur PIEL : Il suffirait qu'on se lève et qu'on s'en aille et la séance s'interrompt.

Monsieur le Maire : Et bien allez y !

Monsieur PIEL : Non parce que nous, contrairement à vous avec ce que vous m'avez dit tout à l'heure sur les pétitions, on sait qu'on est là par rapport à la population et non pas pour passer un agréable moment en face de vous.

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL, vous voulez qu'on rappelle les scores qu'on a obtenu aux élections ?

Monsieur PIEL : *inaudible hors micro*

Monsieur le Maire : Ah non ce n'est pas une question de démocratie ? Je retire ce que j'ai dit, et effectivement dans ce cadre là vous avez raison, nous passons au vote.

Madame MURATORE : Et moi, et moi ?

Monsieur le Maire : Vraiment je vous oublie chaque fois Mme MURATORE, je suis vraiment désolé, vous n'êtes pas marquée.

Madame MURATORE : Si, c'est marqué.

Monsieur le Maire : De toute façon même si vous n'êtes pas inscrite, vous êtes marquée à la délibération suivante. Allez y !

Madame MURATORE : Rapport du délégataire, je l'ai là. Très peu de choses parce que c'est dans la délibération.

Monsieur le Maire : On n'est pas sur le rapport du délégataire.

Madame MURATORE : Non mais on fait les deux ensemble, on l'avait dit.

Monsieur le Maire : Moi j'ai noté que vous étiez inscrite sur le rapport de délégataire, c'est pour cela que je ne vous ai pas appelée. Mais si vous voulez intervenir maintenant et faire comme Monsieur MOLINE l'a proposé, d'intervenir pour les deux, vous pouvez procéder ainsi.

Madame MURATORE : De toute façon très peu de choses parce qu'on y revient après à l'audit et la DSP. Simplement sur le système de collecte assuré en régie, rien à dire puisqu'il nous semble fonctionner normalement. Deux points en ce qui concerne la station d'épuration :

- sur la réutilisation des eaux traitées, on nous dit que maintenant que la station réutilise pour son usage personnel les eaux traitées, il serait peut être nécessaire, mais cela va se retrouver aussi dans la délibération portant sur l'éventuelle DSP, d'envisager l'utilisation des eaux usées pour l'arrosage public et le lavage des rues, tous ces éléments là où l'on peut utiliser les eaux usées qui sortent de la station.

Là aussi il y a toujours des données étonnantes, parce que sur le chiffre d'affaires du délégataire on nous dit qu'il a diminué de 8 % alors que dans le tableau du résultat on constate une augmentation importante et une augmentation importante du résultat entre 2008 et 2009.

Il est vrai que lorsqu'il y a une augmentation comme cela importante du résultat, il serait intéressant de pointer d'où provient cette différence énorme entre deux années, il y a des travaux qui avaient été faits l'année précédente, qui n'ont pas été faits, c'est le fonctionnement normalement, ce n'est pas l'investissement, on ne comprend pas pourquoi sur le fonctionnement il y a une différence aussi importante, merci.

Monsieur CHIALVA : je n'ai pas de réponse, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Mme HUGON est partie ? Non ? Alors Mme HUGON expliquez nous cette différence de prix pointée par Mme Muratore.

Vous pouvez répéter votre question Mme Muratore, technique, mais on va vous donner la réponse.

Madame MURATORE : D'une part il y a le chiffre d'affaires qui n'est pas le même entre différentes pages du dossier et deuxièmement on constate un résultat très important, c'était pareil sur l'eau tout à l'heure où il y avait 40 % d'évolution du résultat, d'une année à l'autre, là on a 33 %, je dis pour une autre fois que ce serait bien lorsqu'il y a un résultat aussi important qu'on explique d'où il vient. C'est étonnant que le résultat bénéficie d'une augmentation de 40 % d'une année sur l'autre, il y a quelque chose qui s'est passé dans l'exploitation. Alors que ce n'est pas en proportion du chiffre d'affaires.

Monsieur le Maire : J'ai bien compris, vous n'avez pas d'explication immédiate, Madame HUGON ? Oui ? Alors je vous passe la parole.

Madame HUGON : Alors en fait aujourd'hui on est obligé de mettre dans les produits certains produits de la taxe qui est prélevée par l'Agence de l'Eau pour la modernisation des réseaux. C'est cette différence qu'il y a entre 2008 et 2009, en fait on est obligé d'y rajouter ce produit mais après on l'enlève des charges, c'est une écriture qui est obligatoire, mais cela vous devez le voir normalement dans le rapport annuel détaillé dont vous avez été destinataire.

Monsieur le Maire : Explication technique donnée, merci Madame HUGON et en même temps un vote, nous passons donc au vote, qui est contre ? 3, qui s'abstient ? 2.

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE et M. AUBRY).


24-5 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – VEOLIA EAU – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE LA STATION D'EPURATION – EXERCICE 2009 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire : Est-ce que l'on peut considérer que les interventions tiennent pour ces deux rapports ? Oui. Il n'y a pas de vote, vous avez pris acte de cette information et nous passons à la question suivante.

24-6- SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF- CHOIX DU MODE DE GESTION : GESTION DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES EAUX USEES EN REGIE MUNICIPALE - SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES EAUX USEES ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Monsieur le Maire : Vous avez vu comme nous sommes particulièrement équilibrés puisque nous avons en régie une partie de l'assainissement et en délégation l'autre partie et nous allons donc avoir une projection et une explication. En effet, comme nous sommes pragmatiques, peut-être que ce que nous avons en régie nous allons le mettre en délégation et ce que nous avons en délégation, nous allons le mettre en régie, tout est possible, dans un sens comme dans un autre.

Nous allons donc écouter tranquillement les propositions et surtout l'analyse de la situation.

 *Présentation de l'audit (projection commentée par le Cabinet SOGREAH)*

Introduction

Je me présente, Jean-François Harry, je dirige les activités d'eau et d'assainissement du Cabinet SOGREAH sur la région Méditerranée qui est le mandataire d'un groupement avec un cabinet d'Avocats qui s'appelle LLC, basé à Toulon, et puis un Cabinet financier qui s'appelle BST, basé à Montpellier. C'est donc l'ensemble de ces trois cabinets qui ont été retenus par la collectivité pour mener cette étude que je viens présenter ici ce soir.

Il y a quatre parties à cet exposé, la première partie synthétise l'audit qui a été réalisé à la fois de la régie et de la concession puisque Madame HUGON l'a rappelé tout à l'heure, il y a deux modes de gestion sur le Service de l'Assainissement.

Il y a une deuxième partie importante qui est l'analyse prospective concernant l'évolution du Service de l'Assainissement, une troisième partie sur l'analyse des modes de gestion et comparatif des modes de gestion et une quatrième partie qui analyse l'impact de l'ensemble du programme de travaux que nous allons aborder tout à l'heure sur le prix de l'assainissement.

Ce qui nous réunit aujourd'hui c'est que le contrat de concession en cours se termine fin 2012, je rappelle aussi que c'est le même contrat que l'eau potable, il y a donc un certain nombre de points qui ont été développés précédemment sur lesquels je ne reviendrai pas et puis de la même manière Madame HUGON a présenté le détail du patrimoine du Service, je ne reviendrai donc pas dessus en allant directement à la synthèse des audits et des différents éléments.

Les trois parties je les ai rappelées et donc au-delà de l'étude prospective et suite à l'actualisation du schéma directeur il y a un important programme de travaux qui va vous être présenté après et il est donc nécessaire aujourd'hui qu'il ait une planification et un financement de ces travaux qui soit défini et puis le Conseil municipal, après avis du CTP, après avis de la CCSPL, après avis du TPG, doit aujourd'hui choisir sur le ou les futurs modes de gestion du Service de l'Assainissement.

Concernant l'audit du service, vous verrez à chaque fois deux parties et pour simplifier on a fait une partie régie qui concerne l'ensemble du réseau de collecte et de transport des eaux usées et une partie qu'on appelle concession qui concerne la partie de traitement des eaux usées et de traitement des boues de la station d'épuration.

(la présentation n'a pas été retranscrite, le document ayant été annexé au CD du Conseil municipal du 17 décembre 2010).

Monsieur le Maire : Merci, je vous épargnerai un résumé de la synthèse de ce que l'on vient d'écouter et je vais vous dire « brutalement » les propositions.

La première c'est qu'évidemment l'augmentation de la population va exister, on ne peut pas dire je fais un PLH, je fais un PLU, j'organise un certain nombre de possibilités d'accepter des populations nouvelles et de créer des zones dans lesquelles je mets 40 % de logements sociaux et puis dire en même temps je fais pas d'assainissement comme cela on peut rien faire.

Cela signifie que l'extension du réseau d'assainissement et en particulier on l'a vu cet après midi, sur les Terriers, c'est primordial, sinon on arrête l'urbanisation, or arrêter l'urbanisation c'est ne pas répondre à l'attente des populations d'avoir des logements.

Donc cette situation là est exclue et je pense qu'il y a au moins une chose qui est indispensable c'est l'augmentation des réseaux pour permettre à l'ensemble de la population de continuer à évoluer.

Vous l'avez bien compris sur cet élément là, honnêtement ce n'est pas la peine de dire il y a le scénario A – B – C ou 1 – 2- 3 je n'ai pas du tout l'intention de changer la régie. La régie donne satisfaction, l'audit qui est venu antérieurement sur la gestion de la ville dit qu'il y a trop d'agents en régie, c'est un grand classique, en même temps il dit ce que le deuxième audit indique c'est qu'on a un haut niveau de service rendu et on ne va donc pas le dégrader même si on sait que cela coûte un peu plus cher parce qu'on est en régie que si l'on était en concession.

En même temps il y a un petit delta qui fait qu'ils font de temps en temps des choses qui sont à la marge de l'assainissement, en particulier sur le pluvial et l'urbanisme, et que finalement il y a peut être 300.000 € qui ne reviendraient pas à ce budget et qui ne mériteraient pas d'y être imputés.

Aussi d'une certaine façon nous avons cette mutualisation des moyens qui fait qu'au lieu d'engager des gens à l'urbanisme ou au pluvial et bien ce sont les agents de l'assainissement qui font en partie le travail de l'urbanisme et du pluvial mais cela nous arrange parce que globalement c'est le même prix et qu'en même temps cela nous permet la mutualisation des moyens à l'intérieur de la Ville d'Antibes. C'est le premier point.

Le deuxième point c'est que la station d'épuration aujourd'hui a trois phases. La première phase elle est déjà négociée parce que dans le cadre de l'avenant que nous avons voté on s'est aperçus, ce qui n'était pas très difficile quand on a fait l'audit, qu'en fait ils avaient une progression qui tournait entre 6 et 7 d'augmentation qui correspondait à une période dans laquelle l'emprunt était aux alentours de 6 et 7 Mais aujourd'hui l'emprunt est autour de 3 à 4 et encore pour les collectivités il est au dessous de 3, comme on l'a vu dans le DOB.

Et donc cette manne supplémentaire qu'ils avaient engrangée, on les a obligés à la reconvertir pour permettre d'optimiser la station d'épuration et se trouver avec un 185.000 habitants, c'est-à-dire de passer le cap et le pic que l'on rencontre dans l'été et qui nous pose de temps en temps des problèmes. Ces travaux là ont été absorbés par la négociation qui fait qu'on leur a dit : « *vous avez encaissé plus, vous allez en faire des travaux* » et ces travaux ce sont les flottateurs.

Dans cette situation là, on va tenir facilement jusqu'à la fin du mandat et peut être au début du mandat d'après, on va faire du 2015 ou du 2016. Néanmoins on sait très bien que si l'on urbanise il n'y aura pas que les tuyaux à faire, il y aura une station d'épuration à augmenter ses capacités.

Deux solutions là aussi :

- soit sur place et vous avez compris que si c'est le cas, on a l'inconvénient que lorsqu'on l'aura fait une fois en 2040 tout le monde sera embêté parce qu'il faudra trouver un autre endroit sauf s'il y avait de nouvelles techniques qui apparaissent d'ici là, ce qui n'est pas impossible ;

- l'autre solution serait de faire une deuxième station qui serait à la Brague. Avantage et je dis les choses franchement c'est que la station d'épuration elle est à la Salis, que personne n'a jamais vu la station d'épuration et que contrairement à l'usine d'incinération qui avait un peu « enfumé » la tête des habitants des Semboules, tout le monde sait que même une station d'épuration qui a été construite, il y a maintenant vingt ans, n'entraîne pas de pollution, pas de nuisances, ni olfactives, ni techniques et que finalement cela se passe généralement bien.

Encore qu'il est toujours plus facile de faire une extension sur le site, le jour où on la fera, ceux qui se trouvent autour, se rendront compte, alors qu'ils ne le savent pas ou bien qu'ils l'ont oublié, qu'il y a une station d'épuration et ils diront qu'ils ne veulent pas de l'extension de la station d'épuration et puis si l'on va du côté de la Brague, même si la zone dans laquelle c'est prévu éventuellement n'est pas très urbanisée, il y a des gens qui diront « ah c'est encore la Fontonne qui va être obligée d'avoir la station d'épuration » Il faudra les amener tous, un par un, à la Salis en leur disant regardez cela se passe très bien.

Reste le deuxième problème qui est le problème des boues, si on traite les boues en cogénération et sur place, on obtient une rentabilité énergétique et on est bien plus dans le Grenelle de l'Environnement et on ne transporte pas les boues pour les faire incinérer ailleurs et on traite tout sur place, sauf que si on traite tout sur place, le coût de la station va augmenter, pour autant le coût de la construction augmente mais cet amortissement étant fait, le coût de l'utilisation diminue puisque l'on n'a pas besoin de transporter les boues.

Voilà les éléments qui sont à notre connaissance et qui, à mon avis, ne sont contestés par personne, y compris expertisés par les Services de la Ville d'Antibes et qui tiennent à notre démographie, à notre augmentation de population, en constatant une fois de plus que la station d'épuration qui est là aujourd'hui était hyper moderne il y a vingt ans et elle est encore dans un degré de performance très évolué et qu'elle ne pose pas un problème technique particulier.

Ensuite vous avez les prix, je crois qu'il y a le prix qui monte, le prix qui descend et puis le prix qui remonte, l'intelligence ou plutôt l'absence de démagogie serait pas de faire baisser le prix de l'assainissement avant 2014, vous comprenez ce que je veux dire et de le faire remonter tout juste après comme c'est proposé par ... *inaudible*, mais à mon avis d'essayer de garder le même prix le plus longtemps possible, ce qui n'est pas impossible, puisqu'il y a une possibilité de diminuer entre le moment où la station d'épuration sera totalement financée et amortie et le moment où l'on sera amené à en construire une autre.

Donc je crois que tout le monde a bien compris cela et moi autant pour le reste je dis peut être bien pas en DSP, je n'imagine pas investir des dizaines de millions d'euros dans une station d'épuration en régie venant aggraver actuellement la dette de la Ville et je pense que le savoir faire est bien plus important sur la station d'épuration que sur la gestion des réseaux d'assainissement et je me livre totalement à vous. Autant tout à l'heure je disais DSP mais peut-être on revient en régie, là je serai beaucoup plus enclin à lancer une DSP et à essayer de la faire aboutir compte tenu de la complexité de la construction de la station d'épuration.

Voilà je vous ai livré en peu de temps ce qui a été parfaitement expliqué tout à l'heure et si vous le voulez bien on ouvre le débat sur ce sujet.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire, nous sommes tous ici pour prendre des décisions qui concerneront les générations futures et au passage merci pour la qualité de la présentation. C'est une décision lourde de conséquence, tant financièrement que temporellement, toutefois nous pensons que la gestion de la collecte et du transport des eaux usées fonctionne très bien en régie et pensons aussi comme vous qu'elle doit le rester.

Vu l'arrivée à saturation de l'usine actuelle et vu le niveau des investissements futurs, vu la technicité à mettre en œuvre, la délégation de service public pour le traitement des eaux usées reste la solution la plus adaptée et nous ne sommes pas loin de penser comme vous sur le choix de la méthode retenue. Nous attendrons le résultat de la mise en concurrence.

Pour le contrôle de l'assainissement autonome, c'est une réglementation récente qui se met en place progressivement, c'est un contrôle périodique de la fosse et de son réseau d'épandage, cela peut donc être parfois mal vécu par l'utilisateur mais toujours perçu comme une taxe supplémentaire sans compter les frais éventuels de remise aux normes qui peuvent vite se révéler très lourds, de ce fait le SPANC, à notre avis, doit rester en régie, du moins dans un premier temps, merci.

Monsieur LA SPESA : Je vais parler juste de l'assainissement collectif et individuel puisque concernant la station d'épuration je crois que Gérard PIEL l'a abordée tout à l'heure, je le rappelle, pour ce qui concerne la station existante, pour nous il y a une possibilité de la prendre en régie, et pour la future, la même chose.

Donc concernant le Service public d'Assainissement collectif, nous tenons nous aussi à marquer notre satisfaction sur le fonctionnement de ce service, nous ne ferons que citer et reprendre à notre compte quelques phrases tirées des différents documents du Conseil dont quelques unes que vous avez reprises, Monsieur le Maire :

- un niveau de service très élevé, un niveau d'épargne très significatif, un niveau d'endettement peu élevé, l'expérience confirmée du personnel de la régie.

Aujourd'hui, il est important de noter que depuis 1969, date de l'autonomie financière du Service, la Commune a été capable de créer et de faire fonctionner très correctement un groupe qui représente à l'heure actuelle 57 agents et 33 véhicules. Tout à l'heure je vous rappelle qu'on parlait de 25 agents. Il faut aussi noter que dans les prochaines années, ce qui a été dit aussi, l'assainissement collectif va devoir faire face à des investissements assez importants et ce n'est pas pour autant que vous avez décidé de sa privatisation.

Tout cela pour dire que lorsque l'on a la volonté politique et le courage de faire, nous pouvons entreprendre des tâches avec un niveau de qualité élevé et des coûts de prestation calculés au plus juste dans l'intérêt des antibois. Aussi, il est totalement incompréhensible de constater un revirement de position concernant l'assainissement non collectif.

Ce Service mis en œuvre il y a quatre ans donne toute satisfaction, la poignée d'agents qui le compose se sont complètement investis dans leurs missions et en récompense, vous comptez les privatiser.

Vous offrez ce cadeau à Véolia, sans nous donner la moindre explication plausible de ce choix, puisque cela n'a pas été abordé dans la présentation. Par contre, sachez que nous ne sommes pas dupes, les administrés non plus, à la lecture du rapport annuel de l'assainissement non collectif on constate qu'un énorme de réhabilitation des fosses doit être mené, d'ailleurs le secteur où l'on trouve entre 46 % et 75 % de fosses à réhabiliter, se situe sur le Cap d'Antibes.

Il est clair que l'entreprise qui fait le contrôle et conseille les administrés, devenus clients, est admirablement placée pour proposer ses services dans la réhabilitation et l'entretien du système d'assainissement.

Nous ne pouvons tolérer cette façon de faire, nous vous demandons de revoir votre position et de garder le Service Assainissement Non Collectif qui ne demande pratiquement aucun investissement et qui fonctionne très correctement avec moins de cinq agents équivalent temps plein.

Pour terminer, par rapport au vote qui est demandé sur cette délibération, on n'y retrouve tout, c'est-à-dire aussi bien la station d'épuration, l'assainissement collectif ou non collectif, je pense que la délibération aurait dû être scindée en plusieurs chapitres. Je vous remercie

Madame MURATORE : Ce que je disais tout à l'heure sur l'assainissement collectif, le transport, là nous n'avons rien à dire, puisque pour nous c'est un service qui fonctionne très bien, nous parlerons plutôt de la concession.

Là encore le Cahier des Clauses Particulières induit le résultat de l'étude.

Quand vous demandez dans le même marché une « étude prospective sur le traitement et la gestion des eaux usées » et « l'accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre de la DSP », il ne faut pas s'étonner que la conclusion soit une DSP.

En ce qui concerne les critères de détermination du choix, (page 3 du CCP), quelque soit le mode de gestion ces critères seront à prendre en compte et ne sont donc pas déterminants pour un choix.

Si nous avons critiqué les données chiffrées du rapport sur l'eau, pour l'assainissement on ne peut pas dire pareil puisqu'il n'y a pratiquement pas de chiffres comparatifs. Le tableau présenté en séance, n'est pas dans le dossier ce qui aurait été intéressant car il donne les éléments de comparaison chiffrés.

Pour vous le critère déterminant semble être le montant des travaux à réaliser, or quel que soit le mode de gestion, c'est toujours l'usager qui paiera ces travaux, c'est ce qui se passe actuellement.

Dans le cas de la DSP, sans doute avec une meilleure négociation, c'est ce qui est indiqué dans l'analyse de la gestion par le délégataire « la rémunération due au délégataire du fait de l'investissement aurait pu être renégociée à partir des années 97/98, baisse des taux ». Une progressivité des taux de 1.50 % quand ceux-ci baissent !!! La ville a attendu 2010, pour renégocier la part exploitant !!! Ce qui nous inquiète sur le contrôle de toute DSP.

De plus, dans le cas d'une gestion en régie la part du délégataire de la redevance assainissement serait moindre. Le résultat de la délégation a augmenté de 33 % entre 2008 et 2009. On voit bien les économies qui pourraient être réalisées et servir à l'investissement.

On constate que les sommes garanties par le délégataire pour la continuité de service et les renouvellements ne reposent sur aucune réalité et sont en fait destinées à des placements financiers et à réduire le résultat et le montant d'impôt à payer par les sociétés.

Je ne reprends pas les éléments identiques au rapport sur l'eau, la gestion du personnel, le savoir faire, etc...

A notre sens les éléments financiers devraient amener à opter pour une gestion en régie mais votre conviction là encore est faite, la concession c'est mieux.

Sur l'intégration du SPANC à la DSP, nous ne disposons d'aucune information si ce n'est une phrase dans la délibération.

Alors nous insistons, pour plus de transparence dans les éléments fournis par le concessionnaire, le rapporteur constate des incohérences, et une meilleure maîtrise des paramètres de constitution du prix.

Ce rapport permettra, nous l'espérons, une meilleure rédaction du cahier des charges de la prochaine DSP au bénéfice de la collectivité et des usagers.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas recommencer pendant dix ans à expliquer l'avantage des uns et l'avantage des autres. Vous avez sur l'assainissement qui est fait en régie, d'après l'audit, vingt agents supplémentaires par rapport à la concession si on l'avait faite en DSP, c'est l'audit précédent qui le dit. Maintenant on ne va pas détruire ce qui existe et en même temps on constate qu'il y a un haut niveau de service rendu, dont acte.

On constate une fois de plus que la régie c'est bien mais cela coûte un tout petit peu plus cher parce qu'il y a un peu plus d'agents et puis quand vous regardez et que vous faites les comparaisons, vous constatez que ce nombre d'agents augmenté est compensé par le fait qu'ils sont moins bien payés que lorsqu'ils travaillent dans le privé. Et quand on regarde le privé, on regarde surtout comment on fait pour mutualiser les moyens. Et si je voulais que le SPANC soit - je voudrais que ce soit en optionnel dans la délibération- éventuellement associé à la DSP, c'est que quand vous avez un tout petit service comme le SPANC qui travaille en régie, vous n'avez pas de possibilité de mutualisation ce qui induit un impact financier brutal.

Aussi, je me dis que si au lieu de faire payer 80 € le contrôle, il y a une option dans la délégation de service public, compte tenu de la possibilité de mutualisation des moyens du délégataire, peut être que celui-ci va dire, moi je vous le fais à 40 € parce que la personne que je vais utiliser elle va être mutualisée avec une organisation qui ne nécessitera pas d'avoir une gestion étroite sur un tout petit nombre d'agents.

C'est un problème de gestion économique, que vous soyez dans le service public ou dans le service privé, quand vous mutualisez les moyens, vous avez un coût final du produit et de l'effet escompté qui est moindre que quand vous ne le mutualisez pas.

C'est la raison pour laquelle si vous faites une gestion du nettoyage d'une rue cela vous coûte très cher, si vous faites en régie sur l'ensemble de la ville cela vous coûte moins cher parce que vous mutualisez ce sont des principes universellement reconnus.

Donc le seul intérêt que je verrais dans la délégation de service public pour la possibilité de mettre le SPANC c'est que si eux arrivent à mutualiser les moyens, ils peuvent obtenir des coûts inférieurs et donc pour le citoyen des coûts inférieurs de ce que nous avons délibéré ensemble et que j'ai été amené à abaisser compte tenu du fait qu'il me semblait que déjà 80 € pour contrôler une fosse septique qui est aux normes, même si c'est tous les huit ans, ce n'est pas quelque chose qui est tout à fait dans l'état d'esprit qui est le mien où je pense que la contractualisation vaut mieux que le phénomène de contrôle sanction.

C'est un point, ensuite on garde la régie.

Le deuxième point : est-ce que l'on est capable de faire une station d'épuration en régie avec tous les éléments de modernisation et de sophistication qui existent aujourd'hui c'est-à-dire que vous avez des matières organiques, avec les boues vous pouvez faire de la méthanisation, avec la méthanisation vous pouvez récupérer de l'énergie, vous pouvez avec la méthanisation et la récupération de l'énergie chauffer l'eau et faire en sorte qu'avec le chauffage de l'eau vous ayez encore une co-génération. Cela veut dire aussi que là vous voyez que l'on rentre dans quelque chose qui est extrêmement sophistiqué et que l'on n'a pas à l'intérieur de la Ville des gens qui vont dire : « il faut faire ainsi » et puis le problème va être facile à gérer. Compte tenu de la complexité d'un côté et de l'investissement qui est de l'ordre de 20 à 50 millions d'euros, je me dis qu'il vaut peut-être mieux laisser le délégataire prendre ces risques.

Après votre remarque : « pourquoi on a négocié en 2010 » ? Parce qu'il y a toujours une négociation de fin de contrat et que là on a récupéré effectivement le 6,8 % qui était le pourcentage d'augmentation et on l'a remis en actualisation du coût et on a fait faire des investissements dans ce cadre.

Même si dans le cadre initial il n'y a pas les choses prévues, on arrive à le faire fonctionner, maintenant si l'on fait une DSP je serai attentif à ce que l'on mette un indice en fonction de la capacité de fluctuation autour d'une marge haute et d'une marge basse. Si demain on a une inflation gigantesque et qui le sait et que l'on se trouve avec des taux d'intérêts à 14 %, forcément il faudra mettre des éléments régulateurs. C'est dans les cahiers des charges que cela se met, honnêtement les cahiers des charges établis à l'époque n'étaient pas suffisamment approfondis, cela a permis une station d'épuration de grande qualité mais n'a pas permis une gestion financière extrêmement fine avec un suivi du contrat.

Donc dans ces conditions je n'ai pas encore les éléments mais je les aurai avec vous pour savoir s'il faut faire l'extension locale ou les deux sites, s'il faut faire la cogénération des boues ou bien les transporter comme on le fait aujourd'hui sur un autre site ? Est-ce que dans les années qui vont venir on aura la possibilité de transporter les boues sur un autre site, peut-être qu'un jour la loi changera et obligera lorsqu'on produit des boues à les gérer sur place. Ce ne serait pas complètement idiot et cela va plutôt dans le sens du bon sens.

Quelle que soit la couleur du Gouvernement à un moment donné quelqu'un va dire cela donc peut-être qu'il faut déjà un peu l'anticiper pour que les gens ultérieurement n'aient pas à gérer quelque chose qu'on n'a pas su gérer au moment où l'on savait que ces questions allaient se poser.

Voilà les éléments après si l'on fait une station d'épuration extension sur le site, cela représente un coût de vingt millions d'euros, cela nous gère le problème pour quelques années, ensuite cela nous bloque mais on peut trouver cette solution là. Si par contre on fait deux sites on passe tout de suite à 47 millions d'euros, cela représente un investissement qui est plus lourd, si l'investissement est plus lourd et qu'il est le double cela veut dire que comme une DSP a une durée qui est conforme à l'investissement initial, moi je vous propose d'ajouter que notre investissement à la durée de la DSP varie en fonction de l'investissement initial et qu'on marque entre 15 et 25 ans. Si on est obligés de faire des investissements très lourds on ira à 25, s'ils sont plus légers on s'arrêtera à 15, puisqu'il faut une fourchette haute et une fourchette basse.

Voilà ce que je vous propose dans le cadre de cette DSP, encore faut-il que l'on soit d'accord sur le fait que l'on garde la régie pour la partie réseaux et que l'on mette en DSP pour la partie investissement.

Très honnêtement autant je suis non pas hésitant mais je veux garder deux fers au feu pour l'eau, autant je ne vois pas la Ville d'Antibes s'endetter de 60 millions d'euros avec le risque que cela comporte et se trouver dans une gestion municipale alors qu'on voit bien que les techniques sont excessivement évolutives et que peut être il va falloir se trouver dans des situations où au lieu d'avoir les flottateurs on aura des systèmes à pyrolyse qui généreront des boues qui généreront elles même une méthanisation complète et la couverture de tout un quartier. Regardez l'usine d'incinération d'aujourd'hui n'a strictement rien à avoir avec l'usine d'incinération d'il y a trente ans !

On voit bien que les technologies évoluent et de façon très importante c'est la raison très claire pour laquelle je ne fais de cadeau à personne mais il me semble que la gestion en délégation de service public me paraît plus appropriée pour l'extension ou la construction d'une nouvelle station d'épuration. Je ne parlerai pas de la même façon si la station était finie qu'on n'ait pas d'augmentation de la population et qu'on soit dans une situation stable, je dirai la station est finie, elle marche bien, on la prend et à ce moment là on la gère, mais il n'y a pas que de la gestion il y a de l'investissement lourd avec des techniques nouvelles.

Voilà je vous dis très clairement les options que je vous propose.

Monsieur PIEL : On vous demande de bien vouloir diviser le vote parce que l'on ne peut pas conserver en régie et approuver le principe d'une délégation dans le même vote, je trouve que ce sont des choses très contradictoires. On vous demande simplement de pouvoir voter sur la régie pour la collecte et le transport des eaux usées et puis ensuite sur le principe d'une DSP. Mettre sur un seul vote deux éléments de ce type !

Monsieur le Maire : C'est un peu compliqué, est ce que vous faites confiance à l'Administration pour qu'elle coupe les phrases à l'endroit qu'il faut et qu'il y ait d'une part la poursuite en régie pour les réseaux et d'autre part la DSP pour le traitement.

Monsieur PIEL : Faites deux votes

Monsieur le Maire : Non mais pour l'écriture de la délibération, vous faites confiance à l'Administration ?

Monsieur PIEL : Oui, tout à fait.

Monsieur le Maire : Alors s'agissant du choix du mode de gestion sur la collecte et le transport des eaux usées en régie municipale, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Ensuite Service public du traitement des eaux usées et assainissement non collectif – délégation de service public – lancement de la procédure, qui est contre ? 5. Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 42 voix pour sur 47 (5 contre : M.PIEL, M.LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE, M.AUBRY).

24-7 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (PRE) - MODIFICATION DU MONTANT

Monsieur le Maire : C'est ce que l'on vous a expliqué tout à l'heure, il y a des recettes nouvelles possible pour trouver un équilibre financier sur la régie et qu'il nous permette donc de nous trouver dans une situation dans laquelle on trouve de nouvelles recettes et on ne fait pas porter à l'utilisateur une augmentation du coût de l'assainissement.

Est-ce que vous souhaitez intervenir de nouveau ou bien je passe au vote ?

Non ? Donc nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ? 5.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY).

MONSIEUR DAHAN

29-1 - MUSEE PICASSO - TRAVAUX DE RECHERCHES MENES PAR UNE EQUIPE DE L'ART INSTITUTE OF CHICAGO, LE CICRP DE MARSEILLE, L'UNIVERSITE DE PEROUSE - EDITION, ECHANGE ET MISE EN VENTE D'UN OUVRAGE SCIENTIFIQUE - FIXATION DES MODALITES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur DAHAN : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je vais vous promener un peu dans les musées en vous parlant d'un ouvrage scientifique consacré aux travaux de recherches menés par une équipe de l'Art Institute of Chicago, le CICRP de Marseille, l'université de Pérouse, en collaboration avec le musée Picasso. Cet ouvrage porte sur l'utilisation de la peinture industrielle et particulièrement du ripolin ainsi que l'utilisation de matériaux inhabituels pendant la période d'après guerre. Dans le cadre du financement de ce projet il sera sollicité une subvention au meilleur taux soit 9159 € auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles pour la conception graphique et l'impression de cet ouvrage dont le coût s'élève à 19.295 € TTC.

Monsieur le Maire : Avant que le représentant de notre quotidien Nice Matin s'en aille, je vous fournirai pour la prochaine séance le nombre de communes socialistes et communistes qui ont une station d'épuration en délégation de service public, cela vous donnera une petite vision de la façon dont les villes quand elles sont en gestion tranquille elles posent les problèmes de manière pragmatique, voilà je ferme la parenthèse .

Monsieur PIEL :il y a des villes de droite en régie...

Monsieur le Maire : Pour la station d'épuration cela m'étonnerait qu'il y en ait beaucoup, et pour l'eau je n'ai pas fermé la porte tandis que vous, vous avez fermé la porte à la DSP !

Bien nous passons au vote pour la délibération de M. DAHAN, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

29-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE : ACHAT ET MISE EN VENTE EN REGIE D'OUVRAGES - MODALITES D'ACHAT, DE VENTE ET D'ECHANGE - FIXATION

Monsieur DAHAN : Vous savez que la boutique fait un peu plus de ventes, on a besoin de réapprovisionnement.

Monsieur le Maire : personne n'est contre, ni s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

29-3 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE - PROJET DE RESTAURATION D'UN LOT DE PEINTURES MURALES DES FOUILLES DE LA RUE CLEMENCEAU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Monsieur DAHAN : C'est une demande de subvention pour la restauration de cette pièce qu'on a retrouvé lors de fouilles à la rue Clémenceau ; alors il y a plusieurs éléments, on a retrouvé ce que l'on appelle un « puteau » pour ceux qui ne connaissent pas ce mot, c'est un terme architectural italien qui désigne en fait les petits anges ou les petits personnages, ce sont essentiellement des petits garçons , parfois des anges que l'on voit sur des statues.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité. Je félicite Yves DAHAN pour la synthèse et l'unanimité qu'il a su recueillir !

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI